REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SOIXANTE-NEUVIÈME ANNÉE

JUILLET - SEPTEMBRE 1955

SOMMAIRE

(*Suite du sommaire au verso*)

PARIS
EDITIONS A. PEDONE
Librairie de la Cour d'Appel et de l'Ordre des Avocats
13, Rue Soufflot, 13

1955

SOMMAIRE (*suite*)

COMPTES RENDUS

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. René Dollot, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de la Revue, 26, rue Martignac, Paris, VIIe.

Le montant de la cotisation ou des abonnements (Paris et Départements : 2.500 francs) ; (Etranger : 3.000 francs), doit être adressé aux Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, Paris, 5e. (Chèques Postaux : Paris 72-31).

LES CONDITIONS DU TRAVAIL MINISTÉRIEL DE CHATEAUBRIAND

A l'origine de cet article (1), il y a le dépouillement de quelques centaines de registres des Archives du Quai d'Orsay, concernant la période 1814-1830. Ces lectures m'ayant donné une certaine connaissance des problèmes et des milieux diplomatiques de la Restauration, je détache ici d'un travail d'ensemble les dix-sept mois de 1823-1824 au cours desquels le vicomte de Chateaubriand fut ministre secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Un ministre habitant l'hôtel du Département, lui le familier de la Rive gauche, qui avait passé le Pont royal pour s'installer dans les bâtiments qui s'élevaient à l'angle de la rue et du boulevard des Capucines, là où se trouvent aujourd'hui la Lloyd's Bank et la maison de couture Nina Ricci.

Le Département, qu'était-il donc au moment où l'ambassadeur à Londres, arrivant du congrès de Vérone, en prit la direction ? Si l'occupation des locaux datait de 1821, année où l'on avait quitté la rue du Bac, — ou la rue de Varenne, puisque c'est par elle que l'on accède depuis longtemps à ce qui est devenu le consulat général d'Italie, — personnel et organisation des bureaux étaient héritage de la République directoriale. Chateaubriand n'y apporta aucun changement. C'est après lui que le baron de Damas, ancien militaire russe, militaire français

(1) Cet article reprend une communication faite à la Société Chateaubriand, le 20 février 1955, sous la présidence de M. le Dr Le Savoureux.

qui semblait avoir « avalé sa canne », mérita d'être surnommé « le ministre de l'Intérieur des Affaires étrangères », tant il en bouleversa l'ordre traditionnel, en homme qui avait un certain génie de ce que nous appelons le rendement administratif, mais dont on plaisantait :

Toutes les affaires,
Pour lui sont étrangères,
Hormis l'affaire du salut.

Et c'est Damas qui, fatigué d'avoir à aller à la messe tous les matins à l'Assomption, au bout de la rue Neuve de Luxembourg, notre rue Cambon, fit installer une chapelle dans l'hôtel ministériel. L'auteur du *Génie du Christianisme,* qui n'aurait pu communier régulièrement sans renoncer à ses coups de passion, n'y avait pas pensé, et son successeur fut indigné de voir sa pieuse innovation tournée en dérision par le *Journal des Débats,* l'organe du grand homme !

Chateaubriand ministre, c'est donc la division du Nord et la division du Midi, répartition géographique qui remontait à l'Ancien Régime, puis la division des Consulats, la division des Archives, la division des Fonds, le bureau du Chiffre, la Chancellerie avec la section de ce nom, la section des Passeports et le bureau des Traductions. Les chefs de division à 18.000 francs par an, — plus de 4 millions de notre monnaie, le double peut-être des traitements similaires du milieu du XXe siècle, — c'est M. Bourjot, 43 ans, qui sert depuis 1799 ; M. Roux, un contemporain du vicomte, 55 ans, entré dans les bureaux en 1797 ; M. Flury, 52 ans d'âge et 17 d'ancienneté ; le comte d'Hauterive (bonne famille dauphinoise, mais titre napoléonien), 69 ans, présent depuis 1798 ; M. Bresson, 63 ans, entré rue du Bac en 1799. Moins haut placés, voici Campy, le responsable du Chiffre, un septuagénaire qui travaille aux Affaires étrangères depuis un demi-siècle, ou le rédacteur Desages père, — le fils est là aussi, qui sera directeur politique sous la Monarchie de Juillet et dont le portrait orne notre salle de lecture des Archives. Au total, 64 employés, — utilisons ce terme, avec Balzac, — et non les 400 fonctionnaires d'aujourd'hui : la popu-

lation de la France a été multipliée dans l'intervalle par 1 1/2, celle des services dont nous parlons par 7, ce qui définit l'évolution du monde. En outre, 36 huissiers, garçons de bureau, jardinier, hommes de peine, qui percevaient jusqu'à vingt fois moins que les personnages du premier rang, — quel éventail de rémunérations ! — et à leur tête le concierge, M. Royal, et son épouse, chargée de la lingerie, la seule femme payée par le Département. Cela aussi, nous l'avons changé. A notre jugement, le budget des services centraux était étroit, celui des postes aussi. Mais le traitement ministériel de 150.000 francs représentait plus de 35 de nos millions ! Pour Chateaubriand, c'était une halte dans les soucis financiers.

Comment le noble vicomte aurait-il pu se sentir à l'aise parmi ces chefs, — on ne disait pas encore directeurs, — sous-chefs, rédacteurs et commis qui avaient débuté sous Talleyrand ? Aussi en parle-t-il peu dans ses écrits. Quelques mots sur M. Bourjot, qui était à Vérone, et dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, un passage sur le comte d'Hauterive. Le garde des Archives le mérite, car c'était un curieux personnage. Il avait joué un rôle diplomatique, avant 1807, et plus vaguement lorsqu'il avait dirigé le travail courant du Département pendant que le duc de Richelieu était au congrès d'Aix-la-Chapelle. Incarnation de la continuité de ce ministère dans le jardin duquel il allait être enterré provisoirement, dit-on, pendant les journées de 1830, il y pontifiait en homme à mémoires. Toujours sûr de lui, mais se contredisant entre le matin et le soir : Chateaubriand l'a noté, et ce qui témoigne de la valeur de ses jugements sur les hommes, c'est que son appréciation est corroborée par telles lettres écrites par Hauterive en 1810, à l'occasion de la négociation d'échange de prisonniers de Morlaix, ou par ce passage des *Souvenirs* de Louis de Carné qui le qualifie de « roseau peint en bronze ».

Il reste que beaucoup des dépêches que Chateaubriand ministre a signées, étaient préparées dans les bureaux par ces employés inamovibles depuis un quart de siècle, M. Bourjot et M. Roux en tête. Quant au maniement des fonds, il dépendait d'un homme encore plus enraciné : M. Bresson, un Vosgien,

n'était-il pas le seul conventionnel qui eût refusé de juger Louis XVI ! Une puissance, par conséquent ! C'est lui qui fit endosser par le vicomte des lettres rabrouant le prince de Polignac, qui venait d'être nommé ambassadeur à Londres, parce qu'il avait fait des dépenses excessives d'encre et de papier. « Nous sommes pauvres et vous êtes riche », en arriva à écrire Chateaubriand, comme pour s'excuser. A quoi le Prince répondit que, s'il avait plus de fortune que ses prédécesseurs, Decazes excepté, il pouvait prouver que son correspondant dépensait davantage que lui, lorsqu'il était l'hôte de Portland Square.

Dans l'énumération des services ministériels, je n'ai pas cité le Cabinet. C'est que ce Cabinet, qui a tant d'importance dans notre siècle, était un organe de peu de poids, surtout avant Damas. Chateaubriand avait bien à ses côtés le fidèle Pilorge, son secrétaire habituel, et un directeur des Affaires politiques qu'il avait choisi. Mais ce directeur n'était pas, semble-t-il, de puissante envergure. C'était Henri de Chastellux, fait duc de Rauzan après son mariage avec la fille d'une des Egéries de « l'Enchanteur », la duchesse de Duras, — d'où sa position au Département. A 38 ans, après sept années au cours desquelles il avait été secrétaire d'ambassade dans diverses capitales, il ne pouvait jouer au Ministère le rôle qu'y avait eu, de 1815 à 1821, sous Richelieu, sous Dessolles, sous l'équipe Pasquier-Richelieu, M. de Rayneval. Ce dernier, nourri dans le sérail diplomatique, fils et neveu de premiers commis de Louis XVI, déjà considéré sous l'Empire, avait été et demeurait une sorte d'oracle : dans tels billets, on voit Rauzan lui demander conseil ; dans tels autres, Polignac, devenu ministre des Affaires étrangères, le consulte sur les plus graves questions, par exemple sur le sort à réserver à Alger, quand on l'aura conquise. Chateaubriand trouva ce représentant de la famille alsacienne des Gérard, — Gerhardt, — à la tête de la légation de France à Berlin, et l'y laissa.



Ces explications permettent de mieux comprendre divers textes de Chateaubriand, qui ne sont pas inédits : « Savez-vous

que je me suis couché à minuit et levé à 2 heures, que j'ai fait cette nuit toutes mes dépêches pour l'Espagne et pour l'Angleterre. Il y a trois jours que je fais ce métier ». Ou : « Je vous écrirai toutes les fois que cela sera nécessaire. Les dépêches ne vous diraient pas tout, et vous m'entendrez mieux quand je parlerai moi-même. Je suis extrêmement fatigué, car je fais à peu près seul toute la besogne ». Ou encore : « Je suis épuisé de fatigue » ; « Chargé à peu près seul de ma correspondance, vous me pardonnerez si je n'ai pas le temps de mettre pour vous en d'autres mots ce que je dis à votre collègue placé auprès de vous sur un plus grand théâtre ». Ceci signifiant que ne pouvant tout répéter à Rayneval, il lui laissait lire le courrier qui passait par la capitale prussienne à destination du comte de La Ferronnays, ambassadeur à Pétersbourg.

Dans les documents du Quai d'Orsay, on trouve plusieurs fois cette mention, et seulement pour l'époque de Chateaubriand, — du moins pour la période 1814-1830 : « Dépêche faite chez le ministre », ses subordonnés s'étant groupés autour de lui pour la rédiger. Dans d'autres cas, ce sont des autographes qui frappent par le style et par cette grande écriture droite, si différente de la petite penchée de la plupart des hommes de cette époque, de Lamartine notamment. Certes, au cours de mes recherches, j'ai rencontré des notes marginales de la main de Richelieu, à qui il arrivait de travailler à 5 heures du matin pour être au calme, des dictées de Pasquier corrigées par lui, des billets de Damas ou de Polignac. Mais à voir les papiers du vicomte, il semble qu'entre Sainte-Beuve qui l'a décrit ne faisant que bavarder au milieu de ses fidèles, et M. Beau de Loménie, c'est à ce dernier qu'il faut donner raison : Chateaubriand paraît avoir été un ministre fort appliqué. Et assez solitaire, puisqu'il n'avait à ses côtés ni le Rayneval d'avant 1821, ni le Boislecomte de 1829-1830, — Edouard de Boislecomte, un secrétaire d'une capacité exceptionnelle. Et une question reste entière : jusqu'à quel point y avait-il divorce entre l'homme d'Etat de la guerre d'Espagne et ses bureaux, habitués à la souplesse pour avoir servi le drapeau tricolore, le drapeau blanc, derechef les Trois Couleurs et encore la bannière immaculée ?

De cette besogne d'écriture, brouillons ou plus rarement dépêches authentiques, il est un curieux témoignage. C'est la lettre adressée le 1er mars 1824 à Sir Charles Stuart, ambassadeur d'Angleterre. Son texte définitif a été publié dans le tome V de la *Correspondance générale.* Mais le brouillon est demeuré inédit. Il montre l'étendue des corrections. Celles-ci portent sur la forme, non sur le fond. Elles sont de l'homme de lettres, et prouvent l'application au travail du ministre. Voici cette page, avec entre parenthèses les mots qu'ajouta l'écrivain, en italiques ceux qu'il raya, l'orthographe étant celle dont use le XXe siècle :

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 24 du mois dernier. D'après les nouveaux renseignements qui me sont parvenus du ministère de la Justice, il paraît certain que *mesdemoiselles* (les demoiselles) Wilson (,) n'ont été soumises qu'à des recherches également *pratiquées* (en usage) pour les sujets du roi de France, et pour tous les étrangers. A Douvres, des Françaises (*femmes*) ont été souvent fouillées avec une *indécence* (inconvenance) et une rigueur dont nous aurions pu *aussi* nous plaindre, si nous ne savions que la courtoisie et la politesse ne peuvent aller jusqu'à (laisser) franchir les droits d'un royaume ou exposer la sûreté d'un Etat.

Il *n'eût* (n'aurait) pas d'ailleurs été étonnant, Monsieur (,) que la Police *eût pu croire* d'après les avertissements qu'elle avait reçus (, eût pu croire que,) les filles de Sir Robert Wilson *auraient pu être* (étaient) chargées de quelque *lettre* (correspondance suspecte). L'expérience (l') a trop prouvé (:) *que* plusieurs de vos compatriotes se sont fait gratuitement *et* (, et) sans aucune provocation (de notre part,) les ennemis déclarés de la France. Sir Robert vint, en 1816, se mêler de nos affaires politiques et violer nos lois ; dernièrement il a pris les armes contre nous (,) et en excitant la Corogne à une défense inutile (,) il a fait couler le sang français (.) Le Sr Bowring *correspondant de nos révolutionnaires* se trouve impliqué dans les complots (et le procès) de Sanquaire Soulique, (.) *des* (Des) Anglaises *ont*

abusé (abusant du respect que l'on doit aux femmes et) des droits de l'hospitalité, *pour* (ont) favoriser (é) *les entreprises des ennemis du Roi* (les intrigues de nos révolutionnaires,) et le gouvernement s'est vu *avec* (bien qu'à) regret (,) obligé *de les renvoyer de France* (de leur donner des passeports pour sortir de France). (alinéa) Voilà, Monsieur, ce qui aurait pu déterminer la Police à prendre (à Calais) des précautions *à l'égard des filles de Sir Robert Wilson.* (fort naturelles, quand le règlement des Postes relatif aux lettres que peuvent porter les voyageurs n'aurait pas autorisé des recherches. Les demoiselles Wilson à l'abri de tout reproche pour) *A l'abri de tout reproche pour* elles-mêmes, *elles* auraient pu *être* (être,) sans le savoir (,) (être) l'instrument d'une faction aussi dangereuse au trône *de la Grande-Bretagne* (de George IV) qu'à celui de *la France* (Louis XVIII). (:) Leur jeunesse (et leur innocence) n'aurait même paru aux yeux des conspirateurs *des deux pays* qu'un moyen *de* plus *pour mieux protéger une correspondance criminelle* (de dérober à la vigilance des magistrats des intelligences criminelles). (alinéa supprimé) Mais, j'ai l'honneur de le répéter à Votre Excellence, il n'y a point eu d'outrage (s ;) *s'il y en avait eu, les agents qui s'en seraient* (si quelques agents s'en étaient) rendus coupables (,) (ils) auraient été sur le champ destitués et punis. Le gouvernement *français* (français qui ne se souvient de Sir Robert Wilson que pour le plaindre,) est trop au dessus du *reproche* (soupçon) d'avoir voulu exercer une *petite* (ignoble) vengeance (,) pour que je me croye obligé de le justifier.

Agréez, Monsieur l'Ambassadeur, la nouvelle assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

⁂

Pour donner une idée plus précise du travail ministériel de Chateaubriand, il faut regarder hors des bureaux du boulevard des Capucines, et consulter les listes des agents en poste, — non quelque 600 comme aujourd'hui, mais 200, dont 25 placés

à la tête de ces ambassades et légations qui ont atteint au xxe siècle un nombre trois fois plus élevé. Ce personnel, notre vicomte ne l'a pas modifié, dans l'ensemble. Sous sa direction, il est resté, pour le corps consulaire ce qu'il était sous Napoléon, et pour les diplomates ce qu'il était devenu en 1814, un armorial dans le style du Faubourg Saint-Germain, un armorial dont pas mal de noms se trouvaient déjà dans l'Almanach impérial. De maints représentants de Sa Majesté Très Chrétienne, un gentilhomme de province, arrivé par la littérature, ne pouvait être un chef de file aussi influent qu'un Richelieu, ou qu'un Pasquier épaulé par ce noble duc redevenu président du Conseil. Pensons ici à un prince de Montmorency-Laval à Rome, à un marquis de La Tour du Pin à Turin, à un Rayneval à Berlin, à un comte de Serre à Naples, à un prince de Polignac à Londres, — quoique la nomination de ce dernier ait été le fait de Chateaubriand. Pensons surtout au poids que par son talent, par sa lumineuse franchise, par sa facilité d'accès auprès de l'empereur Alexandre, le comte de La Ferronnays avait à Pétersbourg : cette position, qu'il conserva de 1819 à 1827, ne lui avait-elle pas permis de jouer à Vérone un rôle plus efficace que ne l'a dit le grand écrivain, un rôle qui diminuait quelque peu le sien ? Les deux hommes n'étaient d'ailleurs nullement en conflit. Mais l'on comprend qu'en 1828, l'un soit devenu le chef du Département, et l'autre seulement ambassadeur à Rome. Du moins travaillaient-ils parallèlement.

Ce n'était pas le cas avec le marquis de Caraman, l'un des rares « metternichiens » de la diplomatie française. Dans son ambassade viennoise, il avait déjà gêné Pasquier, par naïveté autant que par mauvaise intention. A propos d'un incident de juin 1823, une lettre de Rayneval à La Ferronnays dit : « Que dites-vous du pauvre Caraman. Il avait cru faire la plus belle chose du monde, et devait avoir une bonne figure en lisant la douce épître de Chateaubriand ». A la fin de l'année, l'intraitable Bresson ayant facilement convaincu le ministre de refuser d'endosser ses dépenses supplémentaires, le marquis offrit sa démission. On le prit au mot. Mais son remplacement s'avéra impossible, et il fallut lui rendre son poste : « Une bataille perdue

pour Chateaubriand », écrivit La Ferronnays à son correspondant de Berlin, en constatant qu'on ne pouvait laisser éternellement en tête à tête le prince de Metternich et un secrétaire d'ambassade roturier, fils d'un pasteur alsacien, M. Schwebel. Le vicomte s'en serait pourtant peut-être accommodé, lui qui, si attentif aux dépêches destinées à d'autres ambassades, ne corrigeait guère celles qu'il signait pour ce Caraman dont il était écrit que les réactions ne seraient jamais semblables aux siennes : car en 1830, l'ancien fidèle de Metternich accepta les Trois Couleurs, sous les plis desquelles il mourut, septuagénaire, pendant l'expédition de Constantine.

Dans d'autres cas, les nominations faites sur la proposition du ministre de 1823-1824 ne furent pas pour lui une réussite. A Constantinople, la période resta marquée par l'effacement français inauguré en 1814, un chargé d'affaires sans autorité attendant l'arrivée de l'ambassadeur désigné. Ce dernier, le général comte Guilleminot, était bien un protégé du duc d'Angoulême, dont il avait été chef d'état-major pendant la guerre d'Espagne. Mais il était aussi un ancien et futur fidèle du drapeau tricolore. A Washington, la légation demeura également aux mains d'un intérimaire, le comte de Menou, qui écrivait si peu qu'en 1830, Polignac finit par le révoquer : là aussi Chateaubriand avait pourtant fait faire une nomination, celle du baron de Mareuil, — c'est-à-dire du citoyen Durant, entré dans la carrière diplomatique en 1793, baron d'Empire, ambassadeur de Louis-Philippe, propriétaire d'un château près d'Epernay, dont il avait été député pendant les Cent Jours.

Chateaubriand n'eut pas plus de chance à Madrid et à Berne. De la capitale espagnole, le comte de La Garde avait été rappelé au début de 1823. Il ne fut plus employé, peut-être parce que, loin de demander ses passeports ainsi qu'il y était autorisé, il avait jugé jusqu'au bout qu'il restait des chances honorables d'éviter la guerre. Et derrière les soldats du drapeau blanc, le ministre fit diriger sur Madrid un ambassadeur dépourvu d'antécédents diplomatiques, le marquis de Talaru. Ses mérites ? Une belle fortune qui lui avait permis d'aider à la publication du *Conservateur*, et beaucoup de bonne foi, dans

un style dont le gouvernement déplora plusieurs fois la faiblesse. Parmi ses secrétaires, il en est deux que Chateaubriand fit nommer ministres plénipotentiaires : le comte de Caux, et ce marquis de Gabriac « qui était de la Congrégation », ce qui ne l'empêcha pas de tenter d'être conservé au service après 1830. Talaru, au contraire, disparut des listes diplomatiques dès 1824. Son nom est lié à une anecdote du *Journal* du maréchal de Castellane : sa femme, une vieille mégère ridicule, au dire du noble vicomte, ne pouvant dormir seule, le remplaçait, quand il n'était pas là, par tel attaché d'ambassade cousu dans un sac. Mais le souvenir du marquis est solidaire des déboires ministériels de Chateaubriand. Car, quelques mois après la libération de Ferdinand VII des mains des Cortès, Talaru prit fort mal une décision de son chef, l'envoi à Madrid du vicomte de Marcellus. Il considéra comme l'annonce de sa disgrâce la mission confiée au jeune ami de l'ancien ambassadeur à Londres, et renvoya immédiatement à Paris ce « missus dominicus », en ajoutant une dépêche sévère pour le ministre dont il avait jadis soutenu les polémiques d'écrivain : « Il me reste un dernier avis à donner. Quel que soit celui que vous enverrez ici pour me remplacer, il faut avoir un plan fixe et bien lui faire connaître ce que vous désirez ; ensuite le laisser faire, avoir pour lui la patience qu'il doit avoir à son tour en traitant avec les Espagnols et ne pas vouloir le diriger de Paris dans les détails, car il ne m'est que trop démontré depuis quelques mois, que l'Espagne n'y est ni connue, ni comprise ».

De Berne enfin, Chateaubriand fit rappeler le comte de Talleyrand, qui y était depuis 1808 et y avait montré pendant les Cent Jours une active fidélité à la cause du Roi. Comme beaucoup de ses semblables de ce temps, cet agent avait son franc-parler, allant jusqu'à écrire qu'il désapprouvait la guerre d'Espagne ! Le nom qu'il portait n'étant plus de grand secours, il fut remplacé par le marquis de Moustier. Ce dernier avait servi dans la diplomatie impériale, mais depuis quelques années, « il donnait dans la pointe », la pointe du parti ultra, — position rare parmi les représentants de Louis XVIII et de Charles X, qui, en général, faisaient preuve d'une certaine modération et

d'un respect sincère de la Charte. En Suisse, la ferveur de son zèle fut intempestive, et contraire aux intentions de Chateaubriand. Elle lui valut plus tard d'être suspendu de ses fonctions d'ambassadeur à Madrid par Damas, ce royaliste pur ! Tout ceci ne laissait pas pressentir que son nom reparaîtrait par la suite au ministère des Affaires étrangères, avec son fils qui en fut un moment le chef sous Napoléon III, avec son arrière-petit-fils, qui était sous-secrétaire d'Etat hier, sous M. Mendès-France. Dans son ardeur, Moustier avait fait rappeler de Berne ses secrétaires, qu'il accusait d'intriguer contre lui auprès des autorités helvétiques. L'un d'eux, le jeune François de Bourqueney, futur ambassadeur du Second Empire, avait alors reçu de Chateaubriand une réprimande paternelle, avec promesse de réemploi. Mais quand le vicomte fut destitué, Villèle assurant l'intérim avant la nomination de Damas, le fougueux Moustier prit en fait la direction des bureaux de la rue des Capucines, et en profita pour révoquer son ancien subordonné, qui trouva refuge aux *Débats* jusqu'en 1830.



Médiocrement chanceux dans les questions de personnes où intervenaient d'ailleurs aussi l'influence de la Cour, — Monsieur, Mme du Cayla, Sosthène de La Rochefoucauld, — Chateaubriand fut du moins heureux à Rio-de-Janeiro et à Lisbonne. Auprès du fils rebelle de Sa Majesté Très Fidèle, qui devenait alors l'empereur du Brésil, le remplaçant du colonel Maler, — un assez vague colonel de l'Emigration, — se trouva être un de ses alliés, le jeune comte de Gestas. Dans sa première dépêche, ce dernier put dire : « Je ne puis différer de vous faire part de la bonté qu'a eue l'Impératrice de passer toute la journée d'hier chez ma femme qu'elle a comblée de marques d'affection, répétant avec la franchise qui la caractérise qu'elle n'avait de moment heureux qu'étant avec nous à la campagne, où elle est sans contrainte : elle m'a particulièrement entretenu de Votre Excellence et de la crainte que votre nièce n'eût tout votre esprit, car alors, a-t-elle dit, elle en aurait eu peur ».

Mais c'est surtout l'envoi de son ami Hyde de Neuville au Portugal qui permit à Chateaubriand de s'épancher librement. Le nouveau nommé fut ambassadeur : ce titre, exceptionnel pour ce poste, était destiné à le consoler de ne pas aller auprès du Grand Seigneur, comme il avait été d'abord prévu. Mme Durry a publié une partie de la correspondance des deux hommes. Mais la lettre du 12 février 1824 semble être demeurée inédite. Elle révèle une sorte de lassitude chez le grand écrivain qui a tant travaillé depuis treize mois, — en mêlant d'ailleurs à sa tâche ministérielle ses amours avec Mme de Castellane et l'ombre d'un refroidissement entre Mme Récamier et lui. Lassitude chez le correspondant du Talaru démissionnaire, dont il vient de recevoir la dépêche de protestation. Hésitation devant les complications politiques. Le passage au ministère prenait une allure décevante, quoi qu'en disent les *Mémoires d'Outre-Tombe*. Le malheur de la diplomatie française de la Restauration ne fut-il pas de ne pas pouvoir réaliser le dessein souhaité vers 1820 par Rayneval, par La Ferronnays, par Pasquier, par Richelieu, entrevu par Chateaubriand, la propagande en Europe et en Amérique du Sud en faveur des idées auxquelles ces hommes croyaient, le Roi, certes, mais inséparable de la Charte, — une politique dont le principal ennemi fut Metternich, aidé par la jalousie anglaise, une politique que décevait l'issue purement « réactionnaire » de la guerre d'Espagne. Cette lettre passablement désabusée à Hyde de Neuville, la voici :

Le 12 février 1824.

Monsieur,

Mes dépêches officielles vous disent à peu près tout en politique. J'ai peu de chose à ajouter dans cette lettre particulière. En général, vos réflexions sont justes sur l'état de l'Espagne et du Portugal ; mais, dans les obstacles qui s'élèvent de toute part, et dans les passions des peuples et des hommes et dans celles des cabinets, on est obligé de se renfermer dans le possible et de ne pas essayer ce qu'on ne pourrait atteindre. Souvent ce qui ferait si bien, d'une part, ferait le mal de l'autre.

Par exemple, vous parlez de reprendre de l'influence à Lisbonne ; il n'y aurait qu'un seul moyen, ce serait l'établissement d'un gouvernement représentatif. Un corps politique seul aurait la force de repousser la domination anglaise, comme cela est déjà arrivé, puisque ce sont les Cortès, toutes révolutionnaires qu'elles étaient, qui avaient imposé les marchandises anglaises et congédié les officiers anglais. La Cour et les ministres resteront toujours sous l'influence du cabinet de Londres. Eh bien ! rétablissez les Cortès et vous tomberez peut-être dans une nouvelle révolution : voilà comment les faits se contrarient. Mêmes inconvénients dans la question du Brésil. Rien n'est plus affligeant que la révolte d'un fils contre son père ; et pourtant est-il certain que sans cet événement déplorable sous tant de rapports, le Brésil fût conservé à la Maison de Bragance ? N'est-il pas même possible que le fils revienne au père ? Les derniers événements de Rio de Janeiro ne peuvent-ils amener un changement de scène ? Que pouvons-nous à tout cela ? Quel parti prendre ? Avons-nous les forces maritimes, les capitaux nécessaires pour lutter d'influence avec la Grande-Bretagne ? Nous reprenons notre indépendance militaire, mais nous ne sommes encore qu'au commencement de notre nouvelle existence. Nous devons jouer la partie avec prudence, et attendre les événements dans le silence, ce qui doit nous rendre ce rang que nos crimes, d'un côté, et notre ambition, de l'autre, nous ont fait perdre. Cela ne sera pas long, si nous ne faisons pas de fautes.

Tout nous promet des élections excellentes. J'espère toujours que vous serez élu et que député septennal, vous viendrez sinon à la prochaine session, du moins à l'autre, nous appuyer de vos discours et de vos conseils. Il serait impossible que vous quittassiez, dans ce moment, le Portugal : ce serait déserter au moment du combat. Je serais encore plus fâché qu'un moment de contrariété ou d'ennui vous fît donner votre démission. Que feriez-vous ? Que deviendrez-vous ? Quand on est, comme vous, accoutumé aux affaires, le repos pèse. Dans les chances de l'avenir, je ne vois pas de mouvement prochain qui pût vous reporter aux affaires. La septennalité va amener la tranquillité et la permanence ; chacun prendra son parti, arrangera sa vie. On

s'embarquera tous ensemble pour aller au moins quelques années de concert. Une fois en dehors, on trouvera difficilement le moyen d'entrer. Je vous dis tout cela dans vos intérêts et par mon sincère attachement pour vous. Je tâcherai, dans mon misérable budget, de venir le plus que je pourrai à votre secours. Enfin vous trouverez toujours en moi un ami sincère, fidèle et dévoué.

Je ne vous parle pas de l'Espagne ; elle va mal, très mal ; mais elle n'en mourra pas ; on y fait des fautes de toutes les espèces ; j'ai crié, grondé, donné des conseils vigoureux. Tout cela s'est brisé contre un peuple ingrat, un roi que vous connaissez, des ministres incapables, un Corps diplomatique divisé, des intrigues, des camarillas et une corruption effroyable. Talaru, malgré un peu de faiblesse, finira par s'en tirer. Il restera à son poste, quoiqu'il ait été un moment près d'être rappelé.

Dirigez toute votre attention vers la prospérité de notre commerce. Tâchez de me fournir quelque chose de bon pour vous et pour moi à dire aux Chambres. C'est surtout dans cette partie que vous réussirez. Nous comptons beaucoup sur vous.

Ma femme vous remercie de vos bonnes oranges, et ne peut vous envoyer en échange que des prières de l'Infirmerie.

M. Brito m'a remis, ainsi qu'à Villèle, la plaque et le cordon de l'ordre du Christ, mais il nous manque la croix ou la médaille qui est suspendue au cordon ».

La croix oubliée arriva, comme était venue la Toison d'Or qu'en se fâchant, Talaru avait obtenue pour son ministre, alors que Ferdinand VII voulait d'abord ne la donner qu'à l'ambassadeur russe à Paris, Pozzo di Borgo. Ingratitude des rois ! Déceptions ! Et derrière cette lettre, un secret : « Levez-vous, orages désirés ». Car ce repos septennal, ç'eût été l'ennui.

Henry CONTAMINE.

ATALA STAMATY

FILLEULE DE CHATEAUBRIAND (1)

Je m'appelle Atala.

Ce prénom m'a été donné en souvenir de ma trisaïeule Pauline-Marie-Françoise-Atala Stamaty, qui l'avait reçu à son baptême de ses parrain et marraine, Chateaubriand et Pauline de Beaumont.

La cérémonie eut lieu à Rome, le 11 août 1803, en *l'Eglise St-Laurent in Lucina.* L'acte de baptême (2) montre que si Chateaubriand y assista en personne, Pauline de Beaumont s'y fit représenter par Mme de Cock-Ynvec.



(1) Lecture faite à la Société Chateaubriand le 18 juin 1955, sous la présidence de M. le Dr Le Savoureux.

(2) ARCHIVIO GENERALE DEL VICARIATO

Palazzo Apostolico Laterano

N° 1081 di Protocollo

Roma addi 7 Ottobre 1922.

Il Sottoscritto Archivista del Vicariato di Roma dichiara : che al libro dei Battezzati desso Parrochia di S. Lorenzo in Lucina N° 39 dal 1798 al 1803 a pag. 203 visulta il seguente atto :

— Die 13 Augusti 1803 —

Ego qui supra (Joseph Brezzi) baptizavi infantem natam die 11 huius ex Illmo Costantino Stamaty Fil. Illmi Doni Josephi Bizantino, et ex Illma Dna Ma Theresia Surdun fil. Francisci de Troye in Xampagna — coniugibus huius parochiae ; cui nomen fuit impositum : Paulina, Maria,

Qui était Atala Stamaty, et dans quelles circonstances Chateaubriand fut-il amené à lui donner son parrainage et ce prénom inusité ?

Atala était le premier enfant du Consul de France à Civita-Vecchia, Constantin Stamaty, et de sa femme Thérèse-Nadine Surdin. En fait, M. et Mme Stamaty habitaient Rome où ils jouissaient d'une situation morale particulière dépassant celle qui résulte habituellement des fonctions consulaires. Bonaparte avait lui-même nommé Stamaty à son poste, et la piété de sa femme dont on savait qu'elle avait tenu à faire bénir son mariage par un prêtre non assermenté, ralliait à celle-ci tous les suffrages, et faisait oublier l'origine schismatique du Consul, et les convictions républicaines auxquelles il devait sa naturalisation française et son admission dans la carrière consulaire.

Constantin Stamaty était, en effet, originaire de Constantinople, où il était né le 3 janvier 1761, d'une de ces familles grecques du Phanar qui fournissaient à l'Empire Ottoman les cadres supérieurs de son administration dans les provinces chrétiennes.

Constantin qui, suivant la tradition, descendait par sa mère des Comnène, était un pur grec. Il rêva très jeune d'une patrie grecque indépendante. Il en rêva d'une manière si imprudente que la police secrète ottomane finit par s'en inquiéter. Il apparut alors nécessaire à son père de l'envoyer achever ses études de médecine à Paris, où il arriva en 1787. Il y rencontra des

Francisca, Attala. Patrini fuere Illmus Franciscus, Augustus de Chateaubriand fil — b.m. Augusti de Britania Gallica de parochia S. Siméonis Prophetos, et Illma D. Paulina de Beaumont, et per eam suscepit Illma D. Maria Theresia de Cock-Invec fil. Emanuelis de Bruges da parochia S. Mariae in Via Lata nata Montmorin.
Nx Elisabeth Nelci.

In fede
per Il Direttore Archivista
Sas. prof. Gustavo Tulli.

Tabularium Totius Vicariatus

IN
PALATIO
Lateranensi

émigrés grecs, avec lesquels il se lia, entre autres : Daniel Philippitides et Dino Stéphanopoli, que Bonaparte devait charger plus tard d'une mission secrète en Grèce.

Constantin garda également le contact avec des compatriotes, épris des mêmes idées d'indépendance, et restés dans l'Empire Ottoman. Une partie de sa correspondance a pu être conservée, et spécialement les lettres qu'il écrivit de 1788 à 1794 à Panagiotis Kodrikas, secrétaire particulier du Prince Michel Constantin Soutzo, hospodar de Moldavie (1).

Selon les propres expressions de M. Emile Legrand qui devait les révéler au public, « les lettres grecques de Stamaty sont une histoire au jour le jour de notre grande révolution, écrite par un homme intelligent. Il n'y a chez lui ni prévention ni parti pris ; il juge parfois assez sainement, parfois entraîné par l'opinion du jour, les événements extraordinaires qui se déroulent sous ses yeux... En présence de tant de sang répandu, il se prend presque à désespérer de la République, et il est tenté de brûler son idole ».

Ces lettres ne présentent pas seulement un intérêt historique — Stamaty fut le témoin oculaire du massacre des Gardes suisses et de l'exécution de Louis XVI — elles révèlent, en outre, la double nature que Stamaty devait conserver jusqu'à sa mort : Grec, rêvant avec passion de l'indépendance de sa patrie d'origine, il devient Français par le canal de l'idée républicaine.

Naturalisé français en 1793, et intégré dans le personnel du Ministère des Relations Extérieures, il est envoyé en septembre de la même année en mission secrète à Hambourg, puis à Altona avec le rang de vice-consul (2). Nommé Consul général en Moldavie-Valachie, en ventôse 1795, il ne rejoint jamais son poste, la Porte ayant refusé l'exequatur. Sur ordre de son ministre, il rédige alors une série de tracts et brochures qui sont répandus en Grèce sous le pseudonyme de Philopatris Eleftheriadis. Puis il fait partie du Comité insurrectionnel que

(1) Lettres de Constantin Stamaty à Panagiotis Kodrikas sur la Révolution française, publiées par Émile Legrand, Paris, Librairie Maisonneuve, 15, quai Voltaire (1872).

(2) Etat des services de Constantin Stamaty, communiqué par le Service des Archives du Ministère des Affaires Etrangères.

le Directoire crée à Ancône, en vue de révolutionner la Grèce, sous les dehors d'une Commission du Commerce français. Revenu en France en 1799, Stamaty est nommé, en Germinal 1801, consul à Civita-Vecchia par Bonaparte lui-même, pour continuer sous le couvert de ses fonctions officielles, la mission avortée de la Commission d'Ancône.

Les résultats de l'activité secrète de Stamaty à Civita-Vecchia n'ont été jusqu'ici l'objet d'aucune publicité.

Il existerait au Ministère des Affaires Etrangères un dossier Stamaty dont le contenu n'a jamais été révélé, selon une tradition de famille, qui contiendrait des rapports annotés de la main même de Napoléon (1). Quoi qu'il en soit, les Grecs honorent en Constantin Stamaty l'un des fondateurs de leur patrie indépendante.

⁂

Tel était l'homme que Chateaubriand devait rencontrer à son arrivée à Rome : personnage secondaire, mais entouré du prestige d'une nomination directe et d'une mission confidentielle. Le nouveau secrétaire ne pouvait négliger de se le rallier, car aussi bien le consul, jouant le rôle d'un notaire, pouvait donner à Pauline de Beaumont d'utiles conseils pour la rédaction de son testament.

Chateaubriand fut donc prié d'être le parrain de la fille que Mme Stamaty venait de mettre au monde, et il accepta de l'être à la condition que le prénom d'Atala fût donné à l'enfant.

Pourquoi ce choix et cette exigence ?

Dans le *Memorial de Sainte-Hélène,* Las Cases, qui rapporte le fait, en donne une explication qui ne pêche pas par un excès de bienveillance (2). L'accueil réservé par les milieux officiels

(1) Il n'existe pas aux archives du Ministère des Affaires Etrangères d'autre dossier sur Stamaty que son dossier individuel (N.D.L.R.).

(2) La nomination de l'auteur du *Génie du Christianisme* précisément à la Légation de Rome fut considérée dans le temps comme une vraie galanterie de la part du Premier Consul, et reçue par M. de Chateaubriand comme un premier triomphe, qui lui en assurait de bien plus grands encore dans la capitale du monde chrétien, au sein des Princes de l'Eglise. Mais il ne tarda pas à se convaincre d'un grand mécompte : car on se montra fort scandalisé, à Rome, de voir la Religion transformée en roman,

romains au « Génie du Christianisme » et à son auteur n'avait pas été très chaleureux. Certains docteurs avaient même réprouvé sans balancer l'ouvrage qu'ils disaient hérissé d'hérésies. Chateaubriand aurait donc pris un malin plaisir à répondre aux critiques qui étaient adressées à son œuvre en imposant à une filleule nom d'Atala.

Le prêtre s'y étant refusé, et Chateaubriand maintenant son exigence, il fallut bien remonter la voie hiérarchique jusqu'au Cardinal gouvernant qui confirma l'opposition du curé de la paroisse. Selon la tradition familiale, l'affaire dut être portée devant le Pape lui-même, qui donna enfin son consentement en disant : « Il n'y a pas de Sainte Atala ; il ne lui reste plus qu'à le devenir ».

L'acte de baptême semble au moins prouver que Chateaubriand eut gain de cause.

***

Que devint Atala Stamaty ?

Entourée de l'affection de ses parents et de ses deux frères, elle passa toute sa jeunesse à Rome, jusqu'à son mariage, apprenant la peinture avec Ingres, et cultivant son piano. (Le

et les docteurs réprouvèrent sans balancer le *Génie du Christianisme* qu'ils disaient hérissé d'hérésies.

Toutefois, M. de Chateaubriand, intrépidement retranché derrière son mérite, eut pour ressource de prendre en pitié de pareilles niaiseries ; et, à quelque temps de là, se trouvant parrain d'une petite fille, il lui donna le nom d'*Atala ;* mais le prêtre refusa net, tandis que, de son côté, M. de Chateaubriand insista avec toute l'obstination d'un auteur et la fierté d'un ambassadeur. Cela fit du bruit, et il porta plainte au Cardinal gouvernant, qui se trouva de l'opinion du prêtre, et reçut fort mal une confidence de M. de Chateaubriand qui, croyant avoir acquis les droits d'amitié, terminait ses arguments disant « qu'il était bien ridicule que ce fût à lui qu'on fît une pareille difficulté ; « car, observait-il, Votre Eminence, *entre nous,* doit bien savoir que d'Atala à toutes les autres saintes il n'y a pas grande différence ».

L'Empereur a été fort amusé de ces détails, qu'il disait entendre pour la première fois ; et le narrateur a observé que, bien qu'il ne pût pas les garantir précisément, ils avaient néanmoins pour lui le caractère de l'authenticité, ayant été recueillis d'un des successeurs de M. de Chateaubriand à la Légation de Rome ». — Extrait du *Memorial de Sainte-Hélène,* publié par le Comte de Las Cases, première édition intégrale et critique — établie et annotée par Marcel Dunan, de l'Institut — tome I, samedi 1er juin 1816, pages 667-668, chez Flammarion (1951),

dessin d'Ingres, « La famille Stamaty », qui est au Louvre, donne une image certainement fidèle de ce qu'elle était en 1818, dans sa seizième année. La jeune fille au piano-forte a interrompu son jeu pour se tourner vers le peintre. La main gauche, très fine, est restée sur le clavier. Le cou est mince, la bouche encore enfantine ne sourit pas, l'oreille est discutable et le front un peu large. Mais ce qui frappe et ce que l'on retient, c'est la douceur des yeux immenses.)

Ces yeux impénétrables cachaient-ils déjà leur secret ? Quelques mois après que le peintre eut fixé ses traits pour notre joie, Atala Stamaty fit le mariage le plus romanesque qui fut. Contre le gré de ses parents, et sans leur consentement, qu'au surplus le droit canon n'exigeait pas, elle épousa Augustin Varcollier, jeune marseillais de vingt et un ans, sans fortune et sans situation, qui devait d'ailleurs par la suite donner un démenti au pessimisme de ses beaux-parents.

Fils de l'horloger de la Marine Royale, Jean Varcollier, Augustin avait été reçu au Borda, mais avait dû démissionner en raison de ses convictions bonapartistes, et chercher un refuge à l'étranger. A l'époque du mariage, il était précepteur dans une famille romaine.

Il était intelligent et fin. Il plut à Chateaubriand qui le fit entrer dans l'Administration du Département de la Seine, où ses facultés et ses connaissances variées lui valurent d'occuper sous trois régimes successifs le poste de Directeur des Beaux-Arts de la Ville de Paris (1).

(1) Voici l'article nécrologique qui fut consacré à Augustin Varcollier dans le *Journal des Débats* du 8 octobre 1882. Il n'est pas signé.

« Une personnalité bien connue des artistes de son temps, c'est-à-dire de cette pléïade qui a brillé de 1830 à 1860, vient de disparaître après quelques annéés de retraite.

M. Varcollier, esprit fin et lettré, amateur distingué des œuvres d'art, s'est éteint doucement à quatre-vingt-sept ans, vaincu mais non troublé par l'âge.

Il avait, dans sa première jeunesse, passé quelques années à Rome où sa qualité de français, d'homme aimable et instruit l'avait fait accueillir dès l'abord avec empressement par tous ses compatriotes, puis lui avait attiré l'amitié particulière de quelques hommes éminents qui y séjournaient à cette époque, et avec qui il resta lié jusqu'à leur mort.

De retour à Paris en 1825, après avoir épousé à Rome la fille du Consul de France M. Stamaty, il entra par la protection de Chateaubriand dans

Ces fonctions donnèrent à Varcollier l'occasion d'encourager les principaux artistes de l'époque. Ingres était resté fidèle à son modèle qui était aussi son élève ; il fit d'elle, en 1855, un dessin où resplendit le même magnifique regard dans un visage que la maturité n'avait pas empâté. Et si Manet ne trouva pas grâce devant le classicisme de Varcollier, Delacroix, Paul Delaroche, Lehmann et Flandrin reçurent de lui encouragement et soutien au moment où ce genre d'appuis est d'autant plus précieux qu'il se fait généralement attendre.

Le salon d'Atala Stamaty-Varcollier était un carrefour où se rencontraient non seulement les peintres, mais les musiciens. Son frère, Camille Stamaty, qui avait été un des premiers pianistes à faire connaître Chopin à Paris, était devenu professeur au Conservatoire, et découvrait, créait, si l'on peut dire, Camille Saint-Saëns. Des artistes comme Halévy, Bizet, Massenet, venaient demander à Atala ou à sa nièce Nanine Stamaty,

l'Administration du Département de la Seine, où il occupa sous trois régimes successifs un poste parfaitement approprié à ses facultés et à ses connaissances variées, celui de Directeur des Beaux-Arts de la Ville de Paris.

Il serait trop long d'énumérer ici les services que cette situation lui permit de rendre à l'art et à ses adeptes grâce au fin discernement et au goût élevé qu'il apportait dans l'appréciation des hommes et des choses. Mais, on peut l'affirmer, une partie de nos plus grands artistes lui durent les encouragements qui se font attendre parfois longtemps pour les débuts même des individualités les plus marquantes, et les relations étroites qu'il conserva jusqu'à la fin avec des hommes comme Ingres, Delacroix, Pradier, Mazois, F. Halévy, Duban, Visconti, Baltard, Paul Delaroche, H. Lehmann et H. Flandrin font voir à quel point il possédait, malgré la rigidité de ses principes, cet éclectisme que seul un esprit très élevé sait concilier avec l'amour de l'éternelle et classique beauté.

M. Varcollier a beaucoup écrit bien que ses publications aient été peu connues. Il fit paraître pour ses débuts en 1826 une remarquable traduction, la première qui ait été faite en français, des poésies de Michel-Ange. Pendant plusieurs années il publia dans les journaux et revues de nuances diverses un grand nombre d'articles de critique d'art qui furent très appréciés pour la forme élégante et pour le fond original des idées, mais dont la plupart étaient imprimés sans nom d'auteur suivant l'usage de l'époque.

La carrière administrative de M. Varcollier commencée comme Directeur des Beaux-Arts, s'est terminée dans le Conseil de Préfecture de la Seine où il resta pendant dix années. Il ne le quitta que pour être nommé membre honoraire. Depuis, il vivait absolument retiré dans un coin de Paris, où son esprit toujours lucide et sa mémoire très fidèle attiraient encore quelques rares amis survivants et faisaient le charme d'une famille nombreuse à qui cette longue et belle existence a paru trop courte. »

d'essayer la dernière page qu'ils venaient de composer, et dont ils n'étaient pas très sûrs.

Augustin Varcollier resta jusqu'à la fin fidèle aux convictions bonapartistes, pour lesquelles il avait dû faire des sacrifices. Elles lui valurent la faveur du prince Jérôme Napoléon dont il fut quelque temps secrétaire des commandements, et l'amitié des puissants du jour, tels que le baron Haussmann. Elles lui valurent aussi, après la chute de l'Empire, une demi-retraite au Conseil de Préfecture de la Seine. Il mourut en 1882.

Atala lui survécut cinq années. A 80 ans passés, elle était restée sans infirmité majeure. Sa mémoire seule était défaillante. Elle avait oublié le français, et n'entendait plus que la langue de son enfance : l'italien, que ses proches ignoraient. Elle ne pouvait s'entretenir qu'avec son petit gendre, mon grand-père Kergall, qui avait passé cinq ans à Rome comme zouave pontifical. Elle aimait parler de Rome.

Atala s'éteignit en 1887, âgée de 84 ans, entourée par ses quatre enfants (2).

Elle était toujours jolie.

Atala KERGALL.

(2) Son fils aîné Oscar, peintre, était mort à 22 ans, Médaille d'or du Salon.

LOUIS XI DAUPHIN ET LA SAVOIE [1]

(1446-1461)

Au début de l'année 1446, Charles VII exila son fils dans son apanage. Son intention était sans doute de dériver l'activité turbulente du dauphin sur un théâtre politique secondaire dont l'éloignement l'empêcherait de traverser ses desseins et de combattre l'influence que Pierre de Brézé avait acquise dans le Conseil. Le roi et le dauphin sont brouillés ; ils ne sont pas encore irréconciliables. La tradition des apanages dans la Monarchie française confère les pouvoirs les plus étendus aux princes qui les gouvernent. Personne ne put trouver surprenant que Louis exerçât d'emblée les prérogatives d'un véritable souverain. Mais si le dauphin fut entièrement libre d'organiser à

(1) Bibliographie :

Beaucourt : *Histoire de Charles VII,* t. IV et V.
P. Champion : *Louis XI,* t. I, Paris, 1928, B.N. 4° Lb 27 112.
Charavay : *Rapport sur les lettres de Louis XI et sur les documents concernant ce prince,* conservés dans les archives d'Italie ; Archives des missions scientifiques et littéraires, t. VII, 1881, p. 437. B.N. 8° Lc (1881).
Coville : *La jeunesse et la vie privée de Louis XI,* Paris, 1908. B.N. 4° Lb 27 99.
Desjardins : *Mémoire sur la politique extérieure de Louis XI,* Paris, 1868. B.N. H° Lb 27 52.
Guichenou : *Histoire généalogique de la Maison de Savoie,* Turin, 1778.
Mandrot : *Un projet de partage du Milanais en 1446, in* Bibliothèque de l'Ecole des Chartres, t. 44, 1883.
Menabrea : *Histoire de Savoie,* Paris, 1933.
G. Peyronnet : *La politique italienne de Louis, dauphin de France (1444-1461), in* « Rivista Storica Italiana », 1952, fasc. 1er, pp. 19-44. B.N. 8° K 1380.
Pilot de Thorcy : *Catalogue... des actes de Louis XI.*
Versen : *Correspondance de Louis XI,* t. I.

sa guise l'administration intérieure de sa province, il n'en pouvait être de même de sa politique étrangère. La position du Dauphiné fournissait à Louis une occasion et presque une nécessité d'intervenir sans cesse dans les affaires italiennes et il était inévitable que sa diplomatie personnelle interférât plus d'une fois avec celle de son père.

L'attitude prise par le dauphin à cet égard ne laisse pas d'être ambigue. Il est considéré par tous les gouvernements d'Italie et par le roi lui-même comme le représentant officiel de la France ; lui-même n'agit, la plupart du temps, que comme un agent de la politique française dont il continue la plupart des entreprises traditionnelles. Mais il n'hésite pas à s'affranchir quand il le peut de ce genre de subordination. Ayant formé le dessein de se constituer un Etat autonome, il cherchera à construire un système d'alliances indépendant, qui le rendît redoutable à son père et lui permît par là de rompre son exil. La complication extraordinaire des combinaisons diplomatiques du dauphin en Italie, la succession de ses alliances et de ses inimitiés doivent être rapprochées des vicissitudes qui affectent ses relations avec le roi.

Entre tous les Etats de l'Italie, la Savoie est celui avec lequel il entretint les relations les plus continues. Limitrophe du Dauphiné, le duché commandait toutes les voies d'accès qui menaient en Italie. A cheval sur les Alpes, il était le type de l'Etat-charnière dont le contrôle, de gré ou de force, était la condition de toute intervention militaire en Lombardie. Des circonstances politiques particulières allaient encore augmenter l'intérêt que le dauphin devait lui porter par le seul fait de sa situation géographique. Le duc Amédée VIII, qui était l'antipape Félix V, avait abdiqué en 1440 et son successeur, le Prince de Piémont, qui deviendra le duc Louis Ier à la mort de son père, en 1451, « se révèlera un prince débile, indécis, aimant par-dessus tout à se divertir et se laissant lascivement gouverner par sa femme, Anne de Chypre, laquelle subissait à son tour l'influence de ses favoris cypriotes ». La faiblesse du gouvernement savoyard laissait le champ libre aux intrigues étrangères. Le dauphin ne manqua pas de profiter de l'existence de factions rivales à

la cour de Grenoble pour s'y créer un véritable parti et tenter par là de constituer une sorte de bloc de part et d'autre des Alpes. Il devait se heurter naturellement à la politique royale qui lui suscita un parti adverse pour éviter à tout prix la constitution d'une sorte de Bourgogne du Sud-Est. La Savoie joue donc un double rôle dans la diplomatie du dauphin : elle est à la fois l'instrument de sa politique italienne — et, à cet égard, fournit l'occasion d'une certaine collaboration entre Charles VII et Louis — et l'instrument de sa politique française faisant alors éclater leur antagonisme. Or, au fur et à mesure que le roi vieillissait, Louis accordait plus d'attention à ses entreprises françaises qu'à ses entreprises italiennes, ou plutôt subordonnait davantage celles-ci à celles-là.

Cette remarque pourrait constituer le fil conducteur d'une étude des relations entre le dauphin et la Savoie en permettant d'y distinguer trois étapes successives : dans les premiers temps de son séjour dans le Dauphiné, Louis s'occupera de régler les conflits de voisinage qui opposaient de longue date les deux provinces ; puis, il tentera de s'attacher la Cour de Savoie de façon définitive et semblera près de parvenir à ses fins en épousant Charlotte de Savoie, en 1451. Mais cette union marquera une rupture décisive entre le roi et le dauphin : Charles VII opposera en Savoie même ses propres partisans à ceux de son fils et réussira à brouiller Louis et son beau-père. Jusqu'à sa fuite, en 1456, et jusque dans son exil de Gennapes, le dauphin, traversé dans ses opinions, se retournera contre la Savoie et cherchera, en vain d'ailleurs, à y rétablir son influence.

I. — Savoie et Dauphiné

Les limites qui séparaient les deux provinces au début du xv[e] siècle étaient encore incertaines, chacune cherchant à étendre son influence sur des vallées dont la possession était contestée. La guerre de Cent Ans avait évidemment donné à la Savoie l'occasion de s'étendre au détriment de son voisin. Si le Dauphiné avait été sauvé en 1430 par Imbert de Groslée et

Rodrigue de Villandrendo, certaines possessions continuaient de lui être disputées : le duché revendiquait le Faucigny au Nord, le Diois et le Valentinois au Sud. Mais la rivalité du Dauphiné et de la Savoie s'exerçait aussi sur le versant italien des Alpes. Le marquisat de Saluces avait, au XV[e] siècle, prêté une fois hommage aux princes de Savoie et une fois au dauphin de France. Le marquis Louis se trouvait de la sorte être théoriquement sujet des deux ensembles. L'influence française était pourtant prépondérante, parce que la France possédait Castel Dauphin sur le versant italien, qui commandait les communications entre la vallée de l'Ubaye et celle de la Vraita. Tous ces passages du Sud des Alpes avaient une certaine importance, parce qu'ils livraient accès à la mer. Le marquisat de Saluces était une sorte d'intermédiaire entre le Dauphiné et Gênes, où la France ne renonçait pas à l'espoir de rétablir sa domination. Mais la Savoie avait conquis, à la fin du XIV[e] siècle, Coni et la haute vallée de la Stura, malgré l'opposition de la maison d'Anjou-Provence (qui tenait Asti) ; elle possédait Barcelonnette et tout le Comté de Nice. La Savoie contrôlait donc toutes les routes qui reliaient la France à l'Italie à travers le Dauphiné.

Le dauphin n'avait pas pris encore directement en mains l'administration de son apanage, qu'il avait déjà commencé de tirer habilement parti de la faiblesse et des hésitations du Prince de Piémont aussi bien que de la situation incertaine de l'Italie du Nord pour régler à son avantage les conflits de frontière. Tous les Etats italiens surveillaient la succession imminente des Visconti à Milan. Venise et la Savoie la convoitaient et le dauphin réussit à faire renoncer cette dernière à ses empiètements sur le versant français des Alpes, en lui faisant espérer de plus considérables en Lombardie. Le dauphin profita des hésitations du duc Louis ; comprenant bien que la Savoie guettait la succession milanaise, il sut lui faire sentir l'importance d'un secours éventuel de sa part ».

Le 21 octobre 1444, un premier traité d'amitié et de bon voisinage avait été conclu à Zofingue entre le Dauphiné, la Confédération Suisse et la Savoie. Il avait été négocié, pour le compte du dauphin qui guerroyait à ce moment en Alsace à

la tête des Ecorcheurs, par Gabriel de Bernes, lieutenant-général du Dauphiné. Ainsi, dès le début, le dauphin trouvait dans Louis de Savoie un interlocuteur complaisant qui renonçait à son hostilité traditionnelle. Moins d'un mois après son arrivée en Dauphiné, Louis a mis en œuvre une première tentative diplomatique : l'alliance avec la Savoie, qui devait assurer la sécurité du Dauphiné et servir de point de départ pour une intervention en Italie. Elle se fit en deux étapes.

En février 1446, un nouveau traité, beaucoup plus précis que celui de 1444, liait la Savoie au dauphin. Il prévoyait la conquête et le partage du Milanais, et ses clauses étaient des plus minutieuses. Elles fixaient en premier lieu l'itinéraire des bandes françaises à travers le Piémont et déterminaient le partage des dépouilles : au sud du Pô et à l'est du territoire de Montferrat, les villes et les places fortes avec tout le territoire en dépendant devaient revenir au dauphin, sauf Alexandrie et ses alentours réservés au marquis de Montferrat dont on escomptait l'aide.

Au nord du Pô les territoires à l'ouest de l'Adda seraient la part de la Savoie. A l'est, le tiers des terres irait à Ludovic Sforza, et les deux-tiers au dauphin. « S'estimant satisfaits avec cela, les alliés s'engageaient à respecter la seigneurie de Modène et le marquisat de Mantoue ». Le dauphin promettait de fournir six mille cavaliers ; le duc un nombre moindre.

Cette armée était assez importante pour l'époque ; elle représentait probablement la totalité des ressources militaires du dauphin ; c'est un signe de l'intérêt que celui-ci portait à l'entreprise. Il en attendait d'autres avantages que d'éventuelles acquisitions de territoires en Lombardie. Deux mois après le traité d'alliance, le dauphin en obtenait le prix : le 3 avril 1446, il couchait avec le duc un accord qui réglait définitivement les contestations territoriales en suspens : le Savoyard renonçait au droit qu'il prétendait détenir sur le Valentinois et le Diois qui étaient tombés en son pouvoir au début du xve siècle ; en échange de quoi, le dauphin lui faisait remise de ses anciens titres sur la baronnie du Faucigny. Charles VII ratifiait l'accord quelques jours plus tard à Chinon ; ainsi, trois mois à peine

après son arrivée, le dauphin avait-il rétabli à peu de choses près l'ancienne intégrité de son apanage. Dans toute cette affaire, le dauphin agit en plein accord avec le roi ; le traité d'alliance offensive contre l'Etat de Milan, s'il ne fut pas expressément ratifié par Charles VII, obtint certainement son aveu, puisque sa conséquence immédiate et avouée aurait été la conquête de Gênes par le dauphin pour le compte de son père. On peut dire qu'au début de son gouvernement, le dauphin joue presque officiellement le rôle d'agent de la politique française dans l'Italie du Nord, où le roi semble volontiers encourager ses entreprises ; c'est d'ailleurs en cette qualité de représentant du roi que les Italiens s'adressent à lui.

Mais, si le simple règlement de frontière avec la Savoie ne souleva aucune difficulté, la crise de l'Etat de Milan qui allait s'ouvrir, verra la rupture de l'entente, à peine formée, entre le roi et le dauphin. Elle occupe une période d'environ cinq ans où le foisonnement inextricable des rivalités et des intrigues diplomatiques fournira à celui-ci l'occasion de s'affranchir de plus en plus de la tutelle de la politique royale. Il multipliera les alliances et les tentatives d'alliances personnelles, entrecoupées de retours de docilité, pour aboutir enfin à la première grande réussite de ses ambitions : le mariage de Savoie en 1451.

II. — Les interventions du dauphin en Lombardie et le mariage savoyard

Le traité de février 1446, qui associait le dauphin et le duc de Savoie (lequel ne portait encore que le titre de prince de Piémont) pour une guerre projetée contre le duc de Milan, ne fut pas exécuté. Selon M. Peyronnet, il en faut chercher la cause non pas encore comme le voudrait Mandrot dans un désaccord avec le roi, mais dans l'ouverture inopinée de la succession des Visconti, « laquelle offrait aux deux alliés des circonstances nouvelles qui pourraient modifier éventuellement la forme de leurs ambitions sur l'Etat milanais ».

Avant sa mort, qu'il sut d'ailleurs prévoir avec plus d'exactitude que ses adversaires, Philippe-Marie Visconti avait, en effet, parlé du dauphin comme de son éventuel successeur, au cours des négociations qu'il menait avec Charles VII au sujet d'Asti, revendiqué par les Orléans. La proposition n'était d'ailleurs pas nouvelle. Dans l'automne 1444, alors qu'il se trouvait devant Strasbourg à la tête de ses Ecorcheurs, le dauphin reçut une double proposition du duc de Milan de l'adopter pour son fils, et de Gênes, qui était toute soumise au parti milanais, de le reconnaître pour son suzerain.

Il semble bien que le roi ait refusé de consentir pour son fils à un tel accroissement de puissance et n'ait pas donné suite aux ouvertures de Philippe-Marie Visconti, dont il venait d'encourager les adversaires. Un partage du duché de Milan entre la Savoie, le dauphin, Charles d'Orléans et Venise, et qui laisserait la domination de la France se rétablir directement à Gênes, convenait mieux au roi. Il est probable que Louis en conçut un dépit violent ; en tout cas, la mort de Philippe-Marie Visconti le trouva décidé à reprendre sa liberté d'action, « montrant bien qu'il ne voulait plus être traité en simple exécuteur de la politique de son père ».

Il refusa d'intervenir directement dans le Milanais, estimant sans doute que ce serait aller tirer les marrons du feu. A la fin d'août 1447, il offrait même son aide à la république ambrosienne, jouant ainsi à la fois le duc d'Orléans, que soutenait le roi de France, et le duc de Savoie. Un an plus tard, après la défection de Sforza, la république implora son secours. Le 24 mars 1449, les chefs de l'Etat milanais écrivent à Louis pour stigmatiser la trahison de Sforza et lui demander d'insister auprès du duc d'Orléans pour qu'il leur vienne en aide. Louis préférait, en effet, soutenir à Milan la république, moins capable que Sforza appuyé par Venise de s'opposer à l'influence d'un prince étranger. Mais il ne voulait pas mettre en avant le duc d'Orléans.

Malgré son père qui soutenait les Orléans, il proposa en mai 1449 au duc de Savoie son aide contre Sforza. C'est que

le dauphin cherchait de nouveau à se lier étroitement avec la Savoie, ayant entrepris les premières négociations relatives à son mariage. De même qu'en 1446 l'appât du Milanais avait servi au dauphin à consolider ses possessions du Dauphiné, de même il l'utilisera, trois ans plus tard, comme la monnaie d'échange de son alliance, c'est-à-dire l'établissement de son influence exclusive à la cour de Savoie.

« Louis avait demandé au bâtard d'Armagnac, Jean de Lescun, d'offrir quelques centaines de lances au duc de Savoie pour faciliter la défense (et, pour être sincère, il faudrait dire la conquête) du Milanais, et aussi une attaque éventuelle sur Gênes ». Le nouveau traité d'alliance fut signé à Briançon, le 2 août 1449 ; outre l'alliance contre Milan et Gênes, il instituait une série d'arrangements de voisinage qui complétaient les accords antérieurs de 1444 et de 1446 : liberté du commerce entre le Dauphiné et la Savoie ; pas d'augmentation des droits de douane ; enfin, une convention réciproque d'extradition.

Rien de tout cela n'était très nouveau ; l'attaque du Milanais ne faisait que reprendre le projet de février 1446 ; quant à l'entreprise sur Gênes, le dauphin l'avait proposée au duc de Savoie dès février 1445. Pas plus que les précédents, ce traité n'eut d'ailleurs de suite effective ; l'alliance offensive parut sans doute trop dangereuse ; en tout cas, le duc de Savoie préféra bientôt traiter avec Sforza qui, au début de 1450, devint duc de Milan. Le dauphin ne s'opposa pas non plus directement à l'avènement de Sforza : il se préoccupait davantage de se procurer un accès à la mer et une position dominante à la cour de Savoie ; deux points qui faisaient la matière principale des pourparlers qu'il menait à propos de son mariage. Ainsi la première phase de son intervention en Italie se terminait sans qu'il en eût retiré autre chose qu'une certaine expérience des combinaisons diplomatiques et l'affirmation de plus en plus accentuée de son indépendance. Il n'avait pas hésité, contre la tradition politique de la monarchie française, à abandonner à leur malheureux sort les prétentions de la maison d'Orléans. Ce n'est pas que Louis s'opposât toujours absolument à son père : en 1450, un terrain d'entente parut même être trouvé dans un rapprochement entre la France

et Sforza, contre Alphonse V d'Aragon à Naples. De toutes façons, ce n'étaient point les agissements du dauphin en Italie, mais les répercussions qu'ils étaient susceptibles d'avoir en France même qui allaient éloigner encore davantage Charles VII de son fils.

Le dauphin qui s'était créé un véritable parti à la Cour de Savoie, songeait depuis longtemps à unir les ressources du duché aux siennes propres en épousant la fille du duc, Charlotte de Savoie, qui n'avait que douze ans en 1451. Il lui importait surtout de tirer parti de la dot pour alimenter son trésor et pour obtenir éventuellement un libre accès à la mer. Pendant deux ans environ, le dauphin mènera donc une double négociation : avec le duc de Savoie pour fixer les conditions du contrat de mariage, et avec son père pour l'y faire consentir.

En 1449, Louis demanda une dot de 400.000 écus soldés immédiatement. Si l'argent manquait, en attendant le paiement intégral il demandait la remise entre ses mains du comté de Nice avec toutes ses dépendances. Le duc de Savoie, qui savait la grande nécessité d'argent où se trouvait le dauphin, prit prétexte d'en référer à son père, Amédée VIII, pour tirer les choses en longueur. Louis, de son côté, envoya Geoffroy Chausson prévenir son père en Normandie. Le roi fit répondre qu'il ne pouvait prendre de décision au sujet du mariage avec la fille du duc de Savoie avant l'issue de sa guerre avec l'Angleterre. Louis, pour convaincre son père, allégua l'importance de la dot, c'est-à-dire l'acquisition espérée du comté de Nice, mais le roi conseilla une alliance avec Eléonore de Portugal ou avec la sœur du roi de Hongrie.

Les raisons qui empêchaient le roi de donner son consentement sont évidentes ; elles étaient renforcées par l'hostilité d'une partie de son entourage contre ce mariage. C'est ainsi que Dunois, qui possédait une partie du Valentinois et que la politique du Dauphin inquiétait dans ses intérêts, chargea le roi d'armes du Roi, Normandie, « d'aller prévenir le duc de Savoie de la surprise qu'éprouverait le roi à voir traiter ce mariage sans son consentement ».

On sait que cette précaution fut inutile, puisque Normandie arriva à Chambéry le jour même de la célébration du mariage, précisément, le 8 mars 1451. Le dauphin et le duc Louis avaient donc passé outre à l'opposition de Charles VII. Son unique effet fut seulement de diminuer l'importance de la dot que le dauphin put obtenir. D'après le contrat qui fut signé le 14 février 1451 au couvent des Frères Mineurs de Genève, la dot était de 200.000 écus d'or, dont 150.000 au comptant. Il n'était pas question du gage du Comté de Nice, mais, comme la fiancée n'avait que douze ans, elle devait recevoir de son père, jusqu'à la consommation du mariage, une pension de 5.000 écus d'or.

Le dépit du roi fut d'autant plus violent qu'un événement vint, quelques jours à peine après le mariage, en manifester la signification politique. Dans une déclaration solennelle, le prince de Piémont, Amédée, nouveau beau-frère du dauphin et héritier de Savoie, lui prêta hommage le reconnaissant pour son seigneur et maître et lui promettant aide et secours contre tout ennemi, même le Roi.

On peut dire que ce mariage brouilla définitivement le dauphin avec son père qui l'avait déjà vu sans plaisir marcher à Milan sur les brisées de Charles d'Orléans. Cette brouille devait d'ailleurs attendre encore cinq ans pour se déclarer tout à fait ouvertement, sans exclure même dans l'intervalle une certaine collaboration intermittente dans les affaires d'Italie. C'est que le Roi était soumis de la part de ses conseillers à des influences contradictoires et surtout qu'il existait en Savoie toute une faction hostile au dauphin et dont il attendait qu'elle retrouvât la confiance du duc. Pour Louis de Savoie le prestige et la puissance du roi de France n'allait pas tarder à l'emporter sur l'amitié du dauphin. Dans ce même mois de mars 1451 où celui-ci s'était marié, son beau-frère Amédée avait épousé sa sœur Yolande. Louis pensait de la sorte avoir rivé un anneau de plus à la Cour de Savoie, mais Yolande ne tarda pas à tomber sous l'influence des messagers que lui envoyait le roi son père.

III. — Le dauphin adversaire de la Savoie

Son mariage avec Charlotte de Savoie marque assez paradoxalement pour Louis le début d'une période où il fait preuve d'une hostilité généralement assez constante contre celui qui était devenu son beau-père. On peut supposer à ce revirement deux sortes de raisons distinctes : le dauphin avait d'abord pu se rendre compte de la faiblesse de cette association politique : l'appui d'une Cour aussi faible, divisée et incapable d'aucun effort suivi avait frappé de vanité toutes ses tentatives d'interventions en Italie. L'alliance de la Savoie était incapable de permettre à elle seule une entreprise importante en Lombardie, comme l'eût été le renversement de François Sforza, mais elle suffisait pourtant à inquiéter assez les Italiens pour les unir. Le 4 novembre 1451, un traité de ligue offensive et défensive était conclu pour cinq ans entre les communes de Gênes et de Florence et le duc de Milan, pour maintenir la paix en Italie et s'opposer aux entreprises du roi de France, du dauphin (qui était par conséquent considéré à cette époque comme son lieutenant-général) et des Vénitiens. Cette même année 1451 trouva, en effet, le dauphin engagé, pour une nouvelle mais dernière fois, avec le duc de Savoie qu'il poussait vers l'alliance vénitienne. Tout de suite après le mariage, ils poussèrent activement les préparatifs militaires contre Sforza auxquels s'associaient de leur côté les Vénitiens. L'expédition fut prête en septembre 1451, mais ce fut cette fois-ci à cause d'une épidémie de peste qui ravageait à ce moment-là l'Italie, qu'elle ne put avoir lieu.

Outre le dégoût que devait lui donner l'échec de tous les projets qu'il avait concertés avec la Savoie, les changements intervenus dans cette cour ne tardèrent pas à lui fournir une déception définitive. A la fin d'octobre 1452, le roi de France et le duc de Savoie signaient le traité de Cleppé, amorçant un rapprochement qui ruinait complètement les lointaines ambitions politiques que Louis avait pu fonder sur son mariage. Dès ce momoment, le dauphin, sans cesser d'ailleurs de négocier avec son beau-père, (il lui proposait de faire intervenir les Suisses contre

Sforza), médita le complet retournement diplomatique qu'il exécuta l'année suivante.

Le dauphin craignait de plus en plus, à tort ou à raison, que les familiers d'Agnès Sorel ne convertissent, d'un moment à l'autre, la méfiance que le roi éprouvait contre lui en hostilité déclarée ; son mariage n'avait pu que renforcer cette hostilité sans même lui fournir l'appui ferme de son père. Il eut donc l'idée de chercher une autre alliance, plus efficace mais dont l'éloignement porterait moins ombrage à son père.

Le roi semblait en effet décidé, malgré la continuation de la guerre anglaise, à s'occuper sérieusement des affaires italiennes et à y soutenir, une nouvelle fois, les revendications de la maison d'Anjou. En février 1452, un traité avait été conclu à Montile-les-Tours entre la France, Florence et Milan contre Naples et Venise. On remarquera que la Savoie n'y était point comprise. Elle ne se résignait à reconnaître à Sforza la possession du Milanais, et faisait, d'ailleurs, des difficultés à laisser passer les troupes de Provence en Lombardie.

Le dauphin fut donc chargé par son père d'appuyer une nouvelle descente du roi René en Italie et de reprendre les visées françaises sur Gênes où le parti français était toujours actif malgré les intrigues savoyardes. En août 1453, le dauphin, révélant sa volte-face, imposa à une armée du duc de Savoie de laisser le passage libre pour lui et pour le roi René. Il mena son armée dans le Piémont, tandis que René d'Anjou, passant par Vintimille et le territoire de Gênes, menait la sienne près d'Alexandrie.

Les Alpes étaient à peine passées que les deux princes se brouillaient au sujet de Gênes. Louis ne discontinuait pas, en effet, d'envoyer des messages d'amitié à cette ville, dont il se proclamait le défenseur en tant qu'allié de François Sforza.

Dans les semaines qui suivirent, le dauphin s'enfonça dans les négociations les plus contradictoires : il fit proposer à Venise son alliance contre Sforza, puis (sans attendre la réponse de Venise), il offre son aide à Sforza contre la possession de Gênes et de Savone. Sforza refuse, et comme les Génois préfèrent recourir directement au roi de France plutôt qu'à son

fils, celui-ci doit regagner son apanage et licencier son armée, faute d'argent probablement. En décembre, enfin, arriva la réponse de Venise : c'était une acceptation. Le dauphin se trouvait de nouveau associé dans un projet de partage du Milanais, avec Venise, le marquis de Montferrat et le duc de Savoie par l'entremise duquel la négociation était conduite.

Mais les affaires de France allaient appeler toute l'attention du dauphin. Charles VII avait médiocrement goûté la rupture survenue entre René d'Anjou et Louis ainsi que les tentatives d'accommodement de ce dernier avec la Savoie. Les conseillers du roi l'entretenaient probablement dans la hantise de celui qu'il considérait un peu comme un futur duc de Bourgogne et résolurent de prévenir une nouvelle révolte ouverte.

En août 1455, Dunois part pour Genève pour régler tous les litiges en suspens avec le duc de Savoie et s'assurer qu'il ne prêtera pas appui au dauphin. Chabannes est envoyé à Lyon pour y diriger, le cas échéant, des opérations militaires, cependant que le roi se rapproche lentement des frontières du Dauphiné. On sait que Louis, après avoir envoyé coup sur coup plusieurs messages à son père, saisi d'une terreur panique, s'enfuit jusque dans les Flandres.

Pendant son exil de Gennapes, le dauphin ne laissa pas d'entretenir une correspondance active avec toutes les principautés d'Italie. Il a surtout à cœur de se venger de la trahison de son beau-père. Il continue ainsi à entretenir des intelligences à la Cour de Savoie qu'il ne désespère pas de ramener à lui, comme en témoigne cette curieuse missive qu'il fit porter à la Seigneurie de Florence le 24 janvier 1461, c'est-à-dire peu de mois avant la mort de son père :

« Le Dauphin salue les magnifiques seigneurs qui peuvent faire état de lui comme de leur ami le plus sûr et le plus dévoué.

« Il les prend pour confidents de ses griefs contre le duc de Savoie :

1° « Au mépris des liens qui l'unissent à lui, le duc n'a pas craint de lui manquer de foi, en ne lui payant pas les sommes qui lui restent dues sur la dot de la princesse Charlotte, som-

mes dont le Dauphin, dans la pénible situation où il se trouve, a le plus urgent besoin.

2° Sans égard pour les lois de la justice, le duc a dépouillé de ses terres et de ses châteaux le seigneur Jacques, un de ses vassaux, dont l'unique crime est de s'être toujours montré l'ami fidèle du Dauphin.

3° En violation du droit sacré des ambassadeurs, droit respecté par les Français et les Anglais eux-mêmes dans le cours de leurs sanglantes querelles, le duc a fait jeter dans les fers et appliquer à la torture un clerc, envoyé par le Dauphin pour intercéder en faveur du seigneur Jacques.

C'est là une indigne conduite ! Le duc n'en est pas responsable ; les vrais coupables sont ses détestables conseillers qui abusent de sa faiblesse pour gouverner sous son nom.

Le Dauphin n'éprouve de ressentiment que contre ces hommes pervers ; il veut délivrer la Savoie de ce fléau. Quand même une alliance existerait entre le duc et la Seigneurie, les Florentins ne doivent ni s'étonner ni s'alarmer s'il entreprend de laver son injure et de faire cesser les troubles qui affaiblissent et désolent les Etats de son beau-père. »

La Seigneurie répondit, par l'organe de son gonfalonnier : « qu'elle ne pouvait suspecter la véracité d'un si grand prince ; qu'elle tenait ses griefs pour légitimes et qu'elle le verrait sans déplaisir rétablir l'ordre dans le duché de Savoie. »

Il y a lieu de penser que la bienveillance des Florentins s'adressait plutôt qu'au prince en exil, au successeur du Roi. Le langage de Louis étonnerait dans sa bouche, si l'on ne se souvenait que dans les dernières années de son séjour à Gennapes la mort du roi était attendue d'un moment à l'autre (Charles VII lui-même croira que son fils l'a fait empoisonner).

Ainsi, il apparaît que l'attitude du dauphin Louis vis-à-vis de la Savoie a été gouvernée, comme d'ailleurs le reste de sa politique, par une double et contradictoire intention : la faire servir au dessein général de la politique française en Italie, mais trouver en elle un appui éventuel contre le roi en France. C'est cette contradiction qui donne à l'ensemble de ses rapports

avec le duché cette ambiguïté qui n'était d'ailleurs que la conséquence de la situation fausse où il se trouvait : Louis s'est servi de son prestige de prince français, héritier du trône, et l'on a vu que, jusqu'à sa fuite, les principautés d'Italie l'ont toujours considéré comme le représentant du roi. Mais il a tenté d'employer le prestige que lui donnait cette qualité pour ses fins particulières qui étaient d'accéder plus rapidement au trône, du moins au gouvernement.

Dans l'imbroglio inextricable des intrigues où il est entré, le dauphin a certainement acquis une connaissance précieuse de la politique italienne. Il s'y est finalement acquis l'allié le plus sûr qu'il aura jamais : le duc de Milan. Les ambitions que ses relations avec la Savoie lui ont fait concevoir comme dauphin se sont trouvées déçues ; elles se réaliseront quand il sera roi. La mort successive du duc Louis I[er] et de son fils Amédée VIII fera Yolande de France régente du duché, et, sous le long gouvernement de sa sœur, la Savoie lui sera plus fidèle que bien des provinces du royaume.

Didier MOTCHANE.

UN CONSUL DE FRANCE AU MAROC :

AUGUSTE BEAUMIER

(1823-1876)

Le Département des Affaires étrangères a toujours eu le privilège de compter parmi ses agents de nombreux fonctionnaires d'un dévouement absolu qui, quel que soit leur rang dans la hiérarchie, ont rempli leurs missions d'une façon exemplaire. Quelques-uns ont atteint une notoriété de bon aloi, soit dans les postes élevés qu'ils ont occupés, soit que l'actualité les aient mis en lumière. La plupart, toutefois, malgré l'aide apportée à la diplomatie française, sont peu connus. Beaumier est de ceux-là. Il a eu une carrière sans éclat, mais il a donné à ses chefs un concours précieux et a contribué par ses travaux personnels à la connaissance du Maroc et de son histoire ; sa vie a par conséquent une valeur d'exemple et il a paru utile de résumer celle de ce bon serviteur du pays.

Auguste Beaumier est né à Marseille le 23 février 1823. Fils d'un capitaine de la marine marchande, élevé dans un milieu où la mer et les voyages étaient le sujet des conversations quotidiennes, dans ce port depuis toujours tourné vers le Levant, Beaumier reçut de bonne heure l'appel de l'Orient. Il fit une étude approfondie de la langue arabe et entra dans le corps du drogmanat qui a donné à la France tant d'excellents agents et à la science tant d'orientalistes distingués. Il débuta sous Louis-Philippe. Le zèle dont il avait fait preuve dans des fonctions provisoires le fit, sur la proposition du chargé d'affaires

à Tanger, nommer, le 11 août 1847, drogman chancelier du consulat de France à Mogador. Il devait faire toute sa carrière en Afrique mineure et, à part deux séjours à Tunis de mai 1852 à avril 1853 et d'août 1858 à août 1860, au Maroc. Il fut successivement détaché à Tanger le 31 mars 1849 pour servir de secrétaire particulier à M. de Chasteau, drogman chancelier du consulat général de Tanger le 25 octobre 1851, gérant de l'agence consulaire de Rabat de 1853 à 1858, de nouveau à Rabat, cette fois comme vice-consul, le 12 août 1860, enfin le 12 janvier 1865 consul à Mogador qu'il ne devait plus quitter. Beaumier fit preuve dans tous ses postes d'intelligence, de zèle et d'un tact auquel ses chefs rendaient hommage. Il eut particulièrement à montrer ces qualités dans une des situations les plus délicates de la profession de consul, celle de représentant d'une puissance amie auprès du gouvernement de l'état où il exerce ses fonctions pour la protection des intérêts des nationaux de cette puissance. Il échut à Beaumier, durant son séjour à Rabat, de gérer les intérêts britanniques pendant l'absence du vice-consul du Royaume-Uni. Il s'acquitta de cette tâche avec tant de succès que, par la voix de Lord Cowley, le gouvernement de la Reine, peu prodigue d'habitude de ces marques d'estime, adressa à Beaumier des remerciements pour le tact et la prudence qu'il avait montrés et les résultats obtenus, accompagnés comme preuve tangible de reconnaissance d'une bague qu'il était prié d'accepter.

Pendant toute sa carrière, Beaumier ne cessa d'accroître, au prix de bien des travaux et des peines, sa connaissance du Maroc et de ses habitants. Il estimait, avec juste raison, que le moyen d'être le plus utile à ses chefs était de les renseigner le plus exactement possible. Les chefs de mission sont rarement, au moins à leurs débuts, des spécialistes des pays où ils sont nommés ; le succès ou l'échec de leur mission dépend souvent de la qualité des informations fournies par les agents sous leurs ordres. A cet égard Beaumier était précieux pour ses chefs et vivement apprécié par eux. Bourée, en 1850, demanda son maintien à Tanger comme indispensable et le qualifia de son « dictionnaire vivant », et en 1862 Pellissier signalait au ministre

que la valeur personnelle de son subordonné lui donnait dans des postes secondaires une position considérable et toute exceptionnelle. Sa curiosité intellectuelle était vive. Il s'intéressait à tout, la géographie, la médecine, la sociologie, l'archéologie, l'histoire, la littérature. Sa maîtrise de l'arabe était la clef qui lui ouvrait toutes les portes ; elle était accompagnée par une inépuisable obligeance.

Il avait su se concilier les sympathies des plus hauts personnages civils et religieux du Maroc et recueillir sur ce pays des informations de toute sorte qui faisaient de lui, au dire de Meurand, directeur des consulats du Ministère des Affaires étrangères, l'un des hommes de France, et même d'ailleurs, qui connaissait le mieux ce pays, qu'il parcourut autant qu'il le pût. Bien que sans fortune, il exécutait ses voyages à ses frais avec la noble pensée d'être utile à la science et à son pays en faisant connaître dans un but civilisateur et pacifique un grand empire voisin de l'Algérie. Avec une constante bonne grâce, il mettait des renseignements sûrs et précis à la disposition de ceux qui le consultaient et, de plus, il publia, particulièrement dans le « Bulletin de la Société de Géographie », dont il était un membre très apprécié, des études et des récits de ses voyages dans une série d'articles, accompagnés de précieuses cartes. Il parcourut à cheval tout le littoral marocain de Tétouan et Tanger jusqu'à Mogador, alla en 1868, accompagné de Mme Beaumier, de Mogador à Maroc (Marrakech), revint par Saffi et donna les itinéraires de ses déplacements. Il fut, en outre, le promoteur d'études comme celle du docteur Thévenin et celle du docteur Ollive, toutes deux sur le climat de Mogador et son influence sur la phtisie et celle de M. Lambert sur la ville de Maroc qui renouvela ce que l'on savait sur cette capitale. Enfin, comme certaines parties du Maroc restaient obstinément fermées aux Européens, même les mieux vus des autorités locales, Beaumier dressa patiemment quelques indigènes, entre autres le chleuh Brahim Amribet et le rabbin Mardochée dont plusieurs récits ont été publiés dans le « Bulletin de la Société de Géographie » de 1870 à 1871. Aussi lui demanda-t-on de rédiger pour l'exposition universelle de 1867 une notice sur le Maroc

qui apporta des lumières nouvelles sur ce pays resté jusque-là mystérieux.

L'histoire du Maroc et la littérature arabe doivent à Beaumier la traduction française du Roudh-el-Kartas d'Abou Mohammed Salah ben Abd-el-Halim, ou Ibn Abi Zar, qu'il a publiée en 1860 sous les auspices du Ministère des Affaires étrangères à l'imprimerie impériale sous le titre d'*Histoire des souverains du Maghreb* (*Espagne et Maroc*) et *Annales de la ville de Fez.* Ce fort volume in-8° contient des chroniques détaillées de la dynastie des Mérinides, texte d'importance capitale pour l'histoire des dynasties marocaines de 145 à 726 de l'Hégire (762 à 1326 de J.-C.). L'attention de Beaumier fut attirée sur cet ouvrage durant son séjour à Mogador et il n'hésita pas à faire exécuter à ses frais une copie du manuscrit qui se trouvait à la grande mosquée de Marrakech par un thaleb qu'il envoya de Mogador à cet effet. Le Roudh-el-Kartas n'était pas aussi inconnu que le supposait Beaumier. Il avait déjà été étudié par de nombreux érudits. Pétis de la Croix en avait fait une traduction en français terminée le 28 novembre 1693, mais qui est restée manuscrite et se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, fonds français n° 25.288. Il avait été traduit en allemand en 1794 par Dombey, en portugais en 1828 par Antonio Moura, Père de la Merci, enfin en latin par Tornberg à Upsal en deux volumes de 1843 à 1846 aux frais du gouvernement suédois. Toutes ces publications étaient toutefois peu accessibles et Beaumier conserve le mérite d'avoir procuré une traduction française exacte et facilement consultable. Beaumier donna une rare preuve de désintéressement scientifique en offrant, lorsque son ouvrage fut achevé, les deux manuscrits arabes dont il s'était servi, l'un à la Bibliothèque nationale, où il figure sous le numéro 1869 du catalogue du fonds arabe dressé par le baron de Slane, l'autre à la Bibliothèque de Marseille. Il fit don, en outre, à la Bibliothèque du Ministère des Affaires étrangères, d'une copie faite sous ses yeux à Salé par un des écrivains du sultan Moulai abd-er-Rahman.

Beaumier mourut prématurément à Bordeaux le 30 janvier 1876 au cours d'un congé qu'il passait dans cette ville dont

Mme Beaumier était originaire. Le directeur des Consulats, en annonçant ce décès à la Société de Géographie, pouvait justement dire que le Département perdait un de ses agents les plus honorables et les plus dévoués qui avait exercé pendant trente ans des fonctions consulaires à la grande satisfaction de ses chefs et dont la vie était un modèle pour les jeunes gens qui entraient dans la carrière.

André ARTONNE.

VARIÉTÉS

AUX LENDEMAINS DE MUNICH

(D'après les Archives secrètes de la Wilhelmstrasse) (1)

Les négociations diplomatiques qui ont précédé la seconde guerre mondiale n'ont pas fini de retenir l'attention de tous ceux qui méditent sur le sort de monde dans la seconde moitié de ce siècle.

C'est la faiblesse des diplomaties française et britannique en face des audaces hitlériennes qui explique la longue suite des victoires allemandes ; c'est l'aveuglement prolongé des petites puissances, désignées depuis leur naissance comme victimes d'une renaissance de la puissance germanique qui a permis à Hitler de les absorber l'une après l'autre. C'est le manque d'union de ceux qui voulaient le maintien du statu quo, la jalousie, la méfiance réciproques qui les a toutes livrées à ce même Reich que ses vainqueurs, en 1919, avaient cru avoir abattu pour jamais.

Il est sans doute d'autres exemples d'aveuglement et de manque d'union ; le plus frappant est celui des adversaires de la Révolution française et de Napoléon qui ont mis exactement vingt ans pour mesurer le danger de leur désunion.

Français et Anglais n'ont pas encore ouvert leurs archives qui établiront clairement leur responsabilité dans le désastre

(1) *Les Archives secrètes de la Wilhelmstrasse,* tomes IV et V (1 et 2), Paris, Plon, 1954-55, 3 vol. in-8° de 612, 665 et 160 pp.

de 1940 ; par contre leur victoire finale leur a permis de se rendre maîtres des archives allemandes : les Américains dont le gigantesque mais trop tardif effort a permis cette victoire sont passés maîtres dans l'art des publications de textes ; la question d'argent n'existe pas pour eux ; ils ont donc procédé à la constitution de milliers de microfilms qui leur ont permis de constituer un formidable dossier dont l'édition française ne peut être qu'un extrait.

Tel quel il est déjà très édifiant. Nous en avons déjà signalé l'intérêt dans la *Revue* de 1951 pour les premiers volumes qui nous menaient jusqu'à la Conférence de Munich (1) ; celle-ci, comme on sait, ne finit rien ; le drame se poursuit, se développe au cours de l'hiver 1938-39. Aux ides de mars, Hitler étrangle la Tchécoslovaquie mutilée à l'automne précédent avec la complicité de Mussolini et de Neville Chamberlain, les Français ayant renoncé à faire honneur à leurs engagements. C'est l'histoire de cet hiver ténébreux que les tomes IV et V de l'édition française peuvent nous permettre d'approfondir, en ce qui regarde du moins la politique allemande.



Et d'abord l'étrange déclaration franco-allemande du 6 décembre 1938. Elle est, on le sait, d'initiative hitlérienne. Le vainqueur de Munich veut bercer le principal vaincu d'une douce chanson. C'est un procédé qui lui est cher ; chaque fois que, depuis son avènement, Hitler a déchiré une feuille du traité de Versailles, il a pris le ciel et la terre à témoins qu'il n'avait d'autre but que de consolider la paix, en proposant un nouveau pacte de garantie, proposition qui a toujours été prise très au sérieux, par le Cabinet de Londres notamment.

Aussi, Hitler, à Munich même, avait-il pris soin de signer, d'accord avec Chamberlain, une déclaration qui pouvait faire croire à un accord anglo-allemand ; la France s'en était émue, et

(1) Pp. 226-237.

le premier Ministre anglais avait, aussitôt son retour à Londres, écrit à M. Daladier une lettre lui affirmant que les deux pays devaient continuer à unir leurs efforts pour le maintien de la paix dans une politique commune. Au lendemain de la capitulation de Munich, semblable déclaration n'était guère rassurante. Cependant, des deux côtés de la Manche, la presse cherchait à tranquilliser l'opinion et y parvenait, apparemment.

C'est dans ces conditions que la Wilhelmstrasse eut l'idée de proposer au gouvernement français une déclaration commune du même genre que la précédente, « pour calmer l'émotion causée par l'affaire tchécoslovaque ». Et le Secrétaire d'Etat Weizacker spécifiait dès le 18 octobre à l'Ambassadeur Mackensen qu'il fallait en premier lieu proposer à la France « un pacte de non agression qui remplacerait avantageusement le pacte de Locarno sur le Rhin qui s'était dissipé en fumée ». Le Secrétaire d'Etat prétendait même que M. François-Poncet était tout à fait d'accord sur l'opportunité d'une pareille déclaration qui devait se faire à Paris, le Ministre Ribbentrop désirant qu'une manifestation spectaculaire célébrât cette résurrection de Locarno.

Il ne semble pas que M. Georges Bonnet ait fait des objections à la venue à Paris de ministres du Reich si peu de temps après l'humiliation que notre pays avait subie à Munich. L'opinion, consciente de notre faiblesse, restait atone. Si le ministre français assurait M. Welczeck, par pure courtoisie, on peut l'espérer, de « l'accueil le plus cordial » que recevrait M. Ribbentrop, le gouvernement prenait soin de préparer l'arrivée du représentant d'Hitler par la gare des Invalides, pour qu'il n'ait aucun trajet officiel à faire pour se rendre au ministère du Quai d'Orsay.

On a peine à comprendre comment M. Georges Bonnet, dans son livre : « La fin d'une Europe », considère comme une victoire le deuxième paragraphe de la déclaration du 6 décembre dans lequel « les deux pays reconnaissent solennellement comme définitive la frontière entre leurs pays ». Cette solennelle reconnaissance avait été faite treize ans plus tôt à Locarno par Streseman. A ce moment A. Briand pouvait se féliciter de cette libre confirmation du *diktat* de Versailles. Mais la façon dont

elle avait été répudiée par Hitler en 1936 rendait bien vaine cette nouvelle affirmation ! Au reste, la longue conversation qui suivit la très courte déclaration publique ne dut pas laisser beaucoup d'illusions au gouvernement français sur les bonnes dispositions d'Hitler et de son Ministre.

Le but évident de ce dernier était de se rendre compte jusqu'à quel point la France qui venait d'abandonner l'Autriche puis la Tchécoslovaquie, était résignée à laisser à l'Allemagne les coudées franches en Europe centrale et orientale. La longue note rédigée par l'interprète Paul Schmidt sur l'entretien du 6 décembre est très instructive à ce sujet : Ribbentrop affirma en effet avec netteté cette thèse que l'Allemagne considérait les questions d'Europe centrale « comme rentrant expressément dans sa sphère d'intérêts » et que « pour surmonter dans l'avenir les oppositions entre les Etats totalitaires et les démocraties, il serait souhaitable qu'on respectât cette sphère d'intérêts », ce qui revenait à dire : nous voulons bien renoncer à toute revendication sur l'Alsace-Lorraine, mais c'est à condition que vous renonciez à toute immixtion dans les affaires de l'Europe centrale et orientale.

Or M. Bonnet fit comprendre à son interlocuteur que la France ne pouvait se désintéresser de la Tchécoslovaquie et il réclama, ce dont M. Chamberlain avait déjà parlé à Munich, une garantie des nouvelles frontières par les quatre puissances qui les avaient imposées au gouvernement de Prague, et naturellement Ribbentrop se déroba et protesta contre la prolongation d'une politique française d'encerclement marquée notamment par le pacte franco-soviétique.

En dépit des explications de M. Bonnet, l'entretien politique se terminait donc sur une réserve très nette de part et d'autre. M. François-Poncet, qui quittait à ce moment Berlin pour Rome, avait indiqué à son ministre l'intérêt qu'il y aurait à doubler l'accord politique d'ententes économiques et monétaires. Des conversations d'experts furent entamées dans la même journée pour chercher les moyens d'accroître les échanges de marchandises entre les deux pays et spécialement l'entrée des marchandises allemandes dans les colonies françaises. Le Comte de

la Baume et le chef du service des relations commerciales, M. Delenda, eurent quelque peine à faire comprendre à leurs interlocuteurs qu'il était difficile de faire participer les firmes allemandes aux commandes de l'Etat dans la métropole et aux colonies sans que le gouvernement de Berlin se départisse de son système autarchique. La négociation devait se poursuivre par la voie normale dans une atmosphère que les difficultés politiques croissantes ne devaient pas précisément favoriser.

Trois mois plus tard cependant, les Allemands espéraient un accord sur l'exploitation des mines de fer de Conakry, sur la mise en valeur des minerais déterminés au Maroc et sur des méthodes de fabrication de cellulose. L'Ambassadeur notait les difficultés de réalisation et « le mécontentement visible de M. Alphand » devant « l'obstination exagérée » de certains fonctionnaires allemands. En fait, la nouvelle crise politique du mois de mars, qui aboutit à l'absorption de la Bohème par l'Allemagne devait être le principal obstacle à la réussite d'accords économiques.



Si la présente publication contient d'intéressantes précisions sur les rapports franco-allemands qui ont précédé cette crise, elle en renferme d'autres non moins utiles sur les rapports de l'Allemagne avec la Pologne, les Etats baltes et balkaniques au cours des mois de l'hiver 1939.

Le gouvernement polonais du Maréchal Rydz-Smigly et du Colonel Beck eut durant la crise tchécoslovaque une attitude qu'on n'a pu juger trop sévèrement. Profitant du désarroi dans lequel se trouvait le gouvernement de Prague, les Polonais lui signifièrent sous forme d'ultimatum leur volonté d'obtenir sans délai la partie du territoire de Teschen que la Conférence de la paix lui avait laissée. Bien entendu les Tchèques s'étaient inclinés et les Polonais avaient scandaleusement triomphé, mêlant leurs chants d'allégresse à ceux des Allemands. En France on dissimula cette conduite du coup de pied de l'âne de la fable et nombreux furent ceux qui considérèrent que les engagements

pris par la France envers la Pologne de Pilsudski pourraient être légitimement considérés comme caducs.

Le gouvernement de M. Daladier n'alla pas jusque-là, mais l'Ambassadeur de France, M. Léon Noël, qui s'était dépensé ainsi qu'il le relate dans ses mémoires (1) pour éviter la rupture entre les deux voisins, ne put cacher au Colonel Beck les sentiments que tous les Français avaient ressentis. Le ministre polonais, qui supportait mal les observations venues de la France, avait nettement pris partie pour l'Allemagne ; il en attendait sa récompense : il n'allait pas tarder à être servi !

Son ambassadeur fut convoqué dès la fin d'octobre à Berchtesgaden où Ribbentrop l'entretint pendant trois heures de la question qui désormais passait au premier plan pour Hitler : Dantzig et le Corridor. Le livre blanc polonais paru au lendemain de la rupture, l'année suivante, contient le rapport de M. Lipski ; la version allemande n'est pas très différente : « Dantzig est allemand, a toujours été allemand et restera toujours allemand » ; en conséquence l'Etat libre de Dantzig doit faire retour au Reich et celui-ci ne peut admettre plus longtemps la coupure, constituée par le corridor polonais entre l'Allemagne et la Prusse orientale. Il faut donc exterritorialiser une route et un chemin de fer (à voie multiple) propriétés de l'Allemagne, à travers ce corridor, la Pologne pouvant construire sur le territoire de Dantzig, une route, une voie ferrée territoriale, ainsi qu'un port libre.

Rien qui soit là bien nouveau et bien inattendu pour le gouvernement de Varsovie. Mais la revendication faite sur un ton assez rogue par le ministre d'Hitler aussitôt après le démembrement tchécoslovaque doit, tout de même, impressionner désagréablement l'ambassadeur polonais. Celui-ci réplique donc aussitôt que Dantzig, à l'embouchure de la Vistule, est le débouché normal des produits de cette Pologne de 35 millions d'habitants et « qu'il ne considère pas un Anschluss comme réalisable ». L'opposition entre les deux points de vue est donc

(1) *L'agression allemande contre la Pologne*, Paris, Flammarion, 1946, pp. 229-236.

formelle et Ribbentrop s'y attendait. Il répond : « Une reconnaissance définitive du corridor n'est pas non plus chose facile pour le Führer ». Le sondage ne laisse aucune illusion d'entente.

L'ambassadeur polonais avait voulu entamer la conversation par la question de l'Ukraine subcarpathique. La Pologne considère que cette région ne peut rester plus longtemps entre les mains des Tchèques ni des Slovaques. Elle voudrait la partager avec la Hongrie. Non seulement ce projet se heurte à l'opposition de la Roumanie qu'on pourrait négliger, mais aussi à celle d'Hitler. Ribbentrop ne veut cependant pas la signifier brutalement ; il demande le temps de la réflexion, faisant comprendre à Lipski que le Führer lui-même devra examiner sous peu avec Beck l'ensemble des rapports germano-polonais.

Et c'est alors le 5 janvier 1939, la grande conversation Hitler-Beck au cours de laquelle le Führer, avec son habituelle brutalité, mit le gouvernement polonais au pied du mur : l'alliance ou la rupture. Il eut beau déclarer que l'Allemagne n'avait aucune vue sur l'Ukraine, Ribbentrop, peu après, précisait que son pays ne s'y intéressait que dans la mesure où il pouvait causer à la Russie un dommage, comme celle-ci l'avait fait à son égard », phrase pleine de sous-entendus ; l'insistance mise à l'adhésion de la Pologne au pacte antikomintern était non moins symptomatique, comme aussi l'affirmation que la présence d'une Pologne forte était une garantie de sécurité pour le Reich : « les divisions que la Pologne maintient à la frontière russe épargnent à l'Allemagne un fardeau militaire correspondant ».

L'idée d'une action commune en Ukraine ne fut donc pas exprimée clairement par Hitler, mais Beck la subodora certainement. On peut s'étonner que, pour faciliter le règlement de la question du corridor et de Dantzig, Hitler ne suggérât pas à son interlocuteur l'idée d'une large offensive contre la Lithuanie, avec qui le gouvernement polonais avait repris d'autorité des relations qui n'étaient pas précisément cordiales. L'idée de repousser vers la Lithuanie l'accès de la Pologne à la mer ne semble pas avoir retenu l'attention du gouvernement

allemand ; la Pologne aurait d'ailleurs sans doute refusé de l'envisager.

A la fin de janvier Ribbentrop rendit à Beck sa visite à Varsovie. Imprudemment, ce dernier « ne fit pas mystère (si on en croit les documents allemands) des aspirations de la Pologne relatives à l'Ukraine soviétique et d'une liaison avec la mer Noire ». Le diplomate allemand fut plus discret, tout en faisant remarquer combien était illogique la politique polonaise qui refusait d'adhérer au pacte antikomintern tout en nourrissant des ambitions sur les territoires de l'U.R.S.S.

La position du gouvernement de Varsovie restant, sur tous les points, négative, Hitler, sans aucun doute, dès ce moment, prépara son retournement vers Moscou.

⁂

Dès le 3 octobre, le Conseiller d'Ambassade Von Tippelskirche annonce de Moscou le possible retournement russe. Staline, prévoit-il, va « augmenter son potentiel militaire » ; il va sans doute constater que « la France n'est plus une alliée sur qui on puisse compter » ; une politique plus agressive du Japon est à craindre. L'Union soviétique pourrait donc « adopter une attitude plus positive à notre égard ». Et le perspicace diplomate concluait que l'occasion d'une reprise de négociations économiques était favorable.

C'est presque uniquement sur ces négociations que portent les quelques pièces fournies dans le chapitre relatif aux relations germano-russes. L'Allemagne a « un besoin urgent des matières premières soviétiques », c'est l'Ambassadeur du Reich à Moscou qui le reconnaît au mois de février 1939 ; ce pourquoi il se désole que les négociations reprises à l'automne soient une fois encore interrompues ; la presse française a été alertée par la nouvelle d'une visite du conseiller de légation Schnurre à Moscou (visite pourtant très bien dissimulée). Il est possible que « nos amis polonais », dit ironiquement l'ambassadeur allemand, soient les responsables du bruit fait autour de ces pourparlers : les importations en provenance de

l'Union soviétique, au dire du directeur de la section économique de la Wilhelmstrasse, s'élevaient « autrefois » à des centaines de millions de Reichmarks ; elles sont tombées en 1938 à 50 millions ; il faudrait qu'elles remontent à trois cents millions (fourniture de bois, de manganèse, de pétrole). C'est Gœring lui-même qui le désire et c'est assez marquer dans quel but l'Allemagne souhaite la reprise de ces importations, mais l'U.R.S.S. veut tout naturellement une livraison correspondante de produits allemands et au début de mars les services ministériels de Berlin avisent l'ambassadeur Schulemburg que « nous ne sommes pas en état, bien loin de là, de livrer les marchandises que les Russes ont prévues sur leurs listes de commandes ». Interruptions que l'ambassadeur juge déplorable ; le besoin des matières premières énoncées se fait sentir gravement en Allemagne : traînons les choses en longueur, conseille le directeur ministériel Wiehl !

Curieuse coïncidence : l'arrêt brusque des négociations coïncide à un jour près avec l'ultimatum signifié le 14 mars par Hitler au président tchèque Hacha !

Pour qu'une entente franco-allemande se réalise, signifiait Ribbentrop à M. Coulondre lors de la visite d'entrée en fonctions de celui-ci, le 20 novembre 1938, « il faudrait que les Etats européens eussent des ambitions limitées à leurs intérêts réels, ainsi la France à son grand domaine colonial, l'Angleterre à son empire et l'Allemagne à sa sphère d'intérêts propres, c'est-à-dire le Sud-Est de l'Europe » (1). Il aurait aussi bien pu dire : l'Est de l'Europe, car une fois réglées les questions d'Autriche et de Tchécoslovaquie, c'était bien vers l'Est que l'Allemagne devait regarder ; Hitler l'avait nettement marqué dans *Mein Kampf*, et c'était d'ailleurs logique. De plus le manque d'accord entre les Etats du Nord-Est, spécialement entre la Pologne et la Lithuanie, entre les Etats du Sud-Est, tous hostiles à la Hongrie et toujours méfiants les uns des autres, facilitait grandement sa tâche.

Au Nord, l'Allemagne compte fermement sur la neutralité des Etats scandinaves ; elle ne cesse de mettre en garde la Fin-

(1) *Archives secrètes*, IV, p. 404.

lande contre le danger que lui fait courir la politique soviétique ; Ribbentrop ne peut admettre que la Société des Nations puisse avoir le moindre droit de regard sur les régions intéressant spécialement l'Allemagne, comme les îles d'Aaland. Vis-à-vis de la Suède, il prend acte des déclarations neutralistes du gouvernement de Stockholm, en même temps qu'il amorce des conversations « en vue de la fourniture de minerai suédois en temps de guerre » (27 janvier 1939). Les précautions sont bien prises ; la diplomatie du Reich ne s'endort pas.

Ce sont naturellement les Etats baltes qui intéressent le plus directement le Reich ; le gouvernement est en rapports fréquents avec les minorités allemandes qui jouent dans ces Etats un rôle de premier plan. En 1937, le Ministre des Affaires étrangères de Lettonie, en visite à Berlin, paraissait au Secrétaire d'Etat Grundherr peu favorable au Reich, quoiqu'allemand d'origine, et déjà celui-ci se préoccupait de la situation de Memel que le traité de Versailles avait arraché à l'Allemagne pour en faire un Etat indépendant sous la tutelle de la Société des Nations. De ce fait le gouvernement de Berlin surveillait la politique lithuanienne et se réjouissait des mauvais rapports de la Lithuanie et de la Pologne qui affaiblissaient les deux Etats. Il ne désirait certes pas l'absorption de la première par la seconde. Dans ce cas, écrivait Ribbentrop au printemps de 1938, « la Lithuanie ne serait plus un objet d'échange éventuel pour la restitution à l'Allemagne du couloir ». Mais spécialement il n'envisageait pas que le territoire de Memel, détaché de l'empire allemand, pût passer sous la domination polonaise ; il devait tôt ou tard revenir à l'Allemagne, tout comme Dantzig, et on sait qu'il y fut rattaché avant Dantzig.

On trouve dans le dossier qui concerne le petit port, beaucoup plus utile à la Lithuanie qu'à la Pologne, l'exposé des mêmes griefs que ceux dont les Allemands de la grande ville hanséatique accablaient l'organisme de Genève. Hitler avait même, en 1938, dénoncé la Lithuanie comme « un pays violant à Memel les droits de l'homme les plus élémentaires » !

⁂

Si l'on considère la situation du Sud-Est de l'Europe, on constate facilement que l'assassinat du roi Alexandre à l'automne de 1934 l'avait peu à peu transformée au profit de l'Allemagne ; l'évolution de la politique yougoslave sous la pression du Prince Paul avait été complète : durant la crise de l'été 1938, le régent avait refusé d'apporter le moindre appui à la Tchécoslovaquie menacée et au lendemain de son démembrement, le président du conseil Stoyadinovitch, recevant le représentant du Reich, « exprima son admiration constante et sans bornes pour la politique du Führer qui a réussi pacifiquement, dans l'espace d'une demi-année, à accroître le Reich de près de 10 millions d'habitants ». Hitler pouvait donc espérer trouver un appui à Belgrade pour le *Drang nach osten* qu'il méditait.

Le recul de la France et de l'Angleterre à Munich changeait complètement le climat de la péninsule balkanique : « la conviction qu'il est nécessaire de coopérer avec l'Allemagne est maintenant généralement répandue, écrivait au mois de décembre le ministre Clodius, revenant de Bucarest ; seule l'Allemagne est capable de protéger efficacement la Roumanie contre son adversaire le plus dangereux, la Russie » et de ce nouvel état d'esprit le Reich profitait aussitôt pour obtenir des accords commerciaux visant spécialement les gisements pétrolifères, l'établissement de bonnes relations avec l'Allemagne étant d'autant plus nécessaire qu'on savait à Bucarest les prétentions croissantes de la Hongrie : elle réclamait d'abord la Ruthénie qui devait échapper à la Tchécoslovaquie mutilée, mais elle ne tarderait pas à se retourner vers la Transylvanie. Il fallait éviter que ses revendications trouvassent un appui à Berlin.

Ainsi tout concourait à grossir la situation de l'Allemagne à la fin de cette triomphante année 1938, dans la péninsule des Balkans. L'importance de la Turquie dans le jeu allemand était au moins aussi grande : le gouvernement d'Ankara était redevenu maître des Détroits depuis la convention de Montreux. L'Allemagne savait bien l'inquiétude que la Turquie ressentait de la consolidation, de l'accroissement de la puissance russe. La renonciation de la France au Sandjak d'Alexandrette avait fait disparaître une cause de conflit entre les deux pays ; un accord

franco-turc avait été signé, qui faisait pendant à un récent accord anglo-turc. Hitler se rendait bien compte que le gouvernement d'Ismet Inönu entendait rester neutre dans le grand conflit qu'il voyait poindre. Cependant le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères Numan Menemenjoglou se rendait à Berlin dans l'été de 1938, malgré l'acuité de la crise internationale, pour y préparer un accord économique. Mais une méfiance réciproque subsistait entre les deux pays ; ce ne fut certes pas la désignation de l'inquiétant Von Papen comme ambassadeur du Reich en Turquie qui pouvait dissiper cette méfiance. A Ankara le trop habile diplomate ne réussit pas à entraîner la Turquie dans le sillage germanique ; le président Ismet Inönu était un homme trop prudent.



Au début de mars 1939 le monde est en attente d'un nouveau coup de boutoir hitlérien. Personne ne peut croire qu'Hitler après dix ans de succès veuille s'endormir sur ses lauriers.

Le coup de force perpétré le 14 mars à Berlin sur le président Hacha et l'Etat tchécoslovaque mutilé six mois plus tôt, éclaire les yeux les plus fermés. Ceux de Neville Chamberlain s'ouvrent enfin, bien tard hélas !

Le dépouillement des archives de la Wilhelmstrasse nous réserve encore sans doute de précieux éclaircissements sur un des plus sombres drames de l'histoire.

Pierre Rain.

DANS LE SILLAGE DE STENDHAL

(A propos d'un livre récent)

On sait que des Journées Stendhaliennes se sont tenues à Grenoble les 26, 27 et 28 mai 1955 (1). Elles n'ont pas eu seulement pour objet de répondre aux manifestations italiennes de courtoisie qui les avaient précédées à Parme, Milan et Civita-Vecchia ; elles se proposaient aussi de consacrer par un suprême témoignage la réconciliation de sa ville natale avec Beyle, pour laquelle il ne s'était pas montré toujours indulgent (2).

Organisées sous les auspices de la municipalité, le biographe d'*Ugo Foscolo*, l'éditeur des *Promenades dans Rome*, M. Armand Caraccio, italianisant et stendhalien, en a été l'incomparable animateur. Il avait auprès de lui pour le seconder M. V. del Litto, continuateur de la célèbre *Bibliographie stendhalienne* inaugurée par Louis Royer dont un fascicule portant sur les années 1950 à 1952 a pu être mis à la disposition des Congressistes (3).

S'il ne nous appartient que de la mentionner ici, il est un autre ouvrage, publié à l'occasion du Congrès par la Société

(1) V. nos comptes rendus dans le *Mercure de France* du 1er juillet 1955, pp. 561-562, et dans le *Monde Diplomatique* du même mois.

(2) L'inauguration d'un monument à Stendhal au jardin de la ville, la création du musée Stendhall en 1934 avaient marqué les étapes de cette réconciliation.

(3) V. del Litto, *Bibliographie Stendhalienne* (*1947-1952*), 1 vol. in-8°, Grenoble, B. Arthaud, 1955, 120 p. Signalons également l'importante publication contemporaine de la savante thèse secondaire du même auteur : *En marge des manuscrits de Stendhal. Compléments et fragments inédits* (*1803-1820*), suivis en appendice d'un *Courrier italien* par V. del Litto, Docteur ès-Lettres, Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Grenoble. Ouvrage publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique, 1 v. in-8° VIII-434 p. Université de Grenoble. Publications de la Faculté des Lettres, éditées avec le concours de l'Association des Amis de l'Université de Grenoble.

des Bibliophiles Dauphinois, qui relève de cette revue. *Dans le sillage de Stendhal* (1), volume d'une luxueuse présentation, comprend en effet parmi d'autres intéressantes études (2) quelques lettres administratives de Beyle et une biographie de son chancelier, Lysimaque Tavernier. Comme les pièces qui nous ont été présentées récemment par M. Georges Dethan (3), les documents figurant dans l'ouvrage de M. du Parc ne prétendent pas à nous apporter de découvertes sensationnelles.

Ils complètent néanmoins utilement sur quelques points la correspondance publiée par M. Martineau et sont adressés à l'*Intendance de la Santé,* la *Chambre de Commerce* et l'*Agence des Affaires Etrangères* à Marseille.

Une lettre du 1er octobre 1831 appartenant à la première catégorie témoigne de la sollicitude de Beyle envers la population de Civita-Vecchia. Signalant que si le choléra sévit en Autriche, aucune trace n'en a encore été observée dans les Etats de l'Eglise, il note qu'on y fait beaucoup de prières et que « ces prières inspirent la confiance la plus illimitée », et, sans commentaires, il ajoute aussitôt :

« Je crains beaucoup les effets du manque total de propreté. Si vous pouvez, Messieurs, m'envoyer à Civita-Vecchia quelques instructions sur la manière de se servir des *chlorures* (4), sur la manière de préparer cette substance, je ferai donner à ces instructions la plus grande publicité possible. Une population de 7.500 habitants, dont 5.000 vivent chaque jour avec l'argent qu'ils ont gagné la veille, n'a qu'un seul médecin et qu'un seul chirurgien. Il faudrait, il me semble, publier une instruction en 20 lignes et bien claire sur la façon de se traiter soi-même dès les premiers symptômes... » (5)

(1) *Dans le sillage de Stendhal.* Etudes stendhalienne dirigées par Yves du Parc avec le concours de Gaston Letonnelier, Docteur André Denier, V. del Litto, Pierre Vaillant, André Villard, in-8°, 163 p., Société des Bibliophiles Dauphinois, Les Editions de Lyon, 58, rue Victor-Lagrange, 1955.

(2) *Hommage à Stendhal,* par Yves du Parc ; *Les œuvres non littéraires de Stendhal,* par Gaston Letonnelier et Yves du Parc ; *Une relation anglaise annotée par Stendhal des mœurs américaines vers 1830,* par P. Vaillant ; *Sur un volume annoté par Stendhal,* par V. del Litto ; *Stendhal, Ernest Hébert et le Prince Caetani,* par Yves du Parc et le Docteur André Denier.

(3) *R.H.D.*, 1955, pp. 158-167.

(4) Editions du *Divan.*

(5) *Dans le sillage,* p. 48.

Accusant réception le 2 décembre des instructions qui lui sont parvenues, il assure les Intendants de la Santé Publique que

« cette recette serait fort utile en cas de choléra morbus. Les médecins de Vienne et de Berlin auront peut-être trouvé un régime convenable pour les premières heures de la maladie. Si l'indication de ce régime vous parvient, je vous serais fort obligé, Messieurs, si vous vouliez bien me la communiquer. Il y a ici quatre ou cinq mille pêcheurs ou marins dépourvus de toute éducation, mais qui ont la plus grande confiance dans les mesures sanitaires adoptées à Marseille ; on regarde cette ville ici comme le quartier général de la santé. » (1)

Compliment qui dut caresser agréablement l'amour-propre phocéen.

Nous ne mentionnerions pas les quelques lettres adressées à la Chambre de Commerce si ses présidents ne s'étaient appelés Alexis Rostand — c'est le grand-père de l'auteur de *Cyrano* (2) — et Wulfran Puget (3), peut-être un descendant de l'illustre sculpteur dont Stendhal admira le buste au musée de Marseille.

Passons maintenant à l'Agence du Ministère des Affaires Etrangères.

« Il ne semble pas — et c'est dommage —, écrivent MM. Yves du Parc et André Villard, qu'aucune étude ait jamais été consacrée à cet organisme aujourd'hui mal connu. Dirigée par un Consul Général, assisté d'un chancelier et d'un secrétaire, l'Agence de Marseille a été, de 1801 à 1873, l'échelon avancé et la table d'écoute du Ministère dans le Bassin méditerranéen. De tous les rivages de la Méditerranée — Espagne, Italie, Grèce, Empire ottoman, Echelles du Levant, Egypte, Tripolitaine, Tunisie, Algérie, Maroc — les dépêches, plis et « paquets » de nos agents diplomatiques et consulaires convergeaient sur l'Agence de Marseille, qui leur diffusait, à son tour, les instructions ministérielles. » (4)

Au temps de Stendhal, l'Agence fut successivement dirigée par Constantin Guys, oncle et parrain du célèbre dessinateur, interprète des fêtes du Second Empire, et par Dominique Miège.

(1) *Dans le sillage*, p. 49. A la vérité, l'Agence n'était qu'un bureau de poste analogue à ce qu'est aujourd'hui le bureau des courriers du Ministère des Affaires Etrangères.

(2) *Dans le sillage*, pp. 56 et 57, 29 février et 4 mars 1846.

(3) *Dans le sillage*, pp. 59, 61 et 65, 26 août et 9 novembre 1839, 26 avril 1840.

(4) *Dans le sillage*, p. 44.

Ces noms sont longtemps restés associés à l'histoire de notre représentation consulaire dans le Levant.

Beyle paraît avoir entretenu les rapports les plus courtois avec l'Agence, usant de ses services, s'attachant à la tenir informée, recourant à son intermédiaire pour l'acheminement des colis officiels. C'est ainsi que, connaissant l'homme, on ne lit pas sans un peu d'amusement la lettre qu'il écrit à Miège, le 19 août 1839, lui annonçant que, d'ordre de l'ambassadeur, il lui adresse « une caisse arrivée de Rome et contenant des reliques des Saints nouvellement canonisés », destinées au Président de la Propagation de la Foi à Lyon » (1).

On devine ce qu'il put écrire à Mérimée s'il lui fit part de cette étrange mission.

⁂

Passons maintenant à Lysimaque Tavernier « Il signor Lisimaco, chancelier de Stendhal », comme le définit M. du Parc. Les pages qu'il lui consacre ajoutent un chapitre vivant à l'histoire des colonies françaises du Levant qui depuis François Ier ont prospéré à l'ombre des Capitulations.

Les Tavernier, d'origine provençale, sont en effet le type de ces familles installées dans les Echelles pour y faire fortune. Le plus ancien qui, de notre point de vue, présente un intérêt, est Joseph-Emile, successeur à Salonique d'un drapier, son beau-père. Il sera premier député de la nation et gèrera le Consulat de 1770 à 1773. En 1793, un autre Tavernier, Jean-François, de tendances jacobines, remplaçant le titulaire Esprit Cousinéry assumera également et à deux reprises la charge du consulat pendant la Révolution. Rien à cela de surprenant puisque les Français bénéficient d'un régime d'exception. Entre les privilèges dont ils jouissent et les droits réservés aux consuls, il n'y a qu'une différence de degré.

Quoique soustraits à la juridiction locale, ils n'en connaîtront pas moins à l'occasion un internement à la Tour. C'est

(1) *Dans le sillage*, pp. 57-58.

le cas en 1798, lors de l'expédition d'Egypte qui nous oppose à la Porte.

« Les Français, dit une lettre de Salonique du 28 brumaire An VII (10 septembre 1798), furent placés à la Tour, à un quatrième étage dont le plancher s'effondra plusieurs fois sous leurs pas. Point de croisées, point de cheminées, point de lieux d'aisances, point d'eau. Une cruche d'eau coûtait 10 paras (un quart de piastre). Malgré l'extrême surveillance de leurs bourreaux, ils instruisirent les Consuls d'Espagne et de Hollande de cette horrible situation, et ceux-ci, à l'aide de 4.000 piastres, les firent transporter dans le magasin à feu (1) du sieur Tavernier. Ils y sont au nombre de 15 dont 7 ne possèdent rien. Ainsi ces 4.000 piastres sont supportées par les 8 autres que le Pacha charge, en outre, des frais de garde de la maison consulaire. Ils doivent pourvoir aussi à leur propre existence. Le Consul anglais est le seul qui n'ait pas fait quelque démarche pour adoucir leur sort. » (2)

C'est la fille de François Tavernier qui, ayant épousé à l'âge de dix-sept ans, le 27 janvier 1802, Mercurio Caftangi Oglou, sera la mère de notre Lysimaque, né lui-même en 1805. Mercurio — un nom shakespearien — étant mort en 1818, Françoise demanda sa réintégration dans la nationalité française. Son mari, en effet, était de nationalité hellénique et son beau-père Nano Caftangi Oglou avait même « exigé que sa bru abjurât sa religion et se fit rebaptiser à la grecque ». Rappellerons-nous que caftangi veut dire celui qui porte le caftan et que cette dignité correspondait à un droit conféré par les autorités turques d'user de ce vêtement d'apparat analogue au chaperon de nos anciens échevins. Une des prérogatives des personnages autorisés à le porter était de ne pas descendre de cheval devant le Bey (3). Pour ce qui est d'Oglou, il signifie « fils de ». Tout cela ne manque ni de couleur locale ni de pittoresque et on ne peut s'empêcher de penser, évoquant le défilé de ces mamamouchis, à la cérémonie du *Bourgeois Gentilhomme*.

Veuve, Françoise Tavernier se remarie afin, dit-elle, d'assurer une protection à ses enfants, avec un ancien officier de

(1) « Seule maison construite en pierre de tout le quartier franc, dans laquelle était logée la Chancellerie », *l. c.*, note 26 de la p. 82.

(2) *L. c.*, pp. 81-82.

(3) *L. c.*, p. 83, note 33.

santé du temps de l'Empire, Mordo, « juif devenu chrétien par intérêt mercantile » au dire de Donato Bucci qui devait bien la connaître. Elle eût dû à la vérité être très riche, mais l'immense fortune de son beau-père, Nano Caftangi Oglou, « Barataire du Grand Seigneur » (1) ne survécut pas à sa mort. Pacha, Muphti, Bey de Sérès, d'autres encore, surent parfaitement la mettre au pillage.

Ce n'est pas tout. La Révolution avait, Français, conduit les Tavernier à la Tour ; Grecs, deux ans après qu'a disparu Nano, la guerre de l'Indépendance Hellénique va leur apporter de nouvelles épreuves. Voici le témoignage de Françoise Tavernier daté de 1821 :

« Surprise à Salonique par les événements qui avaient ébranlé la Grèce, je ne tardai pas à ressentir toute la barbarie de mes oppresseurs. Le gouverneur, me connaissant quelques biens, me fit enlever mon fils aîné (notre Lysimaque), âgé alors d'environ seize ans, il le fit plonger dans les cachots, chargé de fers... » (2)

Vingt-cinq ans plus tard, un ancien officier de marine Amable Thiébault Matterer, contait dans *Le Toulonnais* comment, alors qu'il commandait « *La Truite* » de seize bouches à feu, il avait mouillé devant Salonique et, par son intervention énergique, empêché un massacre. Ayant appris lors de sa visite au Consul que Lysimaque et ses frères devaient être décapités le jour même, il lui parut « de toute nécessité de faire sur-le-champ de vigoureuses démarches ». Laissons lui la parole.

« C'est pourquoi je me rendis sur-le-champ chez le Pacha de Salonique et le sommai, au nom du Roi de France, de me les livrer. Ce Turc féroce me répondit gravement qu'il n'en ferait rien, parce qu'ils étaient enfants de Grecs et qu'ils allaient périr comme tant d'autres. Je répliquai au Pacha que, si dans deux heures ces trois enfants de femme française ne m'étaient pas livrés, j'allai m'embosser et faire un feu roulant sur la ville ! Le Pacha, après avoir réfléchi un moment en s'arrachant la barbe, me répondit : « Tes menaces ne me font pas peur, mais à cause de la vive estime que je porte aux Français, dès ce moment les trois fils Caftangioglou sont à toi. » (3)

(1) Protégé par une sauvegarde.
(2) *L. c.*, p. 85. Dans le récit de Matterer qui va suivre, on verra qu'il s'agit non du seul Lysimaque mais des trois enfants.
(3) *L. c.*, p. 88.

M. Henri Martineau (1), M. Ferdinand Boyer (2), M. Yves du Parc (3) ont été tentés de taxer d'exagération le récit de Matterer. Ayant rempli des fonctions consulaires en Turquie à la veille de 1914, dans un temps où les Capitulations étaient encore en vigueur, je voudrais, faisant état d'un incident personnel, témoigner en faveur de sa véracité.

Le conflit que j'eus à régler se produisit à un moment où j'assumai la gérance du Consulat Général de Smyrne. Prévenu que le vali avait l'intention, passant outre aux Capitulations dont la Turquie ne supportait plus qu'avec impatience l'application, d'emprisonner une de nos ressortissantes — encore que celle-ci ne présentât pas un grand intérêt, mais ce n'était pas la question — je décidai de m'y opposer. Les négociations poursuivies par le drogmanat n'ayant pas abouti, sachant que le Gouverneur Général allait passer à l'exécution, je résolus de recourir à une mesure d'intimidation. Accompagné de tout mon personnel français, drogmanat et chancellerie, je me rendis au Konak. Le vali était alors un vieux turc, de noble prestance et d'aspect sympathique, qui avait été ministre de l'Intérieur d'Abdul-Hamid, et si mon souvenir est exact, à l'époque des massacres d'Arménie, Nazim Pacha. Il était très habilement secondé dans ses relations avec le Corps Consulaire par le jeune Directeur Politique du Vilayet, Carabiber Bey, d'origine hellénique, dont tous admiraient la séduisante personnalité et que son ingéniosité apparentait au divin Ulysse. Carabiber Bey tenta d'abord de me retenir et de m'amener à régler l'incident avec lui. Peu disposé à me prêter à une diversion, je déclinai courtoisement ses bons offices. On nous introduisit chez le vali.

Nazim Pacha donna l'ordre d'apporter le café. Comme je le refusai, il comprit que l'affaire devenait sérieuse et sans marquer impatience ou mauvaise humeur, il me laissa exposer le litige. « Si Votre Excellence, dis-je, en terminant, croyait devoir mettre à exécution ses menaces, je me verrais dans l'obligation de demander à l'Ambassade de prier la Sublime Porte de

(1) *Le Cœur de Stendhal*, t. II, p. 225.
(2) *Le Divan*, 1935, pp. 517-518.
(3) *L. c.*, pp. 87-95 (Lysimaque et le commandant Matterer).

lui donner un successeur ». Pas un trait de son visage ne bougea. Il demeura un moment silencieux, caressant sa longue barbe, puis me dit : « J'aime beaucoup M. Boppe — Auguste Boppe, Conseiller de l'Ambassade, était alors chargé d'affaires pendant un congé de M. Bompard — Je ne voudrais pas lui être désagréable. Je n'arrêterai pas Mme X... »

Dès les premiers mots j'avais compris que l'affaire était dans le sac. Nazim Pacha redemanda le café. La suite de notre entretien fut empreinte d'une feinte amitié et je n'eus plus qu'à me louer de mes relations personnelles avec ce fonctionnaire désabusé d'un empire agonisant, pendant le temps assez bref où il lui fut encore donné de régir le vilayet qui allait passer bientôt sous la direction d'un représentant distingué de la Turquie nouvelle.

Je survis seul des agents du Consulat général témoins de cette scène. Mais Carabiber Bey qui nous accueillit au Konak, depuis longtemps naturalisé français, est aujourd'hui un avocat estimé du barreau de Paris.

Entre l'avertissement voilé du Consul des débuts du xx[e] siècle et la menace brutale de 1821, la distance est-elle tellement grande, si l'on tient compte de la différence des temps ? N'oublions pas que Salonique n'était pas Constantinople et qu'aucun télégraphe ne pouvait permettre au marin de consulter l'Ambassadeur ou Paris. On trouverait, je crois, dans notre histoire plus d'un précédent au geste de Matterer. A la fin du xix[e] siècle, au temps des massacres d'Arménie, Paul Cambon ne télégraphia-t-il pas au Consul Meyrier, à Djarbékir — en clair naturellement — pour que son télégramme servît d'avertissement à la Sublime Porte : « Allez dire à votre vali que sa tête me répond de votre sécurité ». C'est pourquoi le récit de Matterer, replacé dans l'atmosphère de la guerre de l'Indépendance Hellénique, m'apparaît vraisemblable et digne de foi.



Pourquoi lorsque son beau-père et sa mère furent venus s'installer à Civita-Vecchia, Lysimaque Tavernier plutôt que de se diriger vers les affaires commerciales auxquelles le prépa-

raient son hérédité et son milieu, sollicita-t-il un poste au Consulat ? Je ne sache pas que ses biographes se soient jusqu'ici posé la question. Ne peut-on pas penser que sa vocation s'explique par ses origines ? En Orient, les consuls bénéficiaient d'un grand prestige. Ses ancêtres avaient géré le poste de Salonique. Il était donc naturel qu'il se sentît attiré par une carrière qui flattait agréablement son amour-propre et où, dans une certaine mesure, il continuait une tradition.

Ces remarques ne sont pas, croyons-nous, indifférentes à l'appréciation d'un personnage qui n'avait eu jusqu'ici pour nous d'intérêt qu'en fonction de ses rapports avec Stendhal. Elles expliquent son désir de se faire agréer par le consul Charles de Vaux dont l'auxiliaire Adolphe Vicard se mourait de tuberculose, ce qui laissait entrevoir une prochaine vacance de la place ; elles justifient cette appréciation de Beyle dans une lettre au duc de Broglie du 22 février 1834 : « Les bons commis marchands de Civita-Vecchia gagnent de 13 à 14.000 francs. M. Tavernier se paie en considération » (1). Chez lui, ce n'est pas l'appât du gain qui joue mais la vanité.

Charles de Vaux avait succédé à Constantin Stamaty, lequel exerça ses fonctions sous l'Empire. Son arrière-petite-fille Atala Kergall porte encore le nom de l'héroïne de Chateaubriand en souvenir de sa trisaïeule dont l'auteur du *Génie du Christianisme* fut le parrain, au temps où il secondait à Rome le cardinal Fesch (2).

J'ai récemment dédié à Charles de Vaux une notice qui comportait quelques lacunes (3). Elles n'existent plus grâce aux découvertes de M. du Parc et la juxtaposition de nos deux études permet maintenant de se faire du personnage une idée précise. Disons tout de suite qu'il n'a rien à y gagner et que c'est pour lui une malchance d'avoir été le prédécesseur de Stendhal, circonstance sans laquelle il aurait bénéficié d'un juste oubli ; c'en est une autre de s'être adjoint Lysimaque

(1) *Corr.*, t. VIII, éd. du *Divan*, p. 202.
(2) V. ci-dessus : Atala Kergall, *Atala Stamaty, filleule de Chateaubriand*, p. 207.
(3) René Dollot, *Charles de Vaux*, « Le Divan », 1954, pp. 527-532.

car dans le conflit qui va le mettre aux prises avec son commis, le Levantin et non pas lui fait figure d'honnête homme.

Adolphe Vicard étant mort, Lysimaque s'attendait à lui succéder. Quelle ne fut pas sa déception de se voir supplanté par un troisième larron, son indignation lorsqu'il apprit que son éviction tenait à ce que les parents de son rival avaient prêté la forte somme au consul impécunieux, moyennant la promesse de donner la place à leur fils. Les documents publiés par M. du Parc ne nous laissent aucun doute sur les motifs qui déterminèrent le baron de Vaux à renier sa parole. Et l'on ne saurait que plaindre sa pauvre femme qui, dans une lettre très noble, se voit contrainte de blâmer son époux.

« J'ai tout employé, écrit-elle, pour ne pas faire réussir cette intrigue. Il n'en est résulté qu'un refroidissement entre moi et mon mari, ce que j'aurais supporté sans me plaindre si j'avais été assez heureuse pour voir combler mes vœux et les vôtres. » (1)

Est-ce cet incident qui détermina le remplacement de Charles de Vaux ? Je n'en suis pas persuadé et la chose importe peu (2).

Beyle allait être pour Lysimaque un sauveur. Il arrive à Civita-Vecchia. Il a besoin d'un commis. Lysimaque se présente. Il est agréé. Que d'autres ont été ainsi recrutés tout simplement parce qu'ils se trouvaient là, ayant su se rendre indispensables à un nouveau venu désemparé dans un pays qu'il ignore !

On sait qu'entre les deux hommes la bonne harmonie ne devait pas être durable. Pour juger équitablement de leurs différends il convient de ne tenir compte que des rapports hiérarchiques entre un chef de poste et son subordonné. Référons nous donc simplement à leur correspondance.

Le 3 juin 1834, Beyle, qui est à Rome, écrit à Tavernier une lettre bien connue : « C'est encore à vous, Monsieur, que je dois cette nouvelle réprimande du ministère... » (3) et il le prend vivement à partie au sujet de documents douaniers qui lui ont valu ces observations. Nous ignorions les explications de Lysimaque qui répond du tac au tac.

(1) *L. c.*, p. 102, 19 décembre 1830.
(2) V. notre étude sur Charles de Vaux, p. 531.
(3) *Correspondance*, éd. Martineau, t. VIII, p. 277.

« Tous les cahiers sont auprès de vous, Monsieur le Consul, à Rome, *depuis un an que je vous les ai envoyés pour en corriger la traduction.* [(C'est nous qui soulignons)]. Je vous ai écrit trois fois dans le courant du mois de mai dernier, vous priant de m'envoyer ces cahiers à Civita-Vecchia, que dans dix jours je les terminerais. Vous m'avez répondu que vous me les enverriez par la première occasion, vous l'avez oublié peut-être, je ne pouvais donc pas terminer ce travail, le seul cahier que je possède ici, d'une soixantaine de pages, est déjà copié. Voici, Monsieur le Consul, la justification bien fondée des reproches que vous avez cru devoir m'adresser. » (1)

Dirais-je que Beyle n'a pas le dessus dans cette passe d'armes où son ignorance de la comptabilité, sa méconnaissance des droits de Lysimaque (2) le placent en médiocre posture vis-à-vis de son subordonné.

(1) *L. c.*, p. 113.

(2) On nous saura gré de reproduire ici un extenso dont le texte nous a été fourni par M. Yves du Parc : « En avril 1831, Lysimaque demande à Beyle de servir *sans appointements*, comme élève chancelier. Généreusement Beyle lui offre 15 écus par mois et le logement.

Or les émoluments des chanceliers avaient été fixés une première fois par une ordonnance du 8 août 1814 qui ne semble pas avoir été généralement suivie, puisque, vingt ans plus tard « le ministère a cru, jusqu'à présent, pouvoir fermer les yeux sur ces arrangements particuliers, bien qu'il les trouvât peu convenables ! ».

Mais vinrent les Ordonnances des 20, 23 et 24 août 1833 relatives à l'organisation consulaire, suivie de la circulaire du 2 septembre 1833 portant réglementation. D'après ces textes, les consuls ne devaient plus avoir aucune part aux recettes tandis que les chanceliers pouvaient, à titre de rémunération, prélever sur les recettes nettes, la totalité des perceptions jusqu'à concurrence du cinquième du traitement fixe du consul. A Civita-Vecchia, le traitement du consul étant de 10.000 francs, le chancelier pouvait percevoir un maximum de 2.000 francs, soit 500 francs par trimestre.

Or Beyle passait en frais le loyer du chancelier, s'attribuait les recettes et voulait laisser Lysimaque à la portion congrue : 75 francs par mois. L'ordonnance prenant effet à partir du 1er janvier 1834, c'est le compte, à la manière ancienne, du premier trimestre 1834 qui est critiqué par le ministère. Au reste cette Mercuriale à laquelle Beyle n'avait rien compris, n'ayant probablement jamais lu les Ordonnances d'août 1834, il envoie à Lysimaque le poulet du 3 juin qui montre jusqu'à l'évidence son ignorance de la chose.

« Avez-vous gardé copie de la lettre du ministère ?

« L'avez-vous comprise ? Vous devez avoir 15 écus d'appointements comme l'année passée. »

C'était justement le fond de l'affaire. Lysimaque n'avait qu'à jouer le respect des ordonnances, la circulaire d'application portant expressément que « la connaissance acquise par le Ministère de tout arrangement par suite duquel un consul retiendrait à son profit une portion des émoluments

Si l'incident n'eût pas de suite, c'est parce que l'Ambassade qui pesait équitablement les avantages et les inconvénients de l'association pour les intéressés et pour elle-même, devait raisonnablement y faire obstacle. J'incline d'ailleurs à penser qu'elle tenait plus au factotum Lysimaque toujours là quand on avait besoin de ses services qu'au consul Beyle trop souvent absent. Le chancelier ne devait pas l'ignorer pour oser s'exprimer comme il le fait dans une lettre au chevalier de Tallenay avec qui il semble avoir entretenu des relations particulièrement confiantes. La première phrase n'apparaît-elle pas pleine de sous-entendus ?

« M. Beyle ne pense pas à retourner à son poste et on aime mieux qu'il soit à Paris qu'à Civita-Vecchia. Au reste, cet état de chose durera autant que M. Molé sera ministre. Je n'ai jamais fait des vœux plus ardents pour la prolongation des ministères que ceux que je forme pour la durée de celui-ci. » (1)

Billet qui ne nous laisse aucun doute sur ses sentiments vis-à-vis de Beyle. Mais c'est aussi qu'en l'absence de son chef, dont il ménage prudemment les susceptibilités lorsqu'il est à son poste (2), Lysimaque, nous l'avons vu « se paie en considération » (3) et joue au personnage.

Aucune circonstance ne s'y prête davantage que la visite de Grégoire XVI aux tombes de Corneto. Rappelons que suppléant Stendhal, malade cette fois et non pas en villégiature, il y avait accompagné le Pontife. M. du Parc nous apprend qu'il avait si bien su conquérir qu'un jour le pape dira de lui, regrettant qu'il appartînt à la religion orthodoxe : « Quel dommage qu'il ne soit pas catholique, il ne lui manquerait que cela ».

attribués soit à son chancelier, soit à ses agents (...) serait immédiatement suivie de la révocation des uns et des autres ».

A contrario, M. François Michel estime que « Lysimaque n'étant devenu chancelier qu'à la date du 19 mai 1834 par l'approbation ministérielle, son traitement de chancelier ne devait guère figurer dans les comptes antérieurs à juin 1834. Nous nous garderons de décider.

(1) *L. c.*, p. 133. — 12 avril 1838.

(2) « Veuillez bien dire à la personne chargée de la confection des paquets de ne plus mettre, sur les couverts, l'adresse de *gérant le Consulat* de Civita-Vecchia, M. le Consul se trouvant actuellement à Civita-Vecchia, je crains que cela ne puisse lui déplaire », p. 129.

(3) V. ci-dessus, p. 98.

Du 11 mai 1836 au 10 août 1839, Beyle demeure éloigné de Civita-Vecchia. Lysimaque le mentionne fréquemment dans ses lettres à Tallenay, alors chargé d'affaires à Naples : « 18 mai 1837. Les nouvelles de M. Beyle sont les mêmes depuis un an : « grands projets de retour non suivis d'exécution ». Le 13 octobre : « J'ai reçu des lettres de M. Beyle... Il compte revenir au printemps prochain (sauf choléra bien entendu) ». Le choléra sévissait alors à Civita-Vecchia et, le 4 septembre, Lysimaque écrivait, toujours au même correspondant qui venait de connaître l'épidémie à Naples :

« J'espère que cet hôte respectera les armes de France et qu'il n'aura pas à franchir cet horrible et incommode escalier en bois pour venir me trouver. Mais, s'il y vient, il me trouvera ferme à mon poste et je saurai mourir sous mon drapeau. » (1)

Sous mon drapeau. C'est que depuis un an, Lysimaque, reprenant la nationalité d'origine de sa mère et de ses ancêtres provençaux, est redevenu français (29 août 1836). L'acte de notoriété qui servit de base à cette réintégration et que Stendhal transmit sans commentaire au ministère, mais non sans doute sans quelque ironie secrète, est signé de l'archevêque de Thessalonique qui y rend hommage avec une exagération tout orientale à l'illustre famille de Caftangioglou.

Suite normale de cette naturalisation, Lysimaque est officiellement nommé gérant du poste au cours d'une des innombrables vicissitudes que traverse cet infortuné consulat perpétuellement balloté. Il l'annonce à Tallenay, le 20 décembre 1837, ajoutant que : « M. Beyle est encore tombé dans la taciturnité. C'est un mal qui le prend souvent : il n'a écrit à personne depuis trois mois » (2). Dix semaines plus tard : « M. Beyle est à Paris. Il a écrit dernièrement qu'il est chargé d'un travail » (3).

Sans doute désireux de justifier auprès de ses ressortissants comme il l'avait déjà fait auprès de son chancelier (4) une ab-

(1) *L. c.*, p. 131. — Le 14 août Beyle avait écrit à Lysimaque : « Présentez mes compliments à M. de Tallenay. Sa fermeté d'âme le fait résister à cette sale tempête ».
(2) *L. c.*, p. 133, 20 décembre 1837.
(3) *L. c.*, p. 133, 2 mars 1838.
(4) Le 8 octobre 1837, Lysimaque avait écrit à Tallenay : « J'ai demandé à M. Cochelet, Consul général, se rendant à Alexandrie, des nouvelles de M. Beyle. Il m'a dit qu'il se *porte bien, s'amuse beaucoup* et qu'il

sence d'une longueur insolite, s'est-il attaché pour sauver la face à accréditer la légende d'une mission au Département. On aimerait connaître le destinataire de la lettre — Donato Buch probablement ou le Comte Cini, — et pouvoir la joindre au recueil de sa correspondance.

Lysimaque, lui, nous l'avons vu, s'accommode parfaitement de l'absence de son chef.

***

Seize mois s'écouleront encore avant que Beyle ne reprenne la plume à Civita-Vecchia. Il y fera des séjours intermittents jusqu'à l'automne de 1841 et la mort le surprendra à Paris, le 23 mars 1842.

Lors de la suppression du Consulat en 1848, Tavernier fut promu agent vice-consul par un décret qui porte la signature illustre de Lamartine. Peut-être le ministre des Affaires Etrangères, s'il eut le temps de le parcourir, eut-il un mouvement de curiosité pour ce personnage dont le prénom, s'il ne lui rappelait un roi de Macédoine, contemporain d'Alexandre, évoquait pour lui les souvenirs de son voyage en Orient.

La suppression du Consulat ne marqua pas la fin du séjour de Lysimaque dans le petit port de la mer Tyrrhénienne. On lui confia l'agence consulaire qui pour un temps devait remplacer le poste.

« Son rôle, qu'il serait intéressant d'étudier plus en détail, écrit M. du Parc, ne sera dès lors pas de tout repos, surtout après la fuite de Pie IX à Gaëte et l'installation de la République Romaine. Il cache et fait échapper le comte Statella, général en chef de l'armée napolitaine, « brûlé en effigie deux jours auparavant à Florence », et refuse une décoration du gouvernement de Naples « pour un service aussi naturel qu'inhérent à mes fonctions ». Il facilite également la fuite des Cardinaux Pianetti, évêque de Viterbe, et Clarelli, évêque de Montefiascone, poursuivis par Mazzini. De nuit, il les guide vers une plage déserte où les attendait un batello affrété par ses soins et réussit à les conduire, sains et sauf, à bord du vaisseau de guerre français *Le Narval...* » (1)

ne fait rien. Vous savez qu'on lui donne dix mille francs pour un travail dans les bureaux. Aussi avec ses appointements intacts, prolongera-t-il son congé ». *L. c.*, p. 132.

(1) *L. c.*, p. 139.

Lysimaque *dixit* dans un *Mémoire à Napoléon III* du 28 décembre 1856 qui figure à son dossier personnel. Si les faits qu'il relate sont exacts (1), il convient de réviser quelque peu les jugements portés sur le personnage. Ses défauts qu'on ne songe pas à nier, sont, je l'ai dit, en partie la résultante de ses origines. Et sa malchance a voulu que les deux consuls hors série sous les ordres desquels il a servi n'aient été ni l'un ni l'autre qualifiés pour l'initier et le guider dans la carrière qu'il avait choisie. On se doutait qu'il était injuste de le juger exclusivement d'après les sautes d'humeur de Beyle. Le moins qu'on puisse dire après avoir lu l'étude de M. du Parc, c'est qu'en 1848, par la généreuse audace de son action, il a justifié sa réintégration dans la nationalité de ses ancêtres français.

René DOLLOT.

(1) Depuis la publication de son livre, M. du Parc a découvert à Athènes un dossier appartenant aux descendants de Lysimaque et contenant plus de 400 lettres de Charles Defly, Chancelier de l'Ambassade de France à Rome (1846-1851) intéressantes pour la Révolution Romaine et l'intervention française. On peut espérer que leur connaissance nous apportera d'utiles précisions.

Enfin les pages consacrées à Lysimaque après son départ pour Civita-Vecchia où il essaiera vainement plus tard de se faire nommer consul, réalisant le rêve de sa vie, démontrent qu'une étude de son rôle d'agent consulaire ne serait pas sans intérêt. D'après ce que nous savons aujourd'hui, un *Lysimaque sans Stendhal* mériterait de retenir l'attention et de ceux qui s'intéressent aux Echelles du Levant ou à l'histoire des mouvements de 1848 en Italie.

COMPTES RENDUS

Pedro Ugarteche : *Formación del diplomatico peruano,* Lima, 1955, 144 p.

Auteur du projet de loi réglementant au Pérou la formation des futurs agents diplomatiques, leur mode de recrutement et le développement de leur carrière, l'éminent diplomate et juriste péruvien, M. Pedro Ugarteche, réunit dans cet ouvrage les principaux articles et travaux par lesquels il s'est efforcé depuis vingt ans, et souvent avec succès, d'engager ses compatriotes à perfectionner le statut de leurs représentants à l'étranger.

Trois réformes principales lui ont semblé nécessaires pour arriver à ce résultat : institution d'un concours d'entrée dans la Carrière, création d'une Académie pour la formation des jeunes diplomates, et réorganisation du mode d'avancement

Le passage du « régime de la faveur au régime du concours » a pu s'envisager à partir de 1934 ; M. Ugarteche a eu le soin d'en déterminer avec soin les modalités : l'épreuve de langues vivantes ne sera pas éliminatoire, mais l'examen d'« aptitude personnelle » aura la rigueur — et la souplesse — de l'ancien « Stage » du Quai d'Orsay. Il est à remarquer, toutefois, que, si les candidats doivent obligatoirement être licenciés en droit ou en sciences économiques, c'est seulement une fois admis dans les cadres qu'ils suivront les cours de l'*Académie Diplomatique,* en même temps qu'ils s'initieront au fonctionnement des divers services du Département. La promotion au grade de troisième Secrétaire s'accompagnera d'une prestation de serment entre les mains du Ministre.

L'Académie Diplomatique conçue par M. Ugarteche en 1941 et dont la création a été décrétée en 1953, bien que s'adressant à des débutants dans la carrière, se comparerait plutôt à ce qu'est, pour l'Armée, l'Ecole de Guerre. Les jeunes diplomates y recevront une formation hautement technique, à la fois politique, juridique, économique, commerciale et même touristique. Au moyen de stages appropriés, ils seront également mis en contact direct avec les problèmes d'ordre militaire et maritime et avec le monde de la Presse à laquelle ils seront invités à collaborer. Ils devront, en outre, avoir la pratique de la sténo-dactylographie, du chiffre, de la comptabilité, posséder

des notions d'archivistique et de bibliothéconomie, savoir conduire une automobile et, éventuellement, piloter un avion. Une connaissance étendue de l'histoire diplomatique générale et du Pérou en particulier, devra être, enfin, l'inspiratrice de l'action des agents, dont le ministère encouragera les travaux personnels.

A l'appui de son projet, M. Ugarteche analyse avec clarté les méthodes de préparation à la carrière diplomatique en vigueur aux Etats-Unis, à l'*Ecole diplomatique* de Madrid, au Brésil, en Belgique et au Chili.

Si les procédés français, sans doute suffisamment connus, ne figurent pas dans cet exposé, c'est un très délicat hommage que M. Ugarteche rend à la France en rappelant, dans un important chapitre sur « la présence du Pérou dans la littérature diplomatique », le rôle d'initiateur qu'a joué au Pérou, dans ce domaine, le juriste français Paul Pradière-Fodéré (mort en 1904) chargé en 1874 par le Gouvernement de don Manuel Pardo, de créer, à l'Université San Marcos de Lima, la Faculté des Sciences Politiques, Economiques et Administratives, et qui, jusqu'en 1879, dirigea cette institution, pépinière de diplomates péruviens.

Le *Cours de Droit diplomatique* que Pradière-Fodéré devait publier peu après (et qui fut réédité chez Pedone en 1899), fait figure de travail de base dans le pays où il fut conçu et où fut puisée la partie la plus originale de l'ouvrage. C'est à ce volume qu'il convient de se référer, comme le fait M. Ugarteche, pour retrouver, d'après les témoignages d'hommes d'Etat péruviens (José Fabio Melgar en 1859, Pacheco en 1859, Polar en 1868, Loayza en 1870, etc...) la doctrine des divers gouvernements du Pérou au XIXe siècle, relativement à la conception même de la diplomatie, de la fonction et des services diplomatiques.

Pour préciser les bases de cette doctrine, M. Ugarteche propose enfin à son pays la création d'une *Collection diplomatique* qui comprendrait les séries suivantes : 1° Législation ; 2° Accords internationaux intéressant le Pérou ; 3° Histoire des missions diplomatiques péruviennes ; 4° L'« *Archivo histórico diplomatico peruano* » fondé en 1926 ; 5° Annuaire diplomatique et consulaire ; 6° Produits et industries du Pérou.

C'est là une fort utile suggestion, dont la portée est générale et qui retiendra l'attention de tous les milieux soucieux d'accroître leur documentation internationale.

Un dernier vœu, purement sentimental celui-là, de M. Ugarteche, a reçu, en 1954, sa réalisation : tous les ans, le 3 août, anniversaire de la création en 1821 du Ministère des Affaires Etrangères du Pérou par le Généralissime don José de San Martin, sera célébré officiellement comme « *Journée de la Diplomatie péruvienne* », à l'image de ce qui se passe en Espagne pour chaque fête de l'Archange Gabriel, messager céleste, proclamé patron des diplomates.

F. DE FERRY.

Joyceline Gledhill DICKINSON : *The Congress of Arras 1435, a study in medieval diplomacy*, Oxford, Clarendon Press, 1955, in-8°, XXII-266 p.

Le livre récent du professeur Ganshof sur les relations internationales au moyen-âge a attiré l'attention sur cette partie de l'histoire assez négligée jusqu'à présent. La diplomatie est cependant de tous les temps et de tous les pays ; seules ses modalités varient. Miss Dickinson, qui n'a pas connu le livre de Ganshof, paru après l'achèvement du sien, a consacré un volume à un point particulier de la diplomatie du XV[e] siècle : le Congrès d'Arras de 1435. Celui-ci, réuni pour essayer de rétablir la paix générale, a eu une influence déterminante sur les événements. Sans réussir à ramener la paix entre la France et l'Angleterre, il a néanmoins rétabli l'union entre la France et la Bourgogne et par là il a préparé la fin de la guerre de Cent Ans.

L'étude de Miss Dickinson est très complète ; elle a utilisé des sources inédites qu'elle a découvertes dans les archives et les bibliothèques d'Angleterre et de France et connaît fort bien la bibliographie de son sujet. Elle nous apporte une description non seulement des négociations mais de l'organisation et de la procédure de cette assemblée qui a été appelée la première grande conférence internationale de la paix et le Congrès de Vienne du moyen-âge. A la fin de juillet 1435 le Congrès réunit les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Bourgogne à l'abbaye de Saint-Vaast à Arras sous la présidence de deux légats agissant comme médiateurs. L'un d'eux, le cardinal Nicolas Albergati, fut désigné à la fois par le pape et par le concile de Bâle et eut le rôle principal, l'autre, Hugues de Lusignan, cardinal de Chypre, représentait le concile seulement. Albergati était un des membres les plus en vue du Sacré Collège ; il avait déjà rempli plusieurs missions diplomatiques et connaissait parfaitement les différends qui séparaient la France de l'Angleterre. Il savait s'entourer, car sur quatre personnes qu'il choisit pour composer sa mission, deux étaient de futurs papes : Thomas Parentucelli de Sarzana qui, lors de son élection au pontificat en 1447, prit le nom de Nicolas V (1) en souvenir et en hommage à son ancien chef, et Aeneas Sylvius Piccolomini, un des plus grands savants de son temps, qui devint le pape Pie II. Albergati, lui-même, aurait sans doute été élu pape à la mort de Martin V si ses missions diplomatiques ne l'avaient pas empêché de se rendre au conclave.

Le rôle des médiateurs fut prépondérant. Comme l'a montré F. Funck-Brentano dans le premier tome de la *Revue d'histoire diplomatique* dans un article paru il y aura bientôt soixante-dix ans sur « *Le caractère religieux de la diplomatie au moyen-âge* » (2) en s'ap-

(1) Le Vatican vient d'émettre une série de trois timbres-poste à l'effigie de Nicolas V pour commémorer le cinquième centenaire de la mort de ce Pontife.

(2) T. I, 1887, pp. 117-125.

puyant notamment sur des documents relatifs au Congres d'Arras, à une époque où la religion était le grand lien commun, les traités étaient négociés et conclus à l'ombre de l'église, entourés de cérémonies sacrées, confirmés par le sentiment religieux. Les princes de l'Eglise qui acceptaient d'agir comme médiateurs avaient une autorité morale incontestée et universellement respectée dont l'équivalent n'existe pas de nos jours. Ils la fortifiaient par l'observation de la plus grande impartialité dont l'un des signes extérieurs était le soin de composer leurs missions par des personnages ecclésiastiques pris dans des états entièrement étrangers aux conflits qu'il s'agissait de résoudre. A Arras les missions des médiateurs, qui comptaient dix membres, comprenaient des représentants de Chypre, de Suède, de Pologne, du Portugal, de la Lorraine et de plusieurs Etats d'Italie ; cette répartition géographique ne le cède en rien à celle de nos institutions internationales modernes. Les médiateurs se gardaient de montrer la moindre faveur ou même inclination pour l'une ou l'autre des parties et s'efforçaient de mériter pleinement le beau titre que leur donnaient leurs pouvoirs et leurs instructions, celui d'*anges de la paix.*

Bien qu'ils se défendissent d'agir en tant que juges et ne voulussent rien obtenir que de la persuasion, les médiateurs adoptèrent une procédure inspirée du droit canon : celle d'éviter les débats contradictoires et d'interroger les parties séparément ; ils demandaient à l'une de faire une proposition, la faisaient connaître à l'autre en demandant une contre-offre ; ils veillaient à ce que chacun parlât à son tour et ne fît pas de réponse dilatoire ou insuffisante. Par ce moyen ils arrivèrent à obtenir des concessions réciproques, et après que sept offres eussent été faites et rejetées de part et d'autre, à faire formuler par les Français une offre finale. Mais il n'y avait rien à faire : les plénipotentiaires anglais avaient reçu des instructions de ne pas conclure la paix ; celle-ci, leur disait-on, ne pourrait être obtenue que par l'abandon de certains droits du roi d'Angleterre ; or, ceci était absolument impossible pendant la minorité du souverain et Henry VI n'était pas majeur. En conséquence ils refusèrent l'offre des Français et manifestèrent leur intention de quitter le Congrès, ce qu'ils firent. Les historiens anglais modernes sont unanimes pour déplorer cette décision qu'ils déclarent malavisée. En effet, grâce aux médiateurs, l'échec de la paix générale n'empêcha pas la conclusion d'un accord particulier entre la France et la Bourgogne. Bien des obstacles, certes, se dressaient devant sa réalisation, dont certains ne pouvaient être surmontés que par l'intervention des plus hautes autorités ecclésiastiques. Les mesures propres à assurer l'observation des traités ont toujours été et sont encore un des soucis principaux des chefs d'Etats et des diplomates ; ce n'est pas à une époque où l'expression de chiffon de papier a été usitée que ce problème passe inaperçu. Il avait été résolu, au moyen-âge, par l'appel aux sanctions ecclésiastiques. Quand un traité était conclu, les parties au traité juraient solennellement de l'observer ; si elles y

manquaient elles se rendaient coupables du crime de parjure, faute sévèrement punie des censures ecclésiastiques les plus graves.

Or, le duc de Bourgogne avait juré d'observer le traité de Troyes aux termes duquel à la mort de Charles VI, Henry VI lui succéderait. Pour traiter avec Charles VII, Philippe le Bon devait être relevé de son serment qu'il n'entendait pas violer. Les cardinaux, après avoir minutieusement examiné le cas, décidèrent que le serment prêté était illicite et par conséquent nul ; munis de l'autorisation du pape et du concile, ils relevèrent le duc de Bourgogne de son serment. Ceci se passa le 21 septembre 1435 dans l'abbaye de Saint-Vaast à Arras au cours d'une cérémonie pendant laquelle les ducs de Bourgogne et de Bourbon, suivis de nombreuses autres personnes, jurèrent sur les évangiles et entre les mains des deux cardinaux d'observer le traité qui venait d'être lu à haute voix. Le même jour, le cardinal Albergati et le cardinal de Chypre firent remettre au duc de Bourgogne leurs ratifications, lesquelles prévoyaient l'excommunication de quiconque enfreindrait le traité, cette peine comportant la libération du serment de fidélité des vassaux des coupables et la mise en interdit de celui-ci et de tous les endroits où il pénétrerait ; de plus l'absolution de toute infraction aux conventions était réservée au pape, au concile ou aux cardinaux. Ainsi, grâce à l'application du droit canon, l'inviolabilité du traité fut établie d'une façon incontestable et son respect assuré.

André ARTONNE.

Gaston ZELLER : *Les Temps modernes.* II : *De Louis XIV à 1789* (Histoire des Relations internationales, dirigée par Pierre RENOUVIN), Paris, Hachette, 1955.

M. G. Zeller étudie une période des temps modernes, où, comme le marque son avant-propos, il n'est plus possible de diviser l'Europe en grandes sections géographiques et où l'intérêt tend désormais à se concentrer sur un petit nombre de puissances qui mènent le jeu diplomatique et militaire. « Les initiatives des puissances ont toutes un caractère continental, et l'Europe reste longtemps « suspendue » à celles que prend la France ».

Les initiatives françaises commencent par celles de Louis XIV qui, à partir de 1661, de lui-même et sans premier Ministre, oriente la France dans un sens de volonté de puissance dont l'auteur, à plusieurs reprises, conteste la sagesse et la perspicacité. Sa rupture avec une alliée traditionnelle et efficace telle que la Hollande, son défi à l'Europe protestante par la révocation de l'Edit de Nantes, ses provocations à l'Europe catholique et au Saint-Siège lui-même, tout est relevé comme fautes politiques d'une gravité considérable. « Louis XIV avait tellement usé de la force que la méfiance à son égard était devenue invincible » (p. 67). « L'Europe, hostile à un empire hispano-allemand, ne pouvait qu'être contraire à un empire franco-espagnol » (p. 81).

M. Zeller a bien mis en lumière ce grave déclin de la foi européenne en la France, non en la France intellectuelle dont l'art et l'esprit sont accueillis partout, mais en la France politique et gouvernementale qui, entre 1650 et 1660, avait concentré les sympathies les plus diverses, celles des calvinistes hollandais comme celles des catholiques portugais, celles du puritain Cromwell comme celles du luthérien Gustave-Adolphe... En 1715, Hollandais et Portugais se proclament les intimes alliés de la Grande-Bretagne, et la méfiance européenne s'inscrit sur la carte, dans le secteur le plus vulnérable de la frontière française : après quarante ans d'une annexion reconnue et légitimée, la France perd Furnes, Ypres, Menin, Poperinghe, Tournai, la capitale des premiers Mérovingiens, où l'on avait retrouvé au milieu du XVII[e] siècle le tombeau du père de Clovis. « Louis XIV n'a pris que tardivement conscience d'une réalité que, par paresse d'esprit, par attachement à des idées surannées, par infatuation aussi, il est mal préparé à regarder en face » (p. 197).

Le jugement est sévère. Le roi, grand travailleur et administrateur, ne donne pas l'impression de « paresse d'esprit », encore moins d'« esprit au-dessous du médiocre », suivant la hargneuse boutade de Saint Simon, citée et critiquée p. 7. Mais les autres griefs touchant une mauvaise préparation au sens des réalités paraissent incontestables. Ils confirment les dures appréciations de Fénelon, responsable de la formation du futur roi, et mieux placé que quiconque, comme archevêque de Cambrai, pour juger la valeur politique et morale du recul de la France sur la ligne Furnes-Tournai.

De fait, en 1715, « tout le rapport de forces en Europe occidentale va se trouver modifié profondément, et pour longtemps ». (p. 101). La France, où l'opinion devient de plus en plus curieuse et informée, s'ouvre à des influences européennes de plus en plus lointaines. A la vieille alliance franco-suédoise renouvelée par Louis XIV en avril 1715, s'ajoute le contact avec la nouvelle Russie dont le Tsar, en 1716, vient visiter Paris. Dès les dernières années de Louis XIV, Vienne travaille les esprits en vue de soumettre l'Europe à « la grandeur mutuelle des maisons de France et d'Autriche » (p. 107). Mais en même temps Louis XIV lui-même — et ce n'est une preuve ni de faiblesse, ni de paresse d'esprit — n'est nullement indifférent à l'ascendant européen de la nouvelle Angleterre de Guillaume d'Orange : en octobre 1698, dix ans après la révocation de l'Edit de Nantes, le roi entourait « d'honneurs exceptionnels » (p. 81) l'ambassadeur britannique comte de Portland. C'est à cette époque que Vauban proposera au roi un projet de restauration de l'Edit de Nantes qui eût été un des meilleurs moyens de désarmer les cœurs et les âmes de cette Angleterre montante. Document émouvant, non cité par M. Zeller, mais singulièrement perspicace sur le danger que peut constituer pour la France l'émigration massive de protestants français, origine, notamment, de la Prusse (p. 202).

Le conflit entre anglophiles et austrophiles se prolongera en France jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, qui d'ailleurs en périra.

M. Zeller cite des instructions données par le comte de Montmorin à Lafayette, envoyé à Londres, en octobre 1789 (p. 168) ; elles sont, comme d'autres, datées de 1768 (p. 166), singulièrement caractéristiques du ton passionné de l'anglophobie politique. Mais la France subit bien d'autres influences européennes : c'est, de Voltaire à Mirabeau, la Prusse de Frédéric II, et c'est aussi la Russie de Catherine II. Volney (p. 302) adopte en 1788 les thèses russes d'expansion territoriale (considération sur la guerre des Russes et des Turcs). La France est un vaste mélange d'idées diverses qui sont une chance pour le développement de son esprit, mais qui ont rendu sa politique discursive et complexe. « En 1789, l'analogie des situations idéologiques ne devait pas conduire à un rapprochement entre la nation française et la nation anglaise » (p. 346). Quant à l'alliance autrichienne, la France ne la pratiqua jamais « effectivement » et laissa mourir en 1790, sans l'avoir jamais appuyé, ce Joseph II dont elle aurait pu faire « le bon génie d'une Europe dont Frédéric II avait été le mauvais génie » (p. 306).

Qu'on fût en désaccord, en France et ailleurs, sur le choix du « meilleur génie » de l'Europe, il n'en existe pas moins une Europe en puissance qui tend « plus que par le passé à former une vaste communauté, à la fois par la culture et par les habitudes sociales » (p. 351). Mais il n'y a aucune force d'exécution pour garantir cette Europe naissante des abus de la force. L'opinion française revendique un « magistère moral », exclusif de toute initiative belliqueuse, même juste. « Lorsque les Américains vont inviter les Français à reconquérir le Canada avec leur aide, les ministres de Louis XVI s'y refuseront catégoriquement » (p. 266). On repoussera, peu après, l'offre du Luxembourg et du Hainaut proposée par l'Empereur François II. Mais on entérine, en 1772, le partage de la Pologne. « Les plus grands esprits, un Voltaire, un Diderot, prisonniers de la bonne opinion qu'ils professaient de Frédéric et de Catherine, n'ont pas hésité à louer l'opération » (p. 261).

Certes les Européens se retrouvent dans certains lieux de prédilection : Venise, Lausanne, Genève, Nice, Vienne, « centre par excellence du cosmopolitisme à la mode, appelé — vocation manquée — a devenir un foyer de rassemblement au milieu d'une Europe très divisée » (pp. 164-165). Mais ces villes ne commandent pas la tranquillité de l'ordre européen, et si l'armée de Vienne est européenne par ses cadres — allemands, hongrois, slaves, lorrains, wallons, italiens, suisses, irlandais —, elle est au service de son Empereur, et non de l'Europe.

Le XVIIIe siècle finissant n'a pas pressenti la gravité de deux forces qui allaient singulièrement troubler les conjonctures européennes de l'avenir. Le premier risque issu du coup de la Silésie du 16 décembre 1740, est ce que M. Zeller appelle « l'aventure prussienne », qui se prolongera au point que le XXe siècle en son milieu aura à connaître sa phase ultime (p. 199). Elle sera (p. 350) « une menace permanente pour l'avenir du centre et de l'est du continent... ».

Le second danger vient de la France qui, s'estimant menacée dans sa souveraineté et même dans son unité par l'Europe en ses royautés, substituera brusquement à l'idée de royaume la mystique nouvelle de nation. « Dès 1788, l'ouverture des frontières aux produits manufacturés anglais, s'accompagnant de chômage, contribuait à nourrir l'esprit de révolution » (p. 286). « En exaltant le patriotisme, la Révolution tournera le dos au nouvel idéal européen, et son grand mouvement de libération humaine et de rénovation se traînera, du point de vue international, dans les pires ornières du passé... ». Ce sera l'autre aventure, « la grande aventure napoléonienne... ».

Ainsi l'Europe a douté de la France, puis la France méconnaîtra l'Europe. Telle est la courbe dramatique que M. Zeller trace de l'évolution du « siècle des lumières », lumières qui ont pu introduire dans les langues, vers 1760, le mot de civilisation, mais qui ont aussi perfectionné les tentations et moyens de la guerre. Beaucoup de vie, et d'enseignements, se dégagent du plan de ce livre, riche en évocations frappantes, comme — p. 327 — ce travail des bureaux de Louis XVI préparant un projet d'expédition en Egypte dont la reprise par Bonaparte sera le point de départ de la « grande aventure napoléonienne ». R. Roux.

Mémoires de Marchand, premier valet de chambre et exécuteur testamentaire de l'Empereur, publiés d'après le manuscrit original, t. I : *L'île d'Elbe, les Cent-Jours,* par Jean Bourguignon ; t. II : *Sainte-Hélène,* par Henry Lachouque, Paris, Plon, 1952-1955, 2 vol. in-8° illustrés, de XVII-276 et X-485 p.

Louis Marchand, fils de la « première berceuse du roi de Rome », entré à 20 ans comme « garçon d'appartement » dans le service de la Maison impériale et frère d'une des trois « filles de garde-robe de l'impératrice », est une figure, de second plan sans doute, mais des plus originales de l'époque napoléonienne pour laquelle l'intérêt des curieux d'histoire ne se lasse pas. Il présente en effet ce caractère d'avoir été, de tous ceux qui ont approché l'Empereur, le plus fidèle dans sa foi, son admiration et son dévouement, on pourrait dire le seul fidèle, au sens absolu du mot, à tous les instants, dans toutes ses pensées et ses actions, jusqu'à la mort de son maître d'abord, jusqu'à la sienne propre et, depuis, par delà la tombe. Le zèle sans cesse ingénieux de ce serviteur dont l'intelligence le fit choisir pour remplacer comme « premier valet de chambre » le transfuge Constant, lors de l'abdication de Fontainebleau, et qui se haussa, dans la longue épreuve de Sainte-Hélène, non plus seulement à la confiance parfaite du Proscrit mais à son affection, lui valut le rôle historique d'exécuteur testamentaire de Napoléon.

Mêlé, dans la promiscuité de Longwood, — cette manière de bagne inventé par le cabinet britannique et aggravé par le sinistre geôlier Hudson Lowe — à toute la vie quotidienne, courtes promenades, lectures, dictées, du Captif, il avait, pour son compte, recueilli des lèvres de l'historien improvisé son *Précis des Guerres de César*. Dans l'édition qu'il en donna en 1836, il annonçait l'intention de publier un jour ses souvenirs pour montrer l'Empereur *tel qu'il l'avait vu*, disait-il, « grand de génie, de talent et de gloire sur le trône, grand de courage et de résignation dans l'adversité ». Associé à la naissance de « la légende napoléonienne » par la publication du Testament et son rôle dans l'exécution qui lui en avait été confiée conjointement avec les généraux Bertrand et Montholon, il partageait avec eux l'honneur d'aller reprendre sur « l'affreux rocher » les Cendres que le prince de Joinville ramenait à Louis-Philippe aux Invalides. Mais, par modestie peut-être malgré cette participation à l'apothéose de 1840, en rédigeant enfin les *Mémoires* qu'il avait projetés, il les destina, dans une Introduction datée de 1842, « à sa fille, sa chère Malvina et aux personnes qui aimaient l'Empereur ». C'était les vouer à circuler manuscrits, dans un cercle restreint de fidèles. Tout au moins ses héritiers interprétèrent-ils dans ce sens sa phrase et la réserve qu'il avait gardée à leur sujet durant le Second Empire, où Napoléon III lui confirma un titre de comte plus ou moins clairement conféré à Sainte-Hélène.

On connaissait cependant l'existence de ses Mémoires, dont le rôle et le caractère de l'auteur garantissaient la véracité. Le comte Desmazières-Marchand, cédant à l'insistance de Frédéric Masson, lui confiait en 1908 le précieux manuscrit, qu'au lieu d'y prendre simplement les quelques notes permises, il fit copier ; et non seulement il en tira d'intéressants détails pour ses travaux demeurés essentiels sur Sainte-Hélène, mais cette copie léguée avec toutes ses Archives à l'Institut de France permit à d'aucuns d'y puiser beaucoup du pittoresque de leurs évocations, comme aux plus sérieux historiens de recouper (ainsi nous-même pour le *Mémorial* de Las Cases) les indications d'autres sources. Le responsable de la communication à l'éminent académicien, ulcéré de son procédé, confia finalement au regretté Conservateur de Malmaison, les reliques de son aïeul, et Jean Bourguignon se chargea d'éditer, *d'après le manuscrit*, les Mémoires attendus.

Le lourd fardeau de ses tâches professionnelles retarda malheureusement encore le tome Ier, dont, seul, il put établir les notes indispensables à la clarté d'un texte dont il jugeait aussi nécessaire de corriger telles expressions obscures, de redresser telles constructions maladroites. J'ai pu, en collationnant texte imprimé et « copie Masson » (1) constater avec quel scrupule et quelle heureuse effi-

(1) Par une erreur étrange de la copiste, sa numérotation des chapitres de la première partie ferait croire qu'elle en avait sauté un ; d'où l'impression répandue à tort, du caractère incomplet de sa transcription, à moins qu'il ne se soit agi là d'une feinte un peu grossière.

cacité, il avait poursuivi ce travail, que sa mort interrompit subitement en décembre 1953. Son ami, spécialiste connu de l'histoire militaire, le Ct Henry Lachouque a repris et mené à bien pour le temps de Sainte-Hélène, la publication interrompue. Désormais les *Mémoires de Marchand* présentés par ces deux éditeurs avec leur utile annotation et une riche illustration documentaire, devront figurer dans toute bibliothèque disposant d'un rayon napoléonien.

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

Les Mémoires du comte Louis de Gobineau. Edition critique par Jean PURAYE, Bruxelles, Editions Erasme [à Paris, 33, quai de Bourbon, IVe], 1955, gr. in-8° de XXIV-241 p.

La Belgique, française sous la Révolution et l'Empire, a trouvé chez ses écrivains parlant notre langue des historiens dont les uns croyaient devoir à leur patrie indépendante de rétrospectives sévérités pour cette période, les autres au contraire s'inspiraient de l'évidente solidarité qui nous unit. Jean Puraye est du groupe de ceux qui, avec les Théo Fleischman et les Carlo Bronne, se penchent sur le passé commun avec l'objectivité la plus sympathique. Ce liègeois nous avait donné, avec préface de Lucien Febvre, une intéressante contribution à l'histoire religieuse et administrative du Consulat et de l'Empire dans ses *Lettres de Mgr Zaepffel, évêque de Liége, à son neveu Henri Clarke, maréchal et pair de France. 1801-1808* (1951). Curieuse figure en effet que celle du bon chanoine alsacien choisi, au lendemain du Concordat, pour ce siège épiscopal en raison de sa parenté avec un général de Bonaparte, que Napoléon ferait ministre de la guerre et duc de Feltre ! Mais n'eut-il pas pour successeur, l'oncle de Maret, ministre secrétaire d'Etat et duc de Bassano ? Jean Puraye a campé ces deux personnages et quelques autres dans son agréable volume de 1954 : *Liége sous l'Empire.* Ainsi préparé par ses recherches antérieures, il offre aujourd'hui à ses compatriotes un ouvrage appelé à une large audience dans les milieux français, soit curieux d'histoire, soit sensibles encore à la résonance du nom de Gobineau.

Louis de Gobineau dont les Mémoires, confiés naguère par une descendante à la Bibliothèque de Strasbourg, paraissent en édition critique, était le père du célèbre diplomate, auteur de l'*Essai sur l'inégalité des races humaines.* Les nombreux travaux consacrés aux sources de l'inspiration et à l'évolution de la pensée d'Arthur ont tous ignoré les Mémoires paternels, qui fournissent à cet égard de précieuses indications, et ces Mémoires dont les chapitres vont de l'affaire Malet au procès de Ney, en apportent une série d'autres sur l'activité clandestine, puis triomphante, du petit monde légitimiste français dans les remous de ces années décisives.

Le père d'Arthur de Gobineau, né à Bordeaux en 1784 d'une famille mêlant noblesse d'épée ou de robe et négociants aisés ou pauvres gentilshommes campagnards, était lui-même le fils d'un conseiller à la Cour des aides puis au Parlement de Guyenne, et de la riche héritière d'un Fermier général. Orphelin à 12 ans, il se battait à 15 ans dans l'armée chouanne du Maine. Aussi irréductiblement hostile à l'Empire qu'à la République, il se liait à Paris avec les frères Armand et Jules de Polignac qui le firent recevoir parmi les *Chevaliers de la Foi,* cette « Cinquième colonne » royaliste qui prépara le retour des Bourbons par une double propagande exploitant contre Napoléon sa rupture avec le Pape et sa politique « de despotisme et de guerre ». Nous connaissons bien l'activité de cette société secrète, qui devait fournir à la Restauration les cadres de « l'alliance du trône et de l'autel », depuis la thèse très remarquée du descendant de son fondateur, l'abbé de Bertier de Sauvigny. Les *Mémoires de Gobineau* apportent aux papiers de Bertier d'utiles recoupements avec maints détails pittoresques, Louis étant vite devenu un de ses agents les plus actifs.

Initié aux dessous de l'affaire Malet par des témoins directs (et ceci confirme notre hypothèse que ce soi-disant conspirateur républicain était sans doute l'instrument d'un complot monarchiste par le canal de l'énigmatique abbé Lafon), il eut une part si décisive dans l'évasion d'Armand et Jules de Polignac, qu'il paya cette intervention d'un emprisonnement à Sainte-Pélagie. Ceci nous vaut un curieux chapitre sur les caractères de ses co-détenus, opposants de tous les milieux et toutes les régions de la France ancienne et nouvelle, et sur les mœurs des prisons d'Etat à la fin de l'Empire. L'entrée des Alliés à Paris le libéra, mais son zèle royaliste ne lui procura qu'une lieutenance de la garde nationale à cheval. Le retour de l'Empereur, en revanche, lui fournit la matière d'un étonnant compte-rendu de la retraite de la Maison du Roi, comme son rôle en Belgique une page saisissante que j'intitulerais *l'envers de Waterloo.* Nommé commandant militaire de l'arrondissement de Hazebrouck, puis capitaine au 2e régiment de la Garde royale, il a brossé une galerie de piquants portraits de ses chefs, ses camarades et ses subordonnés de cette formation aristocratique. Ses Mémoires s'arrêtent à la mort du maréchal Ney, au procès duquel il fut mêlé parmi les officiers sûrs déguisés en soldats pour la surveillance de l'accusé durant les débats de la Chambre des Pairs ! Il devait passer chef de bataillon dans l'infanterie, gagner la croix de Saint-Louis dans la campagne d'Espagne du duc d'Angoulême, mais être mis en réforme par la monarchie de Juillet et ne s'éteindre, dans une médiocrité et une pauvreté qui exaspérèrent son fils, qu'en 1858.

S'il n'opposa aux difficultés de la vie qu'une résignation pleine d'aigreur, l'influence de ses griefs et de son existence manquée se transforma chez Arthur en une vive réaction : « L'écrivain, note Puraye, qui garda une admiration nostalgique pour la féodalité et qui assista à la déchéance de sa famille, ne se cantonna pas dans

une attitude passive. Les critiques formulées contre la Révolution française firent place chez lui à la haine de la démocratie ; la douloureuse résignation de son père suscita son aversion pour l'humilité et la charité chrétiennes ; la ruine de l'Ancien régime et de ses réalisations lui firent dénoncer l'esprit égalitaire de la civilisation moderne ; enfin le souci de rendre à la noblesse la pureté de son sang, ses droits et ses devoirs, l'entraîna dans ses études raciales et lui fit proposer comme exemples parfaits les blonds tyrans germains ».

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

Histoire des Relations Internationales, publiée sous la direction de Pierre RENOUVIN, t. VI : *Le XIXe siècle* ; II : *De 1871 à 1914. L'apogée de l'Europe,* par Pierre RENOUVIN, de l'Institut, 1 v. 15×22 cm. de 408 p., Paris, Hachette, 1955.

Le tome V de l'*Histoire des Relations internationales,* le premier dont M. Renouvin ait assumé personnellement la rédaction, nous avait conduits de 1815 à 1870. Il était consacré à *L'Europe des Nationalités et l'éveil du Nouveau Monde* (1). Le tome VI qui embrasse la période 1871 à 1914 a pour sous-titre *L'apogée de l'Europe.* Il est divisé en trois livres : les deux premiers s'achèvent en 1893 et 1913 ; le dernier nous présente un tableau de l'Europe et du monde en 1914. Fidèle à sa méthode, l'auteur se borne à de brefs rappels des événements, s'attachant uniquement à leur interprétation historique.

En 1893, l'Europe et le monde sont profondément différents de ce qu'ils étaient au lendemain du traité de Francfort. Le grand fait nouveau est en France, « le rétablissement de l'équilibre, depuis que l'alliance franco-russe fait contrepoids à la Triple-Alliance ». Il va permettre à notre politique « une autonomie plus grande, à l'échelle des entreprises mondiales ». Cette politique, elle a d'ailleurs été conçue dans la période précédente. Mais si jusqu'en 1890, année de sa mort, la *présence* de Bismarck s'est imposée à tous les hommes d'Etat contemporains, elle ne les a pas empêchés en effet de porter leurs regards au delà du vieux continent. Satisfait de détourner leur attention des anciens litiges, le chancelier a favorisé leurs entreprises coloniales sans songer à y associer l'Allemagne. C'est un homme du passé. Lui disparu, « Guillaume II va proclamer la *Weltpolitik* et provoquer une rivalité anglo-allemande ». Elle offrira pour nous l'avantage d'empêcher un rapprochement entre Londres et Ber-

(1) V. notre compte rendu, *R.H.D.,* 1955, pp. 364-367.

lin à l'heure où l'opposition de nos intérêts en Afrique va rendre difficiles les relations franco-britanniques.

D'autre part, ces vingt années qui précéderont la première guerre mondiale verront l'action de forces profondes dont l'influence s'exercera dans tous les domaines. C'est l'internationalisation de la vie économique, l'établissement de nouveaux courants d'échanges, l'interdépendance entre les grands pays qui sont en tête du développement de la richesse publique et ceux qui demeurent « sous développés », le changement de la situation démographique, l'évolution des formes et des cadres de la vie politique, enfin la vigueur avec laquelle s'affirme le sentiment national. M. Renouvin y voit « le trait de l'époque ». « Dans la plupart des grands Etats, dit-il, se manifestent des courants d'opinion dont l'orientation est analogue : volonté d'affirmer, envers les autres peuples, les caractères du tempérament national ; méfiance à l'égard des influences étrangères ; désir de montrer la puissance de l'Etat et d'assurer son prestige » (p. 146).

A l'heure où l'Europe eût dû s'unir pour maintenir sa suprématie, elle va s'entredéchirer. C'est en attendant les grands chocs de 1914, dans l'Empire austro-hongrois, l'agitation des rivalités nationales, et, dans les Balkans, « l'insurrection des populations » chrétiennes contre la domination ottomane qui se trouve compliquée par les divisions subsistant entre des nationalités concurrentes.

Obnubilé par des problèmes dont certains nous apparaissent aujourd'hui comme le reliquat de traditions surannées, le monde occidental ne comprend pas la leçon du traité de Portsmouth qui, au terme de la guerre russo-japonaise, vient de marquer « la première victoire que, depuis le début de l'expansion européenne, les Jaunes remportent sur les Blancs (29 août 1905) ». Citons ici, après M. Renouvin, une vue singulièrement pénétrante de Paul Cambon :

« Les Japonais, note l'ambassadeur à Londres, ne se doutent guère qu'en tous cas il ne s'agit pas de savoir s'ils auront ou non un lambeau de Corée, mais s'ils seront Russes ou Américains ; ils deviendront, d'ici à cinquante ans, l'enjeu de la grande partie qui se jouera entre la Russie et les Etats-Unis en Extrême-Orient. Mais tout cela, c'est pour l'avenir » (p. 213).

Cet avenir, ce sont pour nous des événements d'hier.

C'est encore à l'illustre diplomate que nous allons demander une de ces appréciations qui vont loin. Après avoir rappelé, nous l'avons dit, les forces profondes qui agissent sur la politique internationale, analysé la physionomie des grands Etats, montré l'essor des impérialismes (1893-1901), présenté le nouveau groupement des Etats européens (1901-1907), mentionné les épreuves de force auxquelles son établissement donne lieu, M. Renouvin termine son second livre par une étude des politiques nationales. Voulant marquer les nuances de la politique anglaise, il se réfère à une dépêche de Paul Cambon, écrite à l'occasion de la crise de 1911. « S'il y a doute sur la respon-

sabilité de la rupture, mande l'ambassadeur en septembre, le soulèvement sur lequel nous devons compter ne se produira pas ; et alors le gouvernement anglais attendra. Or l'attente c'est pour nous une chance de défaite ». « Pacifique, ajoute M. Renouvin, la politique anglaise estime donc qu'en refusant de prendre parti *avant* l'événement, elle contribue à sauvegarder la paix générale. C'est dans le même dessein qu'elle évite de souligner la séparation de l'Europe en deux « blocs » et qu'elle souhaite garder, au moins en apparence, l'allure d'un arbitre. Contradiction de cette politique qui prête parfois au reproche de machiavélisme. Pourtant ce reproche n'est pas fondé : le cabinet anglais est inspiré par un souci d'indépendance et de prudence, mais si attentif qu'il finit par aggraver les risques » (p. 249). On sait quelle devait être la conséquence de ces tergiversations en 1914, Longtemps cependant, personne n'a voulu délibérément la guerre — c'est encore Paul Cambon qui le constate — et si à cinq reprises elle a paru probable, elle sera cinq fois évitée.

A la veille de celle qui va profondément ébranler le monde, M. Renouvin marque un temps d'arrêt. Il s'attache à dégager les origines du conflit qui va jeter « les uns contre les autres 350 millions d'hommes, et qui engage l'Europe dans la voie du déclin » (p. 262). Rien de plus significatif du changement intervenu depuis 1871 que la comparaison des titres des chapitres de la première et de la dernière partie du volume. *Livre premier :* Les forces européennes, l'expansion européenne dans le monde, les relations franco-allemandes, les conflits balkaniques, la diplomatie bismarckienne, la fin de l'Europe bismarckienne. A peine un coup d'œil hors des limites de celle-ci dans le choc des impérialismes. *Livre troisième :* Les intérêts européens en *Asie,* la colonisation européenne en *Afrique,* les influences européennes en *Amérique Latine,* les concurrents de l'Europe. Quatre chapitres sur six consacrés aux autres parties du monde, c'est un véritable dessaisissement du vieux continent.

« Ebranlée, au moins à terme, par la concurrence des Etats-Unis ou par celle du Japon, la force de rayonnement de l'Europe dans le monde est compromise, bien plus gravement, par les menaces de conflit entre les Etats européens (p. 324). Ici la sollicitation des intérêts matériels et l'impulsion des nationalismes vont jouer, mais il convient de le souligner comme le fait M. Renouvin à la fin de sa pénétrante autant qu'impartiale analyse des facteurs décisifs de la guerre ; « l'impulsion efficace a été celle du sentiment national et des mouvements de passion ». Constatation inquiétante. Au lendemain de la première des grandes épreuves du siècle, seul l'avenir de l'Europe apparaissait en jeu ; au lendemain de la seconde, il s'agit de l'humanité et l'on peut se demander si nous ne sommes pas régis à notre insu par des forces obscures échappant aux prises de l'historien qui décideront un jour du destin de notre planète.

René DOLLOT.

Jacques CHASTENET, de l'Institut : *Histoire de la Troisième République*, t. III : *La République triomphante (1893-1906)*, 1 v. 14×22,5 cm., de 384 p., broché couverture, Paris, Hachette, 1955.

M. Jacques Chastenet, de l'Institut, nous avait entretenus, dans le tome II de sa monumentale *Histoire de la Troisième République, de* la période qui s'étend de 1879 à 1893 (1). Il l'avait intitulée : *La République des Républicains,* soulignant ainsi qu'elle était caractérisée par l'installation au pouvoir du parti vainqueur. En donnant pour titre au tome III : *La République triomphante,* il a voulu marquer qu'en dépit du mouvement intellectuel que va susciter l'*Action Française,* l'opposition monarchiste cesse d'être pour le régime un péril. Elle cesse de l'être au moment où la Troisième République va connaître à l'intérieur un déchaînement de passions qui, un peu plus tôt eût pu lui être fatal et ne trouvera son équivalent à aucune autre période de son histoire : ces passions seront la conséquence de l'affaire Dreyfus et de sa séquelle, le combisme. Dans le même temps, à l'extérieur, nous assistons à la succession de deux politiques qu'incarnent des ministres éminents : Gabriel Hanotaux et Théophile Delcassé.

Le privilège de l'âge, si c'en est un, nous a permis de vivre au temps de notre jeunesse les événements dont M. Chastenet s'est fait le chroniqueur averti. Il nous est donc permis de dire qu'on ne pouvait les présenter avec plus de compréhension et d'impartialité. Ajouterais-je que les chapitres liminaires consacrés au tableau de la France à la fin du XIXe siècle, ceux qui se réfèrent à la *Société en 1906* en évoquant en nous bien des souvenirs nous sont apparus plus d'une fois comme révélateurs d'une évolution à laquelle les contemporains se montraient médiocrement sensibles. *Névroses et « Fin de Siècle »*, une expression qui fit fortune, n'avait que la valeur d'une boutade s'accordant plus à la verve des chansonniers qu'au pressentiment d'une décadence, qu'aurait pu faire craindre le croissant affaiblissement de notre natalité.

Les élections du 20 août et du 3 septembre 1893 ont non seulement confirmé les positions républicaines mais vu l'avènement d'une nouvelle équipe qui va gouverner pendant plus de trente ans. Raymond Poincaré la domine, mais elle compte aussi Barthou, Jonnart, voire Georges Leygues ; à sa gauche, Millerand et Viviani, l'homme qui préside à cette consultation est lui-même un nouveau venu, Charles Dupuy, qui occupera trois fois le pouvoir en moins de sept années mais serait aujourd'hui bien oublié si son nom n'évoquait un mot historique.

Président de la Chambre entre ses deux premiers gouvernements, il occupait le fauteuil, le 9 décembre 1894, jour où l'anarchiste Vaillant lança une bombe dans l'hémicycle du Palais Bourbon. « Messieurs, s'écria-t-il, dominant le tumulte, la séance continue ». Or si

(1) V. notre compte rendu, *R.H.D.*, 1954, pp. 173-178.

nous en croyons un officier de la Maison Militaire de Félix Faure, la phrase lui fut soufflée par le Secrétaire général de la Présidence, Eugène Pierre (1), qui a laissé le souvenir d'une compétence exceptionnelle (2). Ce ne serait pas la dernière fois qu'un Secrétaire général expérimenté aurait tiré d'embarras un Président novice.

J'ai entendu Charles Dupuy, en 1899, alors que Président du Conseil de la veille, il ne s'était pas dérobé à l'engagement d'une conférence qu'il devait faire au *Musée Social.* Il la fit sous la présidence du Comte de Chambrun qui souhaita à la France : « Après quatorze siècles de monarchie, quatorze siècles de République ». Sa manière d'être m'a laissé l'impression d'une certaine roublardise de maquignon provincial.

Legrand-Girarde a conté sur lui deux anecdotes se rapportant à l'élection présidentielle du 27 juin 1894, après l'assassinat de Carnot.

« Arrivant à la séance du Congrès, il rencontre dans l'escalier conduisant au vestiaire le duc d'Audiffred-Pasquier et, le voyant en haut des marches, lui dit : « Vous êtes arrivé, monsieur le Duc », et l'autre de lui répondre : « Oui, monsieur, mais jamais parvenu ». Insolence de grand seigneur qui ne serait plus concevable en 1950. Plus loin, Dupuy se trouve en présence de Burdeau, le *Bouteiller* des *Déracinés* de Barrès qui mourra Président de la Chambre. Comme il lui reproche amicalement de ne pas voter pour lui : « Je me serais toujours reproché, lui dit le philosophe kantien, d'avoir enlevé à l'Université un professeur tel que vous » (3). Aménités qui sont de tous les temps.

L'impression ambiguë que laisse la personnalité de Charles-Dupuy, il la doit peut-être en partie à son rôle dans l'affaire Dreyfus. C'est lui qui prit l'initiative de la loi de dessaisissement. Nous avons vu pire. Le précédent n'en reste pas moins fâcheux.

Les pages qu'a consacrées M. Chastenet à l'affaire sont parmi les plus intéressantes et les plus neuves du volume. N'écartant pas l'hypothèse qu'elle ait eu de ténébreux antécédents (p. 65), il montre très bien que si l'innocence de Dreyfus demeure hors de conteste, le rôle du colonel Henry, les circonstances de sa mort (p. 361, note 11) ne sont pas complètement éclaircies (4). Ce qui fait à la vérité l'im-

(1) Général Legrand-Girarde, *Un quart de siècle au service de la France,* Paris, 1954, p. 127.

(2) En réalité les députés ne se rendirent d'abord pas bien compte de ce qui se passait. C'est ce que me disait quelques semaines plus tard le député de La Rochelle, Edouard Charruyer.

(3) Legrand-Girarde, *l. c.,* pp. 139-140. « Le pauvre Dupuy, ajoute-t-il, est en ce moment bien démoli ; c'est une personnalité qui disparaît après avoir eu son heure de célébrité et avoir cru que tous les honneurs l'attendaient » (14 juin 1898). Legrand-Girarde se trompe. Dupuy reste une utilité et le 1er novembre suivant, il assume pour la troisième et la dernière fois la présidence du Conseil.

(4) Sur l'affaire Dreyfus vue de l'Elysée, on trouvera d'intéressants

portance de l'affaire Dreyfus, c'est le mouvement d'opinion dont elle a été l'occasion ou le prétexte. « Simple affaire judiciaire au début, écrit M. Chastenet dans son *Avant-Propos,* elle change de caractère et tourne à l'âpre confrontation de deux doctrines, de deux systèmes politiques. Cette confrontation se poursuivra même lorsque son prétexte occasionnel aura été oublié, car elle répond à des conceptions opposées de la cité : la totalitaire et l'individualiste ».

Vue d'historien, mais pour les contemporains qui ne pouvaient pressentir les régimes totalitaires, elle représente, avec au premier chef un problème de conscience, une double réaction de patriotes et de légistes : de patriotes qui se refusaient à admettre l'illégalité d'une instruction confiée à des officiers et s'effrayaient du débordement des passions antimilitaristes (1), d'honnêtes gens soucieux du respect de formes judiciaires qui leur apparaissaient comme la garantie imprescriptible des droits de l'accusé. Dans une certaine mesure les héritiers des guerres de religion et ceux des légistes de l'Ancien Régime se retrouvaient face à face, mais ce n'était pas l'essentiel. Dirais-je qu'on rencontre encore cet état d'esprit qui constitue une des permanentes du caractère français dans telle des questions actuellement posées.

C'est seulement après le suicide du colonel Henry (31 août 1898), la démission du ministre de la Guerre, Godefroy Cavaignac (4 septembre), la prise de position de Raymond Poincaré (28 novembre) qui marque « le passage au camp révisionniste des jeunes étoiles du parti modéré » (p. 132) qu'un changement profond se manifesta. Il affectait l'ensemble de la jeunesse libérale, en particulier la jeunesse estudiantine de la Sorbonne où — j'invoque ici le témoignage d'un de leurs élèves — on demeurait réticent à l'égard de la révision, étant mis en défiance par les propos des Ernest Havet et des Sei-

renseignements dans l'ouvrage du Général Legrand-Girarde que nous avons déjà mentionné : *Un quart de siècle au service de la France.*

(1) Voici un exemple des manifestations antimilitaristes de l'époque. Curieux d'entendre Sèverine, fille adoptive de Jules Vallès, dreyfusarde militante, sorte de Louise Michel qui eut son heure de notoriété et n'était d'ailleurs pas sans talent, je m'étais rendu avec quelques camarades des Sciences Po à une réunion publique où elle devait prendre la parole. Sous les acclamations d'une foule en délire, elle termina par ces mots une véhémente conférence : « Puissions-nous voir le dernier tambour appeler le dernier soldat, et surtout qu'on ne nous le ramène pas ! ».

L'anarchiste Sébastien Faure — un anarchiste beau parleur, au passé trouble mais qui se gardait prudemment d'aller jusqu'aux bombes — était présent. Il se tenait assis sur le rebord du premier balcon (je crois bien que cela se passait Bvd de Strasbourg dans la salle du théâtre Antoine), les jambes pendantes. Des fanatiques le descendirent sur leurs épaules pour qu'il prononçât quelques mots tandis qu'un auditeur hurlait inlassablement : « Judet, un million de lecteurs Judet ». Judet, dans le *Petit Journal,* alors le quotidien le plus lu, combattait la révision et son influence était énorme.

gnobos à qui l'on reprochait des appréciations partisanes complètement étrangères à l'objet de leurs cours.

Lorsque le 9 février 1899, les hommes d'Etat de la génération montante passèrent à l'opposition et fondèrent le groupe des républicains de gauche, ils répondaient aux aspirations de ceux qui, sans rien renier de leurs principes ni de l'assentiment qu'ils avaient donné à la politique de la majorité précédente, sentaient la nécessité d'un renouveau.

Trois mois plus tard, Waldeck-Rousseau accédait au pouvoir. Le choix de l'homme — qui va liquider l'affaire — ne surprit pas, mais son ministère allant de Gallifet à Millerand déconcerta. Il ne tarda pas cependant à s'imposer par son prestige personnel encore que sa politique fût très discutée, et nul de ceux qui l'ont entendu ne saurait oublier l'ascendant qu'il exerçait sur les deux Chambres. Un silence absolu s'établissait dès qu'il paraissait à la tribune où sa parole dépourvue des artifices d'une rhétorique surannée, son attitude glacée lui conféraient une singulière autorité (1).

Ce n'est pas le cas d'Emile Combes qui succède à Waldeck et va substituer à sa politique d'apaisement une politique de combat. Sa désignation a été suggérée au Président de la République par Léon Bourgeois mais avalisée par le chef du gouvernement démissionnaire, cette fois encore mal inspiré comme lorsqu'il a remplacé le général de Gallifet par le général André. On peut penser que si le régime parlementaire avait fonctionné normalement, c'est-à-dire si le président du Conseil avait été le chef reconnu de la majorité au lieu d'être le bénéficiaire d'un choix accidentel, l'épreuve du combisme nous aurait été évitée (2).

Ce qui demeure un des paradoxes de notre histoire est qu'elle n'ait pas été catastrophique sur le plan international. Elle est marquée en effet par de profonds changements qu'on ne peut comparer qu'au renversement des alliances de l'Ancien Régime. Lorsqu'en 1898, Delcassé arrive au Quai d'Orsay, il y remplace Gabriel Hanotaux qui, de façon presqu'ininterrompue a détenu le portefeuille des Affaires Etrangères depuis le 30 mai 1894. Continuateur de Jules Ferry, Hanotaux a pratiqué une politique non pas d'entente mais de détente avec l'Allemagne qui lui a permis la poursuite de notre expansion coloniale, un rapprochement avec l'Italie, le resserrement de l'alliance russe. La ligne bleue des Vosges demeure toujours à l'horizon mais elle n'empêche pas de regarder au delà.

(1) Encore qu'il ne dédaignât pas toujours le mot à effet. Il n'est pas sûr que « le milliard des congrégations » n'ait pas été à l'origine du déchaînement de certains appétits et lorsque, plaidant pour Eiffel dans l'affaire du Panama, il s'écria : « Il a fait à la France l'aumône d'un peu de gloire », le mot fut diversement jugé. Mais il avait horreur de l'éloquence d'assises et déclarait un jour à des intimes « qu'il préférerait se jeter sous les roues d'un omnibus plutôt que de plaider devant les jurés ».

(2) V. J. Chastenet : *La République des Républicains (1879-1891)*, p. 2, et notre article *Diplomatie et Présidence de la République*, *R.H.D.*, 1954, p. 212.

Fachoda marque le tournant. Que Delcassé ait envisagé immédiatement ou plus tard le rapprochement avec l'Angleterre, c'est encore le secret de l'histoire et, aussi bien cela compte peu du point de vue de la politique générale. L'étonnant est qu'il ait réussi à le mener à bonne fin dans une période ou, par suite de l'affaire Dreyfus, de l'action délétère des ministres de la Guerre et de la Marine, André et Pelletan, la défense nationale est singulièrement affaiblie. Dans la seconde partie de son ministère, il a côtoyé fréquemment la roche tarpéienne. Heureusement pour la France et pour lui, l'Allemagne reculait alors devant la responsabilité de la guerre. N'oublions pas non plus — j'ai très présent à l'esprit les polémiques de l'époque (1) que si l'Espagne avait accepté d'étendre sa zone jusqu'à Fez comme le ministre le lui avait offert, proposition qu'elle n'écarta que par peur de déplaire à l'Angleterre, le problème marocain déjà si difficile se serait présenté pour nous dans des conditions plus délicates encore. Je ne dis pas que Delcassé ne fut pas un grand ministre, mais il a été certainement un homme heureux.

Il l'a été en particulier d'être entouré, et je dirai contrôlé par des ambassadeurs hors de pair, Barrère, Paul Cambon surtout qui à mesure qu'on le connaît davantage ne cesse de grandir ; de pouvoir s'appuyer sur les Présidents de la République, Félix Faure, Emile Loubet.

Lorsque dix ans après sa chute la guerre éclata, l'opinion réveillée par le coup de tonnerre de Tanger, et maintenue en alerte par Agadir, comme si l'Allemagne se fût donnée pour tâche de la tenir en éveil, aura eu le temps de se ressaisir. Le rétablissement se poursuivra sous les cabinets Rouvier, Sarrien, que les *Débats* qualifiaient joliment de « cabinet de ministres présidé par un sous-secrétaire d'Etat », Clemenceau qui accède au pouvoir à l'automne de 1906. Il semble bien que dans la période dont nous venons, d'après M. Chastenet, d'évoquer quelques aspects, à l'heure où l'armée et la marine traversent une crise, le crédit parant aux défaillances de la force des armes a été un facteur décisif de la puissance française. L'or est incontestablement un des ferments de l'alliance russe et la victoire de 1918 sera dans une large mesure la conséquence de notre esprit d'épargne.

Que va être le très proche avenir, au temps de la *République Triomphante ?* Très peu parmi les contemporains l'ont pressenti et l'on s'étonne de n'avoir à citer comme témoignage de clairvoyance que celui d'un polémiste qu'on ne s'attendait pas à rencontrer ici : Léon Bloy : « Nous sommes, a-t-il écrit, au prologue d'un drame inouï, tel qu'on n'en a pas vu depuis plusieurs siècles » (p. 309). « Moment mémorable, écrit M. Chastenet — et c'est la conclusion de son livre — où s'affirmera l'unité de la nation. Moment tragique

(1) Notamment les articles de René Millet dans la *Revue Politique et Parlementaire*, qui nous apparaissaient d'une hostilité systématique mais contenaient une part de vérité.

aussi qui marquera la fin d'une époque non point uniformément « belle », comme on le dira plus tard, mais assez remarquable. D'une époque qui, à côté de faiblesses et de tares, présentait un rare équilibre ,d'insignes vertus et sans conteste orientée vers le progrès. Un progrès non seulement technique mais humain ».

René DOLLOT.

André MAUROIS, de l'Académie Française : *Portrait de la France et des Français*. Préface de Francis AMBRIÈRE. Frontispice de Gérard MAUROIS, 1 v. 12×19 cm., de 148 pages, Paris, Hachette, 1955.

Ce portrait de la France 1955 restera comme un précieux témoignage sur notre temps. Nul mieux que M. André Maurois n'était qualifié pour l'écrire. N'oublions pas en effet que l'activité de l'écrivain fut précédée par une carrière d'industriel qui nous a valu *Bernard Quesnay* et que le biographe de *Disraeli* l'est aussi d'une *Histoire de France* qui, si elle ne figure pas parmi ses œuvres majeures, atteste du moins une remarquable connaissance de notre passé.

Parlant de notre caractère national. M. Maurois note le culte de l'intelligence qu'il oppose au pragmatisme anglo-saxon. « Qui de nous, dit-il, n'a rencontré des ingénieurs qui jugeaient scandaleux que la mer démolît leurs digues ». J'ai personnellement souvenir d'un directeur du ministère des Travaux publics refusant d'admettre que des chalands allemands d'un certain tonnage pussent emprunter des canaux que d'après lui,leur gabarit leur interdisait. Ils y passaient pourtant. Autocritique et chauvinisme, attachement au passé qui souvent chez nous paralyse l'initiative. « L'Anglèterre, non moins ancienne et non moins fière, a résolu le problème de manière empirique en maintenant des traditions et des cérémonies qui n'ont en elles-mêmes aucune importance, sinon de former un écran de vénération à l'abri duquel les Anglais peuvent être résolument modernistes, sans blesser le sentiment historique. « Individualisme anarchique », constate M. Andé Siegfried, devenu trop souvent — le Parlement nous en offre quotidiennement l'exemple — « l'ennemi du civisme », suivant le mot du Suédois Ahlenius. « Regret du temps de l'artisanat où le Français se sentait plus maître de sa vie qu'il ne l'est au temps de la grande industrie, d'où une attitude sentimentale à l'égard de la petite entreprise, lieu familial, patrimoine héréditaire qui explique en partie certains mouvements actuels. « Les Américains ne se souviennent pas, eux, d'un temps plus heureux. Ils attendent beaucoup de l'avenir. La France se voit contre ses instincts projetée dans un monde neuf où tout devient collectif »,

Sur le rôle de l'argent, l'opinion qu'on s'en fait à l'étranger, M. Maurois présente des considérations qui surprendront plus d'un d'entre nous. Le déclin de la bourgeoisie, victime de l'inflation au cours des quarante dernières années, la fortune croissante des intermédiaires », « la spéculation et le commerce étant plus tentants qu'un effort continu », ne l'amènent pas à des conclusions pessimistes.

Comment surmonter les difficultés actuelles ? Quatre chapitres sont consacrés à leur examen ; gouvernement et administration, le malaise paysan, le Français comme producteur industriel, le Français commerçant et consommateur. Dénonçant le régime des partis, M. Maurois insiste sur les abus de notre centralisation, la paralysie des pouvoirs locaux et conclut que « le premier objectif devrait être d'organiser l'éducation civique, si puissante aux Etats-Unis, presque nulle chez nous, et d'améliorer les moyens d'information ». Il voit dans le malaise paysan une conséquence non seulement de la position économique de la population rurale mais de la situation qui lui est faite dans la nation. Le campagnard doit cesser d'être un éxilé à l'intérieur. Côté de l'industrie. Il faut avoir de l'avenir dans l'esprit et ne pas reculer devant les reconversions nécessaires, au risque de troubler certaines habitudes.

Le dernier chapitre est intitulé « enseignements ». Ce que ceux-ci ont d'insuffisant pour la formation du caractère est particulièrement mis en lumière par M. Maurois. Je signalerai également quelques pages substantielles sur les églises.

« A la France, conclut l'auteur, ne manquent ni les hommes, ni les ressources, mais la volonté de s'en servir, et la foi en elle-même. Le pessimisme est contagieux ; il engendre ce qu'il décrit ». « *Qui doute s'il sautera le fossé* », dit Alain, « par ce seul doute, il y tombe. Aussi la première vertu est la foi ».

Edité, nous dit M. Francis Ambrière, pour commémorer le centenaire des *Guides Joanne*, on souhaiterait que le livre d'André Maurois fût lu par tous, Français et étrangers, comme une Introduction à la visite de la France.

René DOLLOT.

Yves G. BRISSONIÈRE : *Commonwealth d'abord*. Préface de André SIEGFRIED, 1 v. 370 p., Paris, Editions Domat-Montchrestien, 1955.

Son titre résume clairement le contenu de cet intéressant et substantiel ouvrage. Commonwealth d'abord signifie que, si l'Angleterre se refuse à l'union avec l'Europe c'est, comme le dit M. Yves Goëau-Brissonière dans son Introduction, « parce qu'elle ap-

partient déjà à un système politique et juridique large comme le monde : le Commonwealth ».

Mais qu'est-ce donc que le Commonwealth ? « Une constellation » , nous répond dans sa remarquable préface M. André Siegfried, de l'Académie Française, « d'une nature toute spéciale qui, sous l'égide de la vieille Angleterre, s'étend sur l'ensemble de la planète ». Elle est l'aboutissement d'une longue évolution qui a connu trois phases essentielles depuis le XVIIIe siècle jusqu'à la première guerre mondiale... M. Siegfried les résume ainsi d'après Sir Alfred Zimmern : « Un premier Empire britannique, celui du Pacte colonial, fondé sur l'absolutisme et la centralisation, était mort de cet absolutisme et de la centralisation : expérience non oubliée et qui depuis lors, a toujours servi d'avertissement. Le second Empire britannique, au XIXe siècle, fut celui de l'autonomie des colonies de peuplement : fondé sur la liberté, il n'a cessé d'être que pour s'épanouir au XXe siecle en une troisième conception, celle du Commonwealth britannique, et l'on assistait alors à ce miracle de l'indépendance des parties, se réalisant sans sécession, bien au contraire avec un renforcement de l'unité morale du groupement ». C'est que si « le monde colonial — on employait encore ce terme — était impatient de faire reconnaître sa pleine indépendance, c'est dans le cadre de l'Empire qu'on souhaitait le réaliser, et c'est ainsi que se préparait le troisième Empire britannique ».

« Le statut de Dominion » — et ceci nous intéresse particulièrement au point de vue de l'évolution de notre empire colonial » convenait à des sociétés de race britannique établies au delà des océans et continuant, sinon géographiquement, du moins moralement, d'appartenir à la famille anglo-saxonne ». Ce ne fut pas le cas de nos colonies où l'élément français, loin de bénéficier d'une domination exclusive comme l'Angleterre en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Canada (en dépit du bilinguisme), n'a fait que se superposer à une population indigène. D'où un élément de faiblesse, l'empire français à son origine ayant manqué de cohésion naturelle et pour ainsi dire, d'une conscience collective. Le miracle est que celle-ci subsiste entre des possessions anglaises aussi disparates que les territoires d'outre-mer relevant aujourd'hui de la couronne.

A côté de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Canada restés fidèles à l'ancienne conception, ne rencontrons-nous pas l'Union Sud-Africaine et l'Inde, l'Inde pour laquelle il a fallu trouver « un statut spécial permettant à cette République d'appartenir à un Empire ». Je ne sais, dit M. Siegfried, si notre logique romaine eût trouvé la solution, mais le génie britannique du compromis l'a fait avec aisance : l'Inde est « membre complet du Commonwealth des Nations », acceptant la reine comme symbole d'une libre association de ses membres et en tant que telle « chef du Commonwealth ».

La caractéristique du système que les doctrinaires ont qualifié d'*external* réside dans la volonté de ces pays si divers de demeurer ensemble. Mais s'agit-il encore d'un Empire ? D'aucuns estiment qu'il ne subsiste plus que dans une association relâchée dont la politique ne sera commune que dans les grandes circonstances, à la condition qu'il n'y ait pas opposition de races ou de continents.

C'est la vue des pessimistes. M. Siegfried lui oppose celle des optimistes qui constatent que l'association demeure et fonctionne utilement. Le loyalisme des vieilles colonies anglo-saxonnes se maintient. A celui-ci, basé sur « une communauté effective de traditions morales, culturelles et politiques : attachement à un type de régime parlementaire fondé sur la liberté, respect du *fair play*, esprit pratique du compromis préféré aux mirages de la doctrine », il faut ajouter, « le cas du Canada mis à part, qu'une longue tradition d'échanges commerciaux a habitué ces partenaires à de certaines relations d'affaires s'exprimant — et cela est essentiel — dans une monnaie qui est celle de la Livre sterling : cette base monétaire, et au fond beaucoup plus que monétaire, est entre ces associés un lien d'une étonnante solidité ».

Communauté de langue, communauté de monnaie, rapports reposant sur une longue habitude de se rencontrer, de « savoir *agree to desagree*, c'est-à-dire de continuer à se réunir même quand on n'a pu se mettre d'accord », voilà ce qui fait du Commonwealth un chef-d'œuvre que nous pouvons envier à l'Angleterre car entre le bloc américain et le bloc russe, elle lui permet de se faire entendre et parfois, à travers lui, de réussir à imposer « pacifiquement des solutions ».

Si nous avons fait de larges emprunts à la préface de M. Siegfried, c'est qu'on ne pouvait exposer avec plus de clarté les résultats de l'expérience britannique. Encore que notre domaine colonial apparaisse très différent de celui de nos voisine, nous avons beaucoup à apprendre d'eux.

M. Brissonière se place personnellement au point de vue des rapports de la Grande-Bretagne et de l'Europe et montre dans le Commonwealth le « lieu véritable des intérêts de la première, de sa tradition, source des éléments véritables de sa puissance ». C'est précisément la conciliation entre les obligations du Commonwealth, celles qu'impose à l'Angleterre sa vocation européenne et « sa parenté avec le groupe anglo-saxon et atlantique qui constitue les bases de sa politique étrangère. Il importe de ne pas l'oublier lorsque l'on examine celle-ci, ce qui ne veut pas dire que ces trois facteurs suffisent toujours à la justifier.

Commonwealth d'abord est un ouvrage de droit international. Il ne nous appartient donc pas ici de suivre l'auteur dans ses savantes dissertations. Elles l'amènent, après avoir insisté sur le contenu du Commonwealth, à préciser les causes profondes de l'objection britannique à une solution fédéraliste avec l'Europe : problèmes de défense, problèmes économiques, esprit du Commonwealth et esprit

anglais. Dans l'esquisse d'une solution qui termine le volume, M. Brissonière s'attache à rechercher si l'avenir n'imposera pas de « réserver au Royaume-Uni une place spéciale, permettant à l'Europe de bénéficier du concours britannique, et à l'Angleterre de ne pas se perdre dans l'Europe ».

René DOLLOT.

André SIEGFRIED, de l'Académie Française : *Aspects du XXe siècle*, 1 v. de 12×18 cm. de 224 p., Paris, Hachette, 1955.

Représentant du passé, du moins si l'on s'en tient à l'état-civil, M. André Siegfried, par son intelligence résolument tournée vers l'avenir, apparaît comme un des hommes les plus jeunes de notre temps. Géographe et moraliste, possédant une connaissance inégalée du monde contemporain qu'il n'a cessé de parcourir depuis plus d'un demi-siècle, son observation, si elle s'est portée particulièrement sur les Etats-Unis, n'a négligé aucun continent.

Alliant l'esprit d'analyse à l'esprit de synthèse, il nous avait déjà donné l'*Ame des Peuples* où il avait fait preuve d'une rare pénétration (1). *Aspects du XXe siècle* le complète en quelque sorte et met en relief le bouleversement des valeurs traditionnelles qui s'est opéré à la suite de l'introduction du machinisme transformant entièrement le caractère de notre civilisation. « Qu'il s'agisse, écrit M. Siegfried, de l'administration des affaires, du secrétariat, de la publicité, du voyage, de la vitesse, de la géographie, du ménage, de l'art, de la pensée elle-même, l'effet est partout le même : substitution de l'action collective à l'effort individuel, de la série à la qualité, de la machine au muscle et même au cerveau ».

L'un des mérites essentiels de M. Siegfried est de nous rendre présents les changements qui s'effectuent autour de nous. Si l'âge de la vitesse, l'âge des méridiens se sont imposés davantage à notre civilisation et se rappellent à nous quotidiennement, la connaissance de l'âge administratif, de l'âge du secrétariat, de l'âge de la publicité sont, comme l'âge du prototype et l'âge de la technique, nécessaires à la compréhension du monde contemporain.

Dirais-je que j'ai été spécialement intéressé par un chapitre dont le titre austère : « L'âge de la rationalisation ménagère » pourrait paraître un peu terre à terre. C'est pourtant un de ceux qui mettent le mieux en lumière les changements fondamentaux qui se sont produits dans la vie quotidienne de notre temps. Il nous montre l'antique notion du foyer se dissociant, « la mécanisation du ménage entraînant une révolution dans la gestion familiale et, d'une façon plus générale, dans la conception de l'habitation, dans la structure

(1) *R.H.D.*, 1953, p. 212.
(2) V. notre compte rendu.

de l'équipement ménager » (p. 92). Nous sentons bien que nos vieilles demeures s'adaptent mal aux nouvelles nécessités de la vie et que les nouvelles nécessités de la vie sont exclusives de ce qui faisait le charme de temps abolis qui, pour M. Siegfried comme pour le signataire de ces lignes, sont le temps de notre jeunesse.

Un des principaux mérites de ce livre dont la merveilleuse clarté n'exclut pas la profondeur est en effet qu'il nous offre l'occasion d'une prise de conscience. A ce titre, il mérite de rester comme un témoignage sur le XXe siècle saisi au milieu de sa course, et je ne doute pas que beaucoup de pages n'en puissent être citées dans les ouvrages que nos descendants ne manqueront pas de consacrer à l'époque où nous vivons.

Avant de quitter M. Siegfried, je voudrais lui emprunter une remarque qui est particulièrement à sa place dans cette revue. « La grande industrie, écrit-il dans l'*Age administratif*, devient politique par nécessité, ses intérêts étant devenus si complexes qu'elle ne peut éviter pareille déviation. Toute entreprise de grande portée possède son ministère des Affaires Etrangères, son ministère de l'Information, ses représentants diplomatiques, ses ambassadeurs, ses consuls, c'est le sens authentique des *public relations* » (p. 21). Si les formes de la diplomatie s'imposent aux grandes affaires, le comportement de la diplomatie nouvelle, et je pense surtout aux Etats-Unis, n'a-t-il pas tendance à se rapprocher à son tour des méthodes de la diplomatie des affaires ?

René DOLLOT.

Maurice PALÉOLOGUE : *Journal de l'Affaire Dreyfus, 1894-1899 : L'Affaire Dreyfus et le Quai d'Orsay*, Paris, Plon, 1955, 1 vol. in-16 de 271 p.

Ce document serait de premier ordre, s'il n'avait pas été retouché. Mais l'éditeur avec une belle franchise reconnaît que « selon toute vraisemblance, le texte du manuscrit de 1942 ne correspond pas exactement à celui du Journal des années 1894-1899. Maurice Paléologue a remanié, épuré, élagué ses notes quotidiennes ». Telles quelles ces pages suscitent un vif intérêt tant il est vrai qu'après plus de cinquante ans l'affaire Dreyfus demeure un drame de conscience individuel et national difficilement explicable.

Paléologue fut, comme chacun en 1894, persuadé de la culpabilité de l'accusé ; celui-ci, intelligent et travailleur, n'était cependant pas sympathique ; il se défendit très mal en 1894 et pas mieux en 1899 ; il se tenait à l'écart ; l'antisémitisme de Drumont, plus répandu encore dans l'arène qu'ailleurs, l'isolait. En le voyant apparaître dans le prétoire de Rennes, Paléologue écrit : « Pourquoi cet homme est-il incapable de toute chaleur communicative ?... Il a je

ne sais quoi d'incompréhensible et de fatal comme un héros de la tragédie antique... ».

Secrétaire d'ambassade, Chef adjoint au Cabinet de Gabriel Hanotaux, au ministère des Affaires étrangères, au moment du premier procès en 1894, Maurice Paléologue avait été chargé des relations avec le service des renseignements du ministère de la Guerre. C'est dire qu'il était bien placé pour suivre le déroulement de l'Affaire quand elle prit la tournure que l'on sait. Observateur attentif, il ne tarda pas (si l'on en croit du moins la version du Journal que nous avons sous les yeux), à soupçonner d'obscures machinations. En rapports fréquents avec le colonel Sandherr, Chef du service, avec le commandant Henry, il dénonce l'antisémitisme du premier, la brutalité du second. Le suicide de celui-ci ne le surprend pas ; il le soupçonnait depuis plusieurs mois d'avoir constitué le dossier secret de pièces fausses ; il avait découvert ses excellentes relations avec Esterhazy.

Que M. Paléologue dénonce celui-ci comme le traître pour le compte duquel Dreyfus paya sa condamnation, c'est normal. Mais il est d'autres jugements du diplomate qui étonneront davantage et appelleront quelque réserve car ils ne sont appuyés d'aucun commencement de preuve : la complicité du commandant Lauth dans les actes frauduleux d'Henry, l'accusation portée contre l'historien Maurice Weil, l'affirmation de trahison qu'il exprime concernant une troisième personne « sur laquelle nul soupçon ne pèse encore, officier d'un très haut grade qui, après avoir occupé durant plusieurs années des fonctions importantes au Ministère de la Guerre, exerce aujourd'hui (janvier 1899) un commandement de troupes ». Cet important témoignage pose donc une nouvelle énigme, dans un drame qui en a cependant posé un si grand nombre. On trouvera peut-être que M. Paléologue en a trop dit ou pas assez, car personne ne doutera qu'il a tracé un nom dans le premier manuscrit qu'il a eu soin de brûler avant de mourir.

Il n'en demeure pas moins que le mémorialiste de « la Russie des tsars pendant la grande guerre » se montre une dernière fois un magistral écrivain : son récit est alerte, vigoureux ; ses portraits sont burinés avec le crayon de Saint Simon : ils sont rarement indulgents ; les généraux surtout sont l'objet de critiques véhémentes, à commencer par celui qui le premier a donné l'ordre d'informer, malgré l'opposition de Gabriel Hanotaux. Il admire « l'impassible et hautaine maîtrise du général Mercier... rien n'a pu ébranler sa foi dans son infaillibilité. Sa physionomie anguleuse, altière, glaciale a du reste je ne sais quoi de satanique : c'est un personnage dantesque » ! Que serait-ce s'il n'avait pas « admiré » ! Et l'on peut citer aussi le portrait (ou la caricature) du commissaire du gouvernement du procès de Rennes (qu'il aurait pu ne pas nommer) : « Spectacle indescriptible que celui de ce pauvre homme au crâne fuyant, aux petits yeux écarquillés, à la voix tour à tour sépulchrale et glapissante, aux gestes bouffons : je crois avoir devant

les yeux Polichinelle ou Gribouille, Jocrisse ou Turlupin. Les juges ont l'air humilié !... Pendant notre déjeuner, le général Chamoin, radieux, me dit : Après un réquisitoire d'une si complète nullité l'acquittement de Dreyfus est indubitable ; je viens de le téléphoner au général de Gallifet. — Et moi je viens de téléphoner à M. Delcassé que la condamnation est infaillible ».

C'est son infaillibilité dont M. Paléologue voudrait surtout nous convaincre.

Pierre Rain.

GEORGES SCELLE
PROFESSEUR HONORAIRE A LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS

PLATEAU CONTINENTAL ET DROIT INTERNATIONAL

Une broch. in-8° raisin, de 62 p., 1955 (Extr. RGDIP. N° 1). 500 fr.

J. C. PUIG
LICENCIÉ EN DIPLOMATIE DE L'UNIVERSITÉ DU LITTORAL (ARGENTINE)
DOCTEUR EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

LES PRINCIPES DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC AMÉRICAIN

Préface de M. Marcel SIBERT
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS

1 vol. in-8° r., de XIV-90 pages .... 1.000 fr.

E. C. CIUREA
DOCTEUR EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

LE TRAITÉ DE PAIX AVEC LA ROUMANIE DU 10 FÉVRIER 1947

Préface de Mme S. BASTID
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS

1 vol. in-8° r., de 284 pages .... 2.000 fr.